Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Rapport annuel de gestion
2007-2008

Québec

Rapport annuel de gestion

2007-2008

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la :

Direction de la planification et des priorités stratégiques
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3049
Télécopieur : 418 380-2171
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination
Direction de la planification et des priorités stratégiques

Photographies
Page couverture : Éric Labonté, MAPAQ
L'année 2007-2008 en bref : Éric Labonté, MAPAQ
Présentation du Ministère : Éric Labonté, MAPAQ
Performance du secteur bioalimentaire en 2007 : Éric Labonté et Martin Blache, MAPAQ
Orientations ministérielles et résultats 2007-2008 : Marc Lajoie, MAPAQ, et Pierre Beauchemin, ITHQ
Annexes : Éric Labonté, MAPAQ

Conception graphique
Morin Communication

Édition
Direction des communications

© **Gouvernement du Québec**
Dépôt légal : 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-53870-7 (imprimé)
ISBN 978-2-550-53872-1 (PDF)
ISBN 978-2-550-53871-4 (cédérom)
ISNN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISNN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Ce document a été imprimé sur du papier Rolland ST30, contenant 30% de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Monsieur le Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport a été préparé selon les modalités de reddition de comptes prévues par la Loi sur l'administration publique et rend compte des résultats obtenus au regard des orientations fixées dans le Plan stratégique 2005-2008 du Ministère.

Les réalisations et résultats qui y sont présentés confirment l'influence et le leadership du Ministère dans le développement et la valorisation du secteur bioalimentaire. Cette contribution est d'une grande importance stratégique compte tenu du rôle majeur et essentiel que jouent l'agriculture, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture dans la prospérité économique et sociale de l'ensemble des régions du Québec.

Cette année, deux faits marquants méritent d'être soulignés, soit le suivi effectué en ce qui concerne le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ainsi que le dévoilement du plan d'action élaboré dans la foulée du Forum québécois des partenaires des pêches.

Lancée en juin 2006, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a consisté en une vaste réflexion stratégique menée pour bâtir l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire et se donner une vision commune permettant de mieux progresser. En février 2008, le dévoilement public du rapport de cette commission a marqué un tournant important dans l'histoire de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. En effet, la nouvelle vision gouvernementale d'avenir de ce secteur, *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir*, contribuera à lui insuffler un nouveau dynamisme. Au cœur de cette vision se trouve la mission première du secteur, qui est de contribuer à nourrir la population québécoise tout en tirant profit de son plein potentiel sur les marchés d'ici et d'ailleurs. À ce rôle nourricier s'ajoutent des fonctions économique, sociale et d'occupation dynamique du territoire pour un secteur hautement professionnel, reposant sur une culture entrepreneuriale, offrant des aliments sains et respectant les principes du développement durable.

Par ailleurs, le Forum québécois des partenaires des pêches, tenu en novembre 2006, avait pour mandat de faire des recommandations quant aux solutions à adopter à court, à moyen et à long terme afin de relever le défi de la compétitivité de l'industrie. Un plan d'action lancé en janvier 2008 s'appuie sur ces recommandations concrètes des chefs de file de l'industrie. Il servira d'outil pour aller de l'avant et continuer à créer des emplois et des retombées économiques dans les régions maritimes du Québec.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble des membres du personnel du Ministère qui, par leur travail, leur professionnalisme et leur dévouement, ont permis d'atteindre les résultats présentés dans ce rapport annuel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Laurent Lessard
Québec, octobre 2008

Monsieur Laurent Lessard
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous soumets le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport présente le bilan de la troisième année du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère. Il est à noter que ce plan stratégique a été prolongé d'un an afin de tenir compte des suites de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois dans la prochaine planification.

Le présent rapport fait ainsi état des résultats obtenus en relation avec les orientations établies dans notre plan stratégique 2005-2008 de même que dans notre déclaration de services aux citoyens. Il est structuré de manière que la population québécoise et les parlementaires puissent apprécier les objectifs atteints par le Ministère. De plus, il répond aux diverses exigences de la Loi sur l'administration publique. Vous trouverez d'ailleurs ci-après les déclarations attestant la validité de l'information contenue dans ce rapport.

Je profite de l'occasion pour souligner la compétence dont fait preuve le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions. En mon nom et en celui de l'équipe de direction, je tiens à le remercier pour son engagement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Marc Dion
Québec, octobre 2008

Déclaration de la direction

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* et celle des contrôles afférents relèvent de ma responsabilité. Pour m'appuyer dans cette tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications contenus dans le présent rapport, conformément aux normes d'examen généralement reconnues, et m'a remis un rapport favorable à cet égard.

Je déclare donc que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Marc Dion
Québec, octobre 2008

Rapport de validation de la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne

Monsieur Marc Dion
Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons effectué l'examen des résultats et des explications afférentes contenus dans le rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

La responsabilité de la fiabilité et de l'intégralité des données figurant au rapport annuel de gestion incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats et des explications s'y rattachant en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre mandat.

Nos travaux de validation ont été conduits d'une manière conforme aux normes d'examen généralement reconnues. Ils ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, il ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications afférentes présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne,

Simon Côté
Québec, octobre 2008

Table des matières

INTRODUCTION 17

L'ANNÉE 2007-2008 EN BREF 19

Tableau sommaire des résultats du Plan stratégique 2005-2008 20
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois 25
Un mandataire spécial pour l'avenir du secteur porcin 26
Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales 26
Principales réalisations de l'année 2007-2008 27

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE 37

Mission 38
Clientèles 38
Organisation administrative 38
Champs d'activité 38
Ressources humaines 39
Ressources financières 40

PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2007 45

ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2007-2008 55

APERÇU DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 56

1. Développement économique et régional 57
Diversification et valeur ajoutée 57
Services-conseils agricoles en région 57
Recherche et innovation technologique 65
Formation et main-d'œuvre 69
Relève 74
2. Sécurité des aliments et santé animale 78
Traçabilité 81
Surveillance de la santé animale 81
Maîtrise des risques alimentaires 84
3. Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse 89
Agroenvironnement 93
Aquaenvironnement 93
4. Relations fédérales-provinciales et commerciales 97
Politique agricole canadienne 99
Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture 99
Négociations commerciales et règlement des différends 102
5. Modernisation et qualité des services 105
Modernisation des interventions 112
Services en ligne 112
Qualité des services 118
Planification des ressources humaines 119

ANNEXES 122

Annexe 1 : Exigences législatives et gouvernementales 125
Annexe 2 : Lois administrées 126
Annexe 3 : Pour nous joindre 138

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2008 140

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation couvre la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 et a été réalisé conformément à la Loi sur l'administration publique.

Au début du rapport, un tableau présente un résumé des résultats de la troisième année du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère, ainsi qu'un extrait des principales réalisations de l'année 2007-2008. Intitulé « L'année 2007-2008 en bref », ce résumé permettra au lecteur de prendre rapidement connaissance de la performance du Ministère ainsi que de la diversité et de l'ampleur de ses réalisations.

La première partie du rapport comprend une présentation générale du Ministère, soit sa mission, ses clientèles, son organisation administrative, ses champs d'activité, ses ressources humaines ainsi que ses ressources financières, y compris la répartition des ressources par orientation du Plan stratégique 2005-2008.

Dans la deuxième partie du rapport, les principaux indicateurs économiques relatifs à la performance du secteur bioalimentaire sont présentés pour situer le lecteur dans le contexte d'activité du Ministère. Ces indicateurs couvrent l'ensemble du secteur tout en étant propres aux divers segments de l'industrie.

La troisième partie donne un aperçu du Plan stratégique 2005-2008 et brosse un tableau des résultats obtenus et des réalisations marquantes pour chacune des orientations inscrites dans ce plan. Afin de rendre plus concret le travail du Ministère pour la population, le rapport fait état, pour chacune des orientations, des principaux bénéfices visés pour les Québécoises et les Québécois.

Quant aux annexes, elles montrent, notamment, le suivi ministériel des exigences législatives et gouvernementales liées à la Loi sur l'administration publique. Le lecteur y trouvera également les coordonnées des divers points de service du Ministère.

Il est à noter que le Plan stratégique 2005-2008 du Ministère venait à échéance le 31 mars 2008. Le 12 février 2008, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a publié son rapport, dans lequel elle propose une adaptation de l'intervention gouvernementale touchant le secteur. Afin de pouvoir analyser et intégrer les changements proposés, la planification stratégique en vigueur a été prolongée d'un an pour permettre l'adoption d'une nouvelle planification à compter de 2009-2010.

L'année 2007-2008 en bref

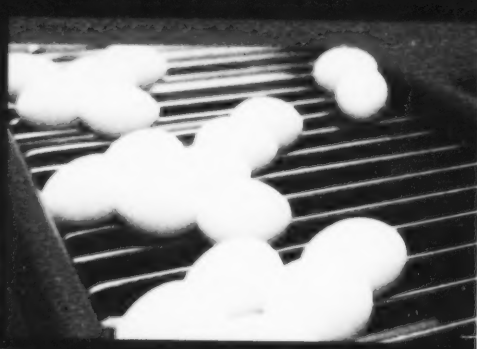

L'année 2007-2008 en bref

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS[1] DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2007-2008
1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux		
DIVERSIFICATION ET VALEUR AJOUTÉE (PAGE 57)		
• Emplois générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	s. o.[2]	2 096 emplois créés ou consolidés
• Investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	s. o.	40,0 M$
• Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	Cumul de 3 000 emplois	Cumul de -6 137 (-3,5 % par rapport à 2006-2007) Secteur manufacturier (-2,8 %)
• Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire (tabac exclu)	Cumul de 1,5 G$	Cumul de 1,1 G$ (-9,0 % par rapport à 2006-2007) Secteur manufacturier (-10,0 %)
• Livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire	Plus de 23 G$	20,2 G$ (+9,1 % par rapport à 2006-2007) Secteur manufacturier (2,4 %)
SERVICES-CONSEILS AGRICOLES EN RÉGION (PAGE 65)		
• Nombre d'entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés	Cumul de 15 000	Cumul de 12 143
• Participations d'entreprises obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère	25 000 par an	33 211
RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE (PAGE 69)		
• Effet de levier exercé par l'investissement du Ministère sur celui des partenaires	Au moins 2,1 par an	2,17
FORMATION ET MAIN-D'ŒUVRE (PAGE 74)		
• Formation initiale		
- Nombre de diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) et du campus Macdonald de l'Université McGill	Cumul de 865 diplômés	Cumul de 453 (+5,9 par rapport à 2005-2006)
- Taux de placement des diplômés	Avoisinant 100 % (y compris ceux qui poursuivent leurs études)	76,0 % en emploi et 18,8 % qui poursuivent leurs études (année 2005-2006) Établissements d'enseignement collégial pour la formation technique (69 %)

1. Pour plus de détails, voir la partie intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2007-2008 ».
2. L'abréviation s. o. signifie « sans objet ».

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS[1] DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 *(SUITE)*

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2007-2008
• Formation continue – Inscriptions et heures de cours		
- À l'ITA	3 600 personnes/an	3 253 personnes
	8 000 heures/an	5 624 heures
- Par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole	5 600 personnes/an	8 822 personnes (année 2006-2007)
	8 100 heures/an	12 651 heures (année 2006-2007)
RELÈVE (PAGE 78)		
• Politique jeunesse – Degré de réalisation de l'élaboration du volet et de son plan d'action		
- Établissement et relève agricole	100 %	100 %
- Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales	100 %	Cumul de 95 %
- Relève en transformation alimentaire	66 %	10 %
2. SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques		
TRAÇABILITÉ (PAGE 81)		
• Degré de réalisation des différentes phases prévues pour la traçabilité		
- Secteur bovin	Traçabilité implantée	100 % en 2002
- Secteur ovin	Traçabilité implantée	100 % en 2004
- Secteur du porc	Traçabilité implantée	En cours
- Secteur de la viande bovine	Dossier opérationnel réalisé	100 %
SURVEILLANCE DE LA SANTÉ ANIMALE (PAGE 84)		
• Degré de consolidation des mécanismes prévus (plans de surveillance, mise au point de méthodes analytiques et ententes fédérales-provinciales)	100 %	100 %
MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES (PAGE 89)		
• Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »	Plus de 95 % par an	95,8 %
• Pourcentage d'établissement ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de douze mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »	Plus de 50 % par an	82,6 %

1. Pour plus de détails, voir la partie intitulée « Orientations stratégiques et résultats 2007-2008 ».

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS[1] DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 *(SUITE)*

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2007-2008
3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire		
AGROENVIRONNEMENT (PAGE 93)		
• Nombre d'exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 et disposant d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental	Cumul de 12 600	Cumul de 10 850 (+14 % par rapport à 2005-2006)
• Pourcentage des exploitations visées d'ici 2010 (13 048 exploitations) qui entreposent leurs fumiers dans un ouvrage de stockage	Cumul de 87 %	Cumul de 86,8 %
• Nombre d'exploitations appuyées pour réaliser des interventions de réduction de la pollution diffuse et favorisant la cohabitation harmonieuse	Cumul de 4 500	Cumul de 3 470 exploitations
AQUAENVIRONNEMENT (PAGE 97)		
• Part relative de la production des entreprises adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec	Cumul de 45 %	Cumul de 24 %
4. RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation		
POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE (PAGE 99)		
• État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole (CSA) canadien ou d'autres stratégies canadiennes	Versement de 100 % des sommes prévues pour la période de l'entente 2003-2008 (environ 1 493,46 M$)	Cumul de 1 492,33 M$ (99,9 %)
POLITIQUES CANADIENNES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE (PAGE 102)		
• Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé	Part obtenue pour tous les stocks à accès partagé/an	Part historique obtenue : 11/21 stocks
• Délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine	Moins d'un an	11,7 mois (2 permis) 16,5 mois (2 permis)
NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS[2] (PAGE 105)		
• Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise		
- Organisation mondiale du commerce (OMC)	Défense efficace de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations agricoles par le gouvernement fédéral	> Leadership dans une demande commune du gouvernement du Québec et du gouvernement de l'Ontario auprès du gouvernement fédéral > Présence du Ministère à Genève aux moments importants de la négociation > Travail en concertation avec les producteurs à la défense de la gestion de l'offre

2. Cible 2007-2008 pour cet indicateur.
1. Pour plus de détails, voir la partie intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2007-2008 ».

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS[1] DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 *(SUITE)*

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2007-2008
- Ingrédients laitiers	Encadrement des importations et de leur utilisation par le gouvernement fédéral	> Adoption, en décembre 2007, par le gouvernement fédéral d'un règlement sur la composition des fromages qui fixe la quantité minimale de lait nécessaire
- Commerce intérieur canadien		
> Révision du chapitre agricole de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)	Défense de la position du Québec	> Poursuite des travaux de révision du chapitre; maintien de la demande du Québec d'exclure la gestion de l'offre et la mise en marché collective
> Renforcement de l'espace économique Québec-Ontario	Élaboration de la position du Québec en agriculture et en agroalimentaire	> Consultation des partenaires de l'industrie afin d'établir la position du Ministère
- Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre	Participation du Québec à la révision des ententes	> Poursuite de la révision de l'entente sur la mise en commun de tout le lait > Signature par la Saskatchewan d'une entente de service dans le secteur des œufs d'incubation > Suspension toujours en cours de la révision de l'entente dans le secteur des œufs de consommation
- Salubrité des aliments importés	Assurance par le gouvernement fédéral que des normes canadiennes de salubrité et d'innocuité sont respectées et qu'un meilleur contrôle est exercé	> Annonce par le gouvernement fédéral d'un nouveau plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et des produits de consommation
- Étiquetage de la provenance des produits alimentaires	Révision de la directive concernant l'emploi de l'indication « Produit du Canada » par le gouvernement fédéral	> Interventions du Ministère auprès du gouvernement fédéral pour s'assurer que les directives concernant la mention « Produit du Canada » soient révisées rapidement
- Produits biologiques	Prise en compte du système de certification québécois des produits biologiques et des structures qui en découlent dans le cadre de la réglementation biologique canadienne	> Poursuite des travaux devant permettre d'ajuster les systèmes existants par rapport à ceux du régime biologique fédéral et de reconnaître les structures en place au Québec

1. Pour plus de détails, voir la partie intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2007-2008 ».

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS[1] DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 *(SUITE)*

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2007-2008
5. MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité		
MODERNISATION DES INTERVENTIONS (PAGE 112)		
• Degré de réalisation des programmes inscrits au plan de révision		
- Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	100 %	Cumul de 100 %
- Offre de services-conseils en agriculture	100 %	Cumul de 100 %
- Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire	100 %	Cumul de 100 %
- Programme de crédit de taxes foncières agricoles	100 %	Cumul de 100 %
- Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	100 %	Cumul de 75 %
- Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	100 %	Cumul de 94 %
SERVICES EN LIGNE (PAGE 118)		
• Volet informationnel (y compris l'ITA et Agri-Réseau)		
- Nombre de visiteurs	580 000 annuellement	1 295 254
- Nombre de visites	1 400 000 annuellement	1 807 656
• Volet transactionnel		
- Nombre de transactions électroniques	25 000 annuellement	14 059
QUALITÉ DES SERVICES (PAGE 119)		
• Cote de satisfaction globale des clientèles du Ministère	s. o.	Aucun sondage réalisé
• Suivi de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées	Sondages périodiques	Sondage réalisé en juin et juillet 2007
PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES (PAGE 122)		
• Niveau d'implantation des étapes du processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de modernisation de l'État	100 % des étapes prévues implantées	100 % Troisième étape réalisée en 2006-2007

[1] Pour plus de détails, voir la partie intitulée « Présentation des résultats » du rapport.

COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

Au terme de ses 18 mois de travaux, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) a publié son rapport le 12 février 2008. Créée par le gouvernement du Québec en juin 2006, cette commission avait pour mandat d'établir un état de situation relatif aux enjeux et aux défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place et de recommander les changements à apporter, compte tenu

- des défis que posent la compétitivité et les revenus agricoles;
- des attentes sociétales;
- de la mise en valeur des potentiels régionaux.

© Éric Labonté, MAPAQ

Pour réaliser son mandat, la Commission a publié un document de consultation, tenu des audiences publiques dans 15 régions et 27 municipalités du Québec, reçu quelque 770 mémoires et témoignages, consulté de multiples experts des secteurs privé et public, et considéré diverses études et analyses, dont certaines commandées par elle-même auprès de chercheurs et de consultants.

Le diagnostic de la Commission est que le secteur agricole et agroalimentaire ne pourra pas faire face aux défis de l'avenir en reconduisant simplement le *statu quo* intégral en ce qui a trait à ses façons de faire. Par conséquent, dans son rapport et ses 49 recommandations, la Commission convie tous les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire à s'inscrire dans une démarche de changement pour bâtir l'avenir sur des bases solides qui tiennent compte des enjeux et défis futurs.

En mars 2008, répondant à l'invitation des commissaires, le gouvernement a adopté, pour ce secteur, une vision d'avenir intitulée *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir*. Grandement inspirée des éléments proposés dans le rapport de la CAAAQ, cette vision mobilisatrice fait appel à la responsabilité du gouvernement et de ses partenaires pour ce qui est d'assurer un environnement d'affaires propice à l'essor d'un secteur agricole et agroalimentaire innovateur, compétitif et durable.

La nouvelle dynamique insufflée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation repose sur cette vision gouvernementale d'avenir du secteur agricole et agroalimentaire dont la mission première est de contribuer à nourrir la population québécoise tout en tirant profit de son plein potentiel sur les marchés d'ici et d'ailleurs. Ce secteur est reconnu comme multifonctionnel puisqu'en plus de son rôle nourricier, il a des fonctions économique, sociale et d'occupation dynamique du territoire. Il est également pluriel et hautement professionnel, repose sur une culture entrepreneuriale, offre des aliments sains et respecte les principes du développement durable.

Au moment où était dévoilée la vision d'avenir du secteur agricole et agroalimentaire, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a présenté ses principales priorités de travail pour 2008-2009 dans la continuité de ce rapport de la CAAAQ. Ces priorités ont été retenues en raison de leur cohérence par rapport à la vision, de leur effet structurant pour le secteur et de la nécessité de se mettre au travail rapidement. Elles s'articulent autour de trois grands enjeux, à savoir :

- rapprocher le secteur des citoyens et des consommateurs;
- renforcer la capacité concurrentielle des entreprises;
- moderniser les grands piliers de l'agriculture.

Par ailleurs, marquant la volonté gouvernementale d'aller de l'avant avec ce rapport, un engagement financier de 60 M$ sur 5 ans a été annoncé dans le cadre du Discours sur le budget 2008-2009.

UN MANDATAIRE SPÉCIAL POUR L'AVENIR DU SECTEUR PORCIN

La filière porcine, qui achète 95 % de ses biens et services au Québec, constitue une industrie créatrice d'emplois et de richesse de même qu'un secteur stratégique pour l'économie du Québec et des régions. Depuis plusieurs années, cette industrie traverse des moments difficiles tant du côté de la production que de celui de la transformation.

C'est dans cette optique que, le 19 septembre 2007, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation annonçait la nomination de M. Guy Coulombe à titre de mandataire du Ministère dans le contexte des discussions engagées avec l'ensemble des partenaires du secteur porcin. Grâce à une telle démarche, on espérait développer une vision partagée de l'avenir de l'industrie porcine et, ainsi, assurer sa pérennité.

L'ensemble des acteurs de l'industrie porcine, en l'occurrence les transformateurs, les producteurs, les représentants syndicaux, les fournisseurs d'intrants et les distributeurs, ont été rencontrés à tour de rôle ou en groupe entre septembre 2007 et mars 2008. Les discussions se sont avérées difficiles compte tenu de la situation de crise qui était vécue de façon différente par les partenaires de l'industrie.

M. Coulombe a remis au ministre un avis daté du 3 mars 2008 dans lequel il fait état des positions divergentes des parties, qui constituent un frein à la conclusion d'une entente. Il spécifie en outre que le *statu quo* ne saurait être maintenu. Enfin, il dégage huit éléments de base pouvant faire l'objet d'un consensus et devant être examinés lors de la poursuite des discussions entre les partenaires de l'industrie porcine.

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL POUR L'INDUSTRIE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Le 29 janvier 2008, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, accompagné de la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, annonçait la mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Intitulé *Ensemble pour la viabilité de l'industrie*, ce plan englobe 21 actions qui s'articulent autour de 3 grandes priorités, soit la compétitivité des entreprises, la commercialisation des produits marins québécois de même que la concertation des acteurs du milieu et la reconnaissance de l'excellence. À l'enveloppe budgétaire courante allouée aux pêches et à l'aquaculture commerciales s'ajoute un budget supplémentaire de l'ordre de 10 M$ consacré à la réalisation de ce plan d'action quinquennal. En outre, d'autres ministères contribueront à la mise en œuvre de certaines initiatives.

Rappelons que ce plan d'action fait suite au Forum québécois des partenaires des pêches, qui a eu lieu en novembre 2006 et qu'ont présidé les ministres fédéral et provincial responsables des pêches. Au terme de cette rencontre, les ministres se sont engagés à effectuer un suivi des orientations qui ont fait l'objet d'un consensus. Après le dépôt d'un rapport provisoire au printemps 2007, les chefs de file de l'industrie se sont remis à l'œuvre afin de présenter, à l'automne 2007, des recommandations concrètes sur lesquelles s'appuie le Plan d'action.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2007-2008

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Le Québec dans votre assiette!

- Dévoilement, en décembre 2007, de la mise en œuvre d'une importante stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur. Un investissement de 14 M$ sur 3 ans sera consacré :

  - à la promotion et à l'identification des aliments québécois;

  - à l'aide aux entreprises afin qu'elles puissent offrir des produits qui répondent aux attentes des consommateurs;

  - à des mesures visant à faciliter l'accès des entreprises aux réseaux de distribution alimentaire appropriés.

Les poissons et fruits de mer du Québec, choisissez-les, goûtez-les!

- En relation avec le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, tenue, en mars 2008, d'une activité de réseautage des pêcheurs, des aquaculteurs, des transformateurs, des restaurateurs et des acheteurs de poissons et de fruits de mer sur le thème *Les poissons et fruits de mer du Québec, choisissez-les, goûtez-les!*

- Présence, en février 2008, du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation lors de la 26e présentation de l'International Boston Seafood Show. Cet événement rassemble près de 18 000 acheteurs et vendeurs du monde entier, ce qui constitue une excellente occasion pour les entreprises de transformation de produits marins du Québec de diversifier leurs marchés d'exportation.

Projet d'investissement de 153 M$ dans la fabrication d'huile végétale

- Annonce, en janvier 2008, d'une aide financière pouvant atteindre 20 M$ et offerte à Twin Rivers Technologies – Entreprises de transformation de graines oléagineuses du Québec (ETGO) pour la construction d'une nouvelle usine de broyage de graines de canola et de soya à Bécancour. Cette usine créera 80 postes à temps plein et générera des ventes annuelles de 450 M$.

- Aide gouvernementale accordée en vertu du Programme d'appui stratégique à l'investissement administré par Investissement Québec. L'analyse sectorielle de cet important projet d'investissement a été réalisée par Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Nouveau programme d'aide pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises agroalimentaires

- Annonce, en mars 2008, du lancement du programme Compétitivité-innovation pour la mise en place de mesures concrètes visant à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises agroalimentaires québécoises en misant sur l'innovation. Ce programme disposera d'un budget de 15 M$ répartis sur 5 ans.

SERVICES-CONSEILS AGRICOLES

Réseaux Agriconseils : au service des entreprises agricoles

- Depuis mars 2006, dans chacune des régions desservies par le Ministère, quatorze réseaux régionaux de services-conseils, soit les réseaux Agriconseils, facilitent l'accès à des services-conseils individuels et collectifs à un plus grand nombre d'entreprises agricoles.

- Au cours de leur deuxième année de fonctionnement, les réseaux Agriconseils ont subventionné 3 324 entreprises agricoles pour des services-conseils individuels et collectifs d'une valeur globale de 6,4 M$, soit 2,8 M$ investis par le Ministère et 3,6 M$ provenant des entreprises agricoles elles-mêmes.

- La clientèle bénéficiant des services-conseils subventionnés par les réseaux Agriconseils a augmenté de 17 % par rapport à l'année précédente. Cet accroissement est particulièrement remarquable dans le domaine de l'encadrement technique, où le nombre d'entreprises bénéficiaires est passé de 1 742 en 2006-2007 à 2 076 en 2007-2008.

Volet *Renouveau* du Cadre stratégique agricole

- Gestion de deux programmes complémentaires à ceux du Ministère pour aider les entreprises à accroître leur rentabilité et à améliorer leurs compétences en gestion : une somme de 7,1 M$ a été versée en 2007-2008. Ces programmes sont le Programme des services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes ainsi que le Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée.
- Gestion du programme Initiative d'appui aux conseillers agricoles avec une aide financière versée totalisant 4,1 M$ pour la réalisation de 59 projets pendant la période 2005-2008. Ce programme permet notamment d'élaborer des outils d'encadrement, d'information et de réseautage dans le but de faciliter le travail des conseillers agricoles ainsi que la diffusion d'information technico-économique de pointe.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Financement du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) grâce à une convention de 420 000 $ pour une durée d'un an. Le 1er janvier 2008, le CAAQ est devenu le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).
- Aide financière de 955 244 $ pour la réalisation de 22 projets dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique (PSDAB), ce qui représente une valeur globale de plus de 1,5 M$.
- Répercussions tangibles de l'implication du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur le développement de l'agriculture biologique :
  - L'appui au développement de l'expertise et du service-conseil adapté a contribué à la progression du secteur de la production laitière.
    - > Le nombre d'entreprises laitières certifiées est passé de 46 en 2002-2003 à 90 en décembre 2007.
    - > En 2007, le Québec a produit 28,7 millions de litres de lait biologique, soit près du double de la production de 2002.
  - Dans le secteur de la canneberge, l'intervention du Ministère dans le cadre du PSDAB a permis le développement d'une expertise reconnue.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Développement et commercialisation des produits marins

- Appui financier de 261 838 $, sur des investissements totaux de 523 675 $, à Les Pêcheries Marinard ltée en Gaspésie visant à développer, sur 2 ans, une stratégie de commercialisation pour au moins deux nouveaux produits destinés aux marchés du Canada, des États-Unis et de l'Europe.
- Aide financière de 107 350 $ à l'entreprise Pêcheries Gros-Cap inc., située aux Îles-de-la-Madeleine, pour l'élaboration d'un projet de développement de nouveaux produits et sa réalisation en partenariat avec l'Institut universitaire professionnel – Qualité des produits agroalimentaires et halieutiques, localisé en France. Ce projet vise la conception de différents produits, dont des terrines, des rillettes et des bisques à base de homard, de crabe des neiges, de crabe commun, de maquereau et autres produits marins.
- Appui financier au Groupe alimentaire nordique inc. pour le développement et la commercialisation de produits novateurs comprenant des poissons et fruits de mer d'origine québécoise. Ce projet permettra la création d'une quinzaine d'emplois à temps plein.

INVESTISSEMENTS EN INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Valacta, le centre d'expertise en production laitière

- Valacta est devenu le centre d'expertise en production laitière pour tout l'Est du Canada après la consolidation, en janvier 2008, des opérations de Valacta et de l'Atlantic Dairy Livestock Improvement Corporation.
- Valacta accueille donc 500 nouveaux producteurs laitiers de l'Est du Canada qui viennent s'ajouter à ses 5 444 clients québécois.

Renouvellement de l'entente avec l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

- Une entente de 33 M$ répartis sur 5 ans entre le Ministère et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) a été renouvelée.
- Cette entente permettra à l'Institut de poursuivre la réalisation de son plan stratégique 2006-2010 ainsi que de proposer aux agriculteurs des solutions aux enjeux environnementaux.

Secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

- Collaboration entre une entreprise de Rimouski et l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER) pour développer des produits de microalgues, les commercialiser auprès d'aquariums et d'institutions de recherche, pénétrer le marché des écloseries et créer une offre intéressante pour le marché des biotechnologies, principalement celui des produits nutraceutiques.
- Projet de R-D aux Îles-de-la-Madeleine visant à identifier la ou les combinaisons de facteurs influençant le niveau d'affaiblissement de la force d'attachement et les conditions responsables du décrochement des moules des structures d'élevage, et ce, afin de proposer des stratégies de récolte contribuant à réduire les pertes.
- Réalisation d'un projet d'adaptation technologique de la méthode dite d'« élevage en boucle d'oreilles » aux conditions de la Basse-Côte-Nord. Cette technologie est utilisée depuis plus de 25 ans par les pectiniculteurs japonais et pourrait permettre aux producteurs nord-côtiers d'abaisser leurs coûts de production et de diversifier leur économie.
- Pour 2008-2011, nouvelle entente de partenariat entre le Ministère et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) avec un soutien financier ministériel de 650 000 $. Cette entente mettra en œuvre des processus qui permettront d'accroître la valorisation des résultats des projets par l'industrie québécoise et de favoriser son développement, notamment par la valorisation accrue de la biomasse marine, à l'étape de l'émergence au Québec.

Préoccupation constante à l'ITA : l'innovation et le transfert technologique

- Poursuite de nombreuses activités de transfert technologique par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), notamment :
  - la mise en place d'un nouveau centre collégial de transfert de technologie sur les bioproduits, appelé « Biopterre », dans les secteurs de l'agroenvironnement, de l'agroforesterie et du bioalimentaire;
  - la mise en place d'infrastructures de recherche sur le contrôle de la pollution diffuse et sur le traitement des lisiers;
  - l'évaluation de biostimulants utilisés sur les plantes ornementales en serre;
  - la construction d'une nouvelle serre d'expérimentation avec géothermie en partenariat avec l'Université Laval et Hydro-Québec.

RELÈVE EN AGRICULTURE

- Annonce, le 16 novembre 2007, d'une entente conclue avec la Fondation de l'entrepreneurship, qui s'assure maintenant de la disponibilité d'un service de mentorat d'affaires adapté à la réalité de la relève agricole dans toutes les régions.
- Lancement, en janvier 2008, de la trousse pédagogique *Je prends ma place dans le bioalimentaire*, qui contribue à la promotion et à la valorisation des professions du secteur bioalimentaire tout en répondant aux différents objectifs de formation du premier cycle du secondaire.
- Publication, en janvier 2008, du *Portrait de la relève agricole établie 2006* à la suite de la vaste opération de recensement de la relève agricole établie tenue en 2006. Les informations recueillies portent notamment sur la formation, la démarche d'établissement, les intervenants consultés et le niveau de responsabilité des jeunes agriculteurs dans l'entreprise.
- Publication d'un nouveau guide d'accompagnement intitulé *Réussir votre transfert de ferme* par la Direction régionale Chaudière-Appalaches et plusieurs collaborateurs. Cet outil a pour objet premier de faciliter l'établissement des nouveaux agriculteurs ainsi que le transfert des entreprises agricoles. Il permet également de mettre davantage en valeur l'approche multiservices parmi les entreprises agricoles de la région, et ce, dans le respect de la mission de chacun des organismes qui mènent des activités au profit des exploitations agricoles.

MESURES D'AIDE SPÉCIALES

Soutien aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage

- Annonce, en décembre 2007, de la mise en place d'un programme d'aide spéciale de 17,5 M$ destiné aux exploitations porcines touchées par le syndrome de dépérissement postsevrage en 2006.

Appui aux exploitations affectées par le nématode doré

- Annonce, en juin 2007, de la mise en place d'un programme d'aide spéciale de 1,2 M$ destiné aux exploitations productrices de pommes de terre et de cultures ornementales éprouvées par la présence du nématode doré.

SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

Traçabilité dans divers secteurs

- Préparation d'un projet de règlement touchant l'identification et la traçabilité des cervidés.
- Rencontres entre le Ministère, Agri-Traçabilité Québec et la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec en vue de l'implantation de la traçabilité de cette filière.
- Travaux d'élaboration d'un projet pilote relatif à l'identification de la laitue de serre et de la laitue de champ et, éventuellement, à l'identification d'autres cultures maraîchères et horticoles.

Participation d'Agri-Traçabilité Québec au développement du système québécois de traçabilité et soutien à l'automatisation des données

- Annonce, en octobre 2007, de l'attribution à Agri-Traçabilité Québec d'une subvention de 7 M$ échelonnée sur 2 ans et permettant de poursuivre le plan d'implantation de la traçabilité au Québec et de renforcer la sécurité des aliments.
- Annonce, ce même mois, de la mise en œuvre du Programme de soutien financier à l'automatisation du transfert de données. Ce programme vise à faciliter la tâche des personnes qui ont à intervenir dans la chaîne de production et à accroître la fiabilité du système de traçabilité en automatisant les activités de collecte et de transfert des données.

Surveillance et contrôle de la rage du raton laveur

- Adoption, en mai 2007, par le Conseil des ministres du Plan gouvernemental d'intervention pour la surveillance et l'éradication de la rage de la souche virale du raton laveur au Québec. Ce plan est le fruit d'une collaboration entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de même que le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et les directions de santé publique concernées participent à sa mise en œuvre.

© Marie-Claude Benoit, MAPAQ

Augmentation des services offerts par la centrale de signalement du Ministère

- Ajout de nouveaux services à la centrale de signalement initialement destinée à la surveillance de l'influenza aviaire, dont les suivants :

  - Accès téléphonique permettant à des établissements ainsi qu'à des intervenants qui n'ont pas accès au système d'identification des animaux par Internet d'obtenir l'information nécessaire au retrait de matériel à risque spécifié (MRS).

  - Renseignements recueillis par des citoyens afin de contribuer à la surveillance de la rage du raton laveur.

Mesures particulières de gestion des risques en cas de crise sanitaire

- Organisation du Forum de coopération et de partenariat franco-québécois sur la sécurité des aliments. Cette activité touche la biosécurité et la gestion des risques en santé animale, plus particulièrement dans le secteur avicole.
- Création d'un comité de travail réunissant des représentants de l'industrie laitière pour les sensibiliser à l'importance de se préparer à une éventuelle crise sanitaire. L'objectif est que les différents secteurs (bovins laitiers et bovins de boucherie, porcs, caprins laitiers et ovins) développent un plan d'urgence qui les prépare à l'apparition d'un cas de fièvre aphteuse.

Renforcement des activités d'inspection

- Amélioration des méthodes d'inspection par l'intégration de la notion de maîtrise. De cette façon, les exploitants et les manipulateurs doivent être en mesure d'évaluer l'impact des gestes posés s'ils veulent minimiser leur niveau de risque plutôt que se baser uniquement sur des aspects de conformité.
- Ajout de 24 personnes dans les activités d'inspection et de contrôle, notamment dans les abattoirs et les usines de transformation de produits carnés.

Activités d'information et saine alimentation

- Sensibilisation des consommateurs en matière de bonnes pratiques de manipulation des aliments par la campagne annuelle de prévention de la maladie du hamburger *Beau! Bon! Bien cuit! Bye-bye bactéries!*
- Réalisation de différentes actions pour contribuer davantage à maintenir les Québécois en santé : formation de base en nutrition pour l'élaboration de menus plus équilibrés, activités de sensibilisation destinées aux entrepreneurs, trousse éducative destinée aux enfants et publication traitant des bonnes habitudes alimentaires pouvant aider à vieillir en santé.

AGROENVIRONNEMENT

Mise en place de mesures d'aide à la réduction des gaz à effet de serre

- Dans le cadre du programme Prime-Vert, de nouvelles mesures ont été élaborées pour aider le secteur agricole à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et valoriser la biomasse agricole. Dotées d'un budget de 24 M$ sur 6 ans provenant du Fonds vert, ces nouvelles mesures procureront, outre la réduction des émissions de GES, d'autres bénéfices environnementaux appréciables, notamment sur le plan de la réduction des inconvénients reliés aux odeurs.

IRPeQ Express ✓

- IRPeQ Express ✓ est un outil informatique en ligne qui s'appuie sur l'indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Il permet de faire des choix stratégiques de pesticides moins à risque pour la santé et l'environnement et d'effectuer le suivi des risques possibles pour une exploitation agricole. Il en existe maintenant une version adaptée pour les golfs.

Mise en œuvre des dix projets de sous-bassins versants du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010

- Sélection et mise en place de dix projets collectifs locaux dans le cadre du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010. Ce plan d'action constitue un partenariat entre le MAPAQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et l'Union des producteurs agricoles (UPA), avec la participation financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ces projets visent à favoriser la conservation des sols et le contrôle du transport des nutriments, des pathogènes et des pesticides vers les cours d'eau et les eaux souterraines.

Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole

- Élaboration du Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole dans la continuité du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 annoncé par le gouvernement du Québec, en septembre 2007, pour contrer le phénomène de prolifération des algues bleu-vert touchant les plans d'eau québécois.
- Pour la mise en œuvre de ce plan, des mesures ont été introduites dans le programme Prime-Vert en vue de permettre le financement des travaux à l'intérieur d'une enveloppe estimée à 145 M$ sur 10 ans. Les principales étapes de mise en œuvre de ce plan comprennent :
  - l'identification des zones d'intervention prioritaires (1 110 fermes ciblées en 2008-2009);
  - la formation des conseillers en agroenvironnement chargés de l'accompagnement;
  - la bonification de l'aide financière accordée dans le cadre du programme Prime-Vert et l'ajout de nouvelles mesures;
  - le suivi annuel des résultats et de la qualité de l'eau dans les bassins versants témoins.

Suivi 2007 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec

- Réalisation du Sondage sur les pratiques agroenvironnementales 2007 avec un taux de réponse de 85 % de la part des quelque 5 000 exploitations agricoles consultées. Le Suivi 2007 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec a permis de mesurer les progrès accomplis par les exploitations agricoles depuis l'établissement de ce portrait en 1998.

Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ)

- Stratégie établie grâce à une étroite collaboration entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et l'Association des aquaculteurs du Québec. Elle vise l'amélioration de la performance environnementale des entreprises piscicoles.

- Production d'un bilan de gestion des trois premières années de la STRADDAQ et diffusion de la version finale parmi les partenaires.

- Consultations par le comité technique de la STRADDAQ pour établir des normes générales pour le programme de suivi environnemental des pisciculture.

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE AGRICOLE

Ententes intergouvernementales

- Au cours de l'année 2007-2008, le Québec a signé neuf ententes intergouvernementales.

  - En vertu des ententes intergouvernementales, transferts fédéraux au Québec s'élevant à 357,8 M$, soit 239,6 M$ selon les ententes signées avant le 1er avril 2007 et 118,2 M$ en vertu des nouvelles ententes. Une entente signée avec le gouvernement fédéral le 31 mars 2008 permettra le versement d'un montant pouvant atteindre 4,5 M$ pour des projets de traçabilité menés par Agri-Traçabilité Québec.

  - Entente de principe conclue entre les ministres de l'Agriculture du Canada, lors de leur conférence annuelle tenue à Whistler en juin 2007, en ce qui a trait au processus de renouvellement du CSA, alors entamé depuis plus d'un an. Les ministres ont convenu d'un nouveau cadre quinquennal intitulé *Cultivons l'avenir* qui visera trois objectifs stratégiques, soit un secteur compétitif et innovateur, un secteur qui répond aux objectifs de la société et un secteur qui gère les risques de façon proactive. Cette entente de principe mentionne clairement la notion de flexibilité, répondant ainsi à une attente formulée par le Québec. Elle reconnaît également le système de gestion de l'offre comme programme de gestion des risques.

  - Révision en 2007-2008 de la programmation ayant trait à la gestion des risques agricoles par les gouvernements. Ainsi, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) a été scindé en deux nouveaux programmes, soit Agri-investissement et Agri-stabilité. Le programme Agri-investissement, qui se présente sous la forme d'un compte d'épargne, avait été réclamé par les producteurs agricoles, surtout ceux du Québec. Agri-stabilité est en fait l'ancien PCSRA avec certaines améliorations, dont les premiers 15 % ont été remplacés par Agri-investissement. Pour sa part, le Programme d'assurance-production a été renommé « Agri-protection ».

  - Signature d'un accord permettant la transition entre les programmes du CSA au cours d'une période pouvant aller jusqu'à un an à compter du 1er avril 2008. Au cours de cette période, les parties négocieront les conditions de nouveaux accords et des programmes qui découleront de *Cultivons l'avenir*.

  - Conclusion avec le gouvernement fédéral de l'Accord Canada-Québec établissant le programme du Québec sur l'élimination du matériel à risque spécifié, qui a permis le transfert au gouvernement du Québec de montants fédéraux de 10 M$. Le Québec a ainsi été en mesure d'élaborer sa propre mesure financière, soit le Programme d'aide à la ségrégation, récupération et disposition du matériel à risque spécifié. Ces montants ont été versés pour aider les entreprises à respecter les nouvelles exigences de la réglementation fédérale et ainsi maintenir la confiance, aux échelons canadien et international, dans les mesures d'atténuation des risques d'ESB prises par le Canada et le Québec.

  - Conclusion avec le gouvernement fédéral de l'Accord de contribution entre le Canada et le Québec concernant la transition des vergers d'arbres fruitiers et des vignobles au Québec, qui permettra le transfert de 4,85 M$ au gouvernement du Québec. Cette aide du gouvernement fédéral financera une partie des interventions prévues dans le programme Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec, doté d'un budget de 16,8 M$ et mis en œuvre pour appuyer les entreprises dans l'amélioration de leur efficacité et de leur rentabilité ainsi que pour accroître la productivité du secteur.

MODERNISATION DES INTERVENTIONS ET QUALITÉ DES SERVICES

Nouvelle direction ministérielle pour la coordination des services à la clientèle et de la modernisation

- Création en 2007 de la Direction de la coordination des services à la clientèle et de la modernisation, qui a pour mandat de guider et de coordonner la démarche ministérielle de modernisation, notamment en ce qui a trait à la révision d'une offre de services basée sur une approche clientèle et sur l'utilisation accrue des technologies de l'information. Elle a également comme mandat de coordonner les actions ministérielles se rapportant à la Déclaration de services aux citoyens.

Programme de crédit de taxes foncières agricoles

- En décembre 2007, pour une deuxième année, le Ministère a transmis aux municipalités les données des exploitations agricoles afin qu'en janvier 2008, le crédit de taxes foncières agricoles soit appliqué directement aux comptes de taxes municipales. Les municipalités ont, quant à elles, retourné rapidement au Ministère les données de taxation nécessaires au paiement des montants de crédit. Ainsi, durant la semaine du 21 avril 2008, soit neuf jours avant la date cible, les municipalités recevaient leur paiement. Cette opération a permis au Ministère de respecter son engagement de prendre des mesures pour que les municipalités soient payées le 30 avril 2008.

Modernisation des façons de faire en matière d'inspection des aliments

- Prépublication, en décembre 2007, d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les aliments, visant à rendre obligatoire la formation en hygiène et salubrité pour les gestionnaires de certains établissements alimentaires ainsi que les manipulateurs d'aliments travaillant dans ces établissements. Après la consultation ayant suivi sa prépublication, une version amendée de ce règlement a été déposée au gouvernement du Québec en vue de son adoption finale en 2008.

Modernisation des services gouvernementaux pour la transformation alimentaire

- Organisation par Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) de deux rencontres du Conseil des entrepreneurs, formé de dirigeants d'entreprises agroalimentaires québécoises.
- Consolidation des mécanismes de collaboration avec son principal partenaire économique, soit le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Modernisation des interventions financières et technologiques dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

- Modification du Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales pour tenir compte de la dissolution de la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec.
- Dépôt d'un plan d'innovation 2008-2012 comme cadre stratégique entourant les activités de R-D et d'appui technologique de la Direction de l'innovation et des technologies (DIT).
- Renouvellement de l'appui financier à l'Université du Québec à Rimouski permettant la poursuite du programme de R-D portant sur les biomolécules marines, dont les travaux sont réalisés en partenariat avec le personnel scientifique du Ministère au Centre technologique des produits aquatiques (CTPA), à Gaspé.

Présentation du Ministère

Présentation du Ministère

Au gouvernement du Québec, la responsabilité du développement de l'industrie bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le secteur bioalimentaire regroupe les activités économiques liées :

- à la production agricole;
- aux pêches et à l'aquaculture commerciales;
- à la transformation des aliments et boissons;
- au commerce des aliments (distribution et détail);
- au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI).

MISSION

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

CLIENTÈLES

Le Ministère agit auprès des clientèles suivantes, principalement des petites et moyennes entreprises (PME) :

- producteurs agricoles;
- pêcheurs et aquaculteurs;
- transformateurs alimentaires;
- distributeurs d'aliments;
- détaillants en alimentation;
- restaurateurs;
- consommateurs;
- étudiants du domaine agroalimentaire.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour réaliser sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Direction générale de l'innovation et de la formation;
- Direction générale du développement régional et du développement durable;
- Direction générale de l'alimentation (y compris le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale [CQIASA]);
- Direction générale des politiques agroalimentaires;
- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- Direction générale des services à la gestion;
- Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Pour en connaître davantage sur ces organismes, le lecteur est invité à consulter le rapport annuel de gestion produit par chacun d'eux de même que leur site Internet :
www.financiereagricole.qc.ca
www.rmaaq.gouv.qc.ca
www.cptaq.gouv.qc.ca

CHAMPS D'ACTIVITÉ

Pour s'acquitter de sa mission, le Ministère assure la conception et l'application des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Le Ministère et les organismes relevant du ministre interviennent sur trois plans :

Appui professionnel

- Services-conseils aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire
- Soutien aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire
- Expertise en matière d'innovation scientifique et technologique
- Formation collégiale et professionnelle
- Promotion de la sécurité des aliments
- Veille économique et commerciale
- Relations fédérales-provinciales et commerciales

Encadrement réglementaire

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires par le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)
- Protection sanitaire des animaux par le CQIASA
- Protection du territoire et des activités agricoles par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- Mise en marché collective des produits de l'agriculture et de la pêche par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
- Enregistrement des entreprises agricoles par le Ministère

Appui financier

- Aide à l'investissement en agroenvironnement
- Aide régionale aux entreprises agricoles et aux entreprises de transformation alimentaire
- Aide à l'amélioration de la santé animale et à la traçabilité
- Appui à la recherche et à l'innovation
- Soutien à la concertation sectorielle et régionale
- Programme de crédit de taxes foncières agricoles
- Assurances et financement agricoles par La Financière agricole du Québec (FADQ)

Secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

- Financement des entreprises de pêche
- Développement des pêches et de l'aquaculture commerciales
- Financement des associations nationales
- Aide à la concertation
- Appui à la recherche et à l'innovation

RESSOURCES HUMAINES

Effectif en place

Au 31 mars 2008, le Ministère comptait 2 046 employés, dont 1 714 personnes à statut régulier et 332 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère est de 46 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 387, représentaient 18,9 % des employés.

Répartition du personnel régulier du Ministère au 31 mars 2008

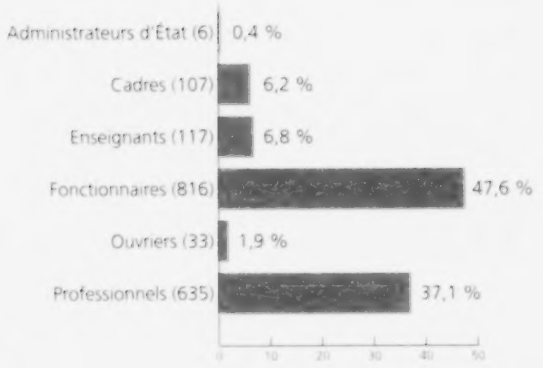

Présence marquée du Ministère en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois et une portion importante de son effectif se trouve en région.
- Près de 70 % de l'effectif régulier est situé à l'extérieur du siège social de Québec.
- Une proportion de 56 % de l'effectif régulier est en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.

Répartition de l'effectif régulier (1 714 personnes) du Ministère selon la localisation au 31 mars 2008

Formation du personnel

En 2007-2008, le Ministère a consacré 2 359 035 $ de son budget à la formation afin de développer et de maintenir les savoirs de son personnel. Cette somme représente 2,2 % de sa masse salariale, ce qui est supérieur à l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et supérieur aux dépenses inscrites l'année précédente.

Santé globale du personnel

Cette année, le Ministère a poursuivi ses efforts en matière de santé globale : la santé et la sécurité au travail, le harcèlement, le Programme d'aide aux employés, la reconnaissance et le climat de travail. L'élaboration d'un cadre de référence et d'un plan d'action triennal (2007-2010) a été amorcée afin de faire un pas de plus vers le développement d'un milieu de travail sain, tant sur le plan physique ou psychologique que sur le plan organisationnel. Les travaux se poursuivront au cours de la prochaine année.

Valorisation du personnel

Plus particulièrement dans ce contexte, un cadre de référence en matière de reconnaissance au travail a également été élaboré puis diffusé parmi tout le personnel. Cet outil présente, entre autres, les actions de reconnaissance que le Ministère privilégie, notamment la reconnaissance de la personne au quotidien, qui est la plus importante. Le Ministère encourage aussi les gestionnaires à souligner les 25 ans de service de même que les départs à la retraite des membres de leur personnel de manière à reconnaître la contribution de ces personnes au sein de la fonction publique québécoise.

Cette année encore, le Ministère a tenu une activité de reconnaissance lors de la rencontre des cadres tenue en mars 2008, afin de féliciter les douze personnes qui se sont classées parmi les finalistes ou qui se sont vu décerner un prix par un organisme externe.

RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2007-2008, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 724,1 M$ (y compris l'amortissement). Elles se répartissent entre le Ministère et les organismes suivants : La Financière agricole du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Ventilation des dépenses 2007-2008
Ministère et organismes

- Ministère : 406,0 M$ (56,1 %)
- RMAAQ et CPTAQ : 13,1 M$ (1,8 %)
- FADQ : 305,0 M$ (42,1 %)

Total : 724,1 M$

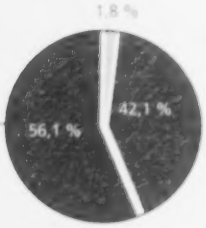

Répartition des dépenses 2007-2008
Ministère et organismes

- FADQ – Transferts : 305,0 M$ (42,1 %)
- MAPAQ – Salaires et fonctionnement : 171,5 M$ (23,7 %)
- MAPAQ – Transferts : 234,5 M$ (32,4 %)
- RMAAQ et CPTAQ – Salaires et fonctionnement : 13,1 M$ (1,8 %)

Total : 724,1 M$

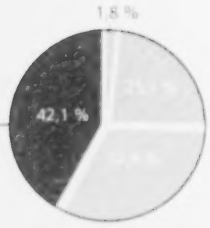

- Financement des entreprises de pêche
- Développement des pêches et de l'aquaculture commerciales
- Financement des associations naturales
- Aide à la concertation
- Appui à la recherche et à l'innovation

Au 31 mars 2008, le Ministère comptait 2 046 employés, dont 1 714 personnes à statut régulier et 332 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère est de 46 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 387, représentaient 18,9 % des employés.

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois et son portrait régional de son effectif se trouve en région.
- Près de 70 % de l'effectif travaille en lien avec la mission du volet social de Québec.
- Une proportion de 56 % de l'effectif régulier est en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.

En 2007-2008, le Ministère a consacré 2 350 033 $ de son budget à la formation de ses employés et de maintenir les savoirs au personnel. Cette somme représente 2,3 % de la masse salariale, ce qui est supérieur à l'obligation fixée par la loi favorisant le développement de la formation des employés et de mieux répondre aux besoins de la main-d'œuvre.

Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère pour les deux derniers exercices. L'augmentation des dépenses totales s'explique principalement par des dépenses de transfert plus importantes.

	Exercice 2007-2008		Exercice 2006-2007	Écart dépenses réelles
	Budget de dépenses	Dépenses réelles[1]	Dépenses réelles[1]	
	(000 $)			
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	254 688,0	253 649,3	233 268,0	20 381,3[2]
Développement des entreprises des pêches et des entreprises aquacoles	17 801,9	17 771,7	19 943,0	(2 171,3)[3]
Institut de technologie agroalimentaire	18 538,3	18 531,6	18 455,0	76,6
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	53 585,4	53 138,7	48 828,0	4 310,7[4]
Direction et services à la gestion	53 811,9	52 531,7	46 429,0	6 102,7[5]
TOTAL	398 425,5	395 623,0	366 923,0	28 700,0
	Budget	**Investissements réels**	**Investissements réels**	
Investissements	17 549,5	12 027,9	12 217,0	(189,1)

1. Les dépenses sont présentées en excluant l'amortissement des immobilisations et peuvent avoir été révisées.
2. L'écart est principalement attribuable aux programmes de subvention suivants : Remboursement des taxes foncières et de compensation aux exploitations agricoles, Aide à la recherche et au transfert technologique et Aide à la ségrégation, à la récupération et à la disposition du matériel à risques spécifiés.
3. Certains programmes d'une durée limitée ont nécessité moins de dépenses en 2007-2008.
4. Bonification des dépenses dans les programmes d'aide en santé animale, notamment la traçabilité et l'ASAQ ainsi qu'une augmentation des activités d'inspection.
5. Dépenses exceptionnelles relatives à la promotion des produits québécois par la stratégie *Le Québec dans votre assiette*, au fonctionnement du programme de crédit de taxes foncières ainsi qu'aux espaces locatifs.

Répartition des ressources du MAPAQ par orientation du Plan stratégique 2005-2008

Orientation[1]	Dépenses réelles 2007-2008 (000 $)[2]	Effectif régulier[3]
Développement économique et régional	265 224,6	891
Sécurité des aliments et santé animale	69 914,9	525
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	56 602,7	262
Relations fédérales-provinciales et commerciales	3 880,8	36
Modernisation et qualité des services	Voir la note 4	Voir la note 4
TOTAL	395 623,0	1 714

1. Les ressources ont été réparties de façon approximative en fonction des domaines d'intervention couverts par chacune des orientations du Plan stratégique 2005-2008, auxquelles ont été ajoutées, de manière proportionnelle, les ressources centrales liées à la direction du Ministère et aux services à la gestion.
2. Ces dépenses ne tiennent pas compte de l'amortissement des immobilisations.
3. Ce nombre comprend le personnel régulier au 31 mars 2008. Le personnel occasionnel n'est pas inclus dans cette donnée.
4. Les ressources rattachées à cette orientation touchent également les quatre autres orientations, mais cette fois sous l'angle des façons de faire. Afin d'éviter un double comptage, elles n'ont pas été incluses dans le présent tableau.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert du portefeuille ministériel, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées aux clientèles par l'intermédiaire de nos programmes et des différentes ententes conclues avec nos partenaires, ont totalisé 539,5 M$ en 2007-2008. Les dépenses de transfert du Ministère, y compris celles des organismes, sont présentées dans le tableau suivant.

Ventilation des dépenses de transfert 2007-2008

	(000 $)
Ministère	
• Programme de crédit de taxes foncières agricoles	108 908
• Prime-Vert	32 128
• Amélioration de la santé animale au Québec	15 211
• Appui au développement en région	12 770
• Aide à la recherche et au transfert technologique	18 716
• Appui au développement des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	8 926
• Traçabilité des aliments	3 425
• Aide à la ségrégation, à la récupération et à la disposition du matériel à risque spécifié (MRS)	10 000
• Appui au secteur de la transformation	4 297
• Appui à la formation	1 552
• Aide spéciale aux exploitations porcines touchées par le SDPS	15 000
• Aide spéciale au confinement des oiseaux d'élevage	313
• Autres crédits de transfert	3 256
Sous-total :	234 502
La Financière agricole du Québec	305 000
Total :	539 502

Investissements

Par ailleurs, le Ministère dispose d'un programme d'investissements pour la modernisation de ses systèmes informatiques, pour la conservation et la modernisation de ses immeubles et pour le renouvellement de son équipement spécialisé. En 2007-2008, des investissements de 12,0 M$ ont été réalisés à cet égard.

Performance du secteur bioalimentaire en 2007

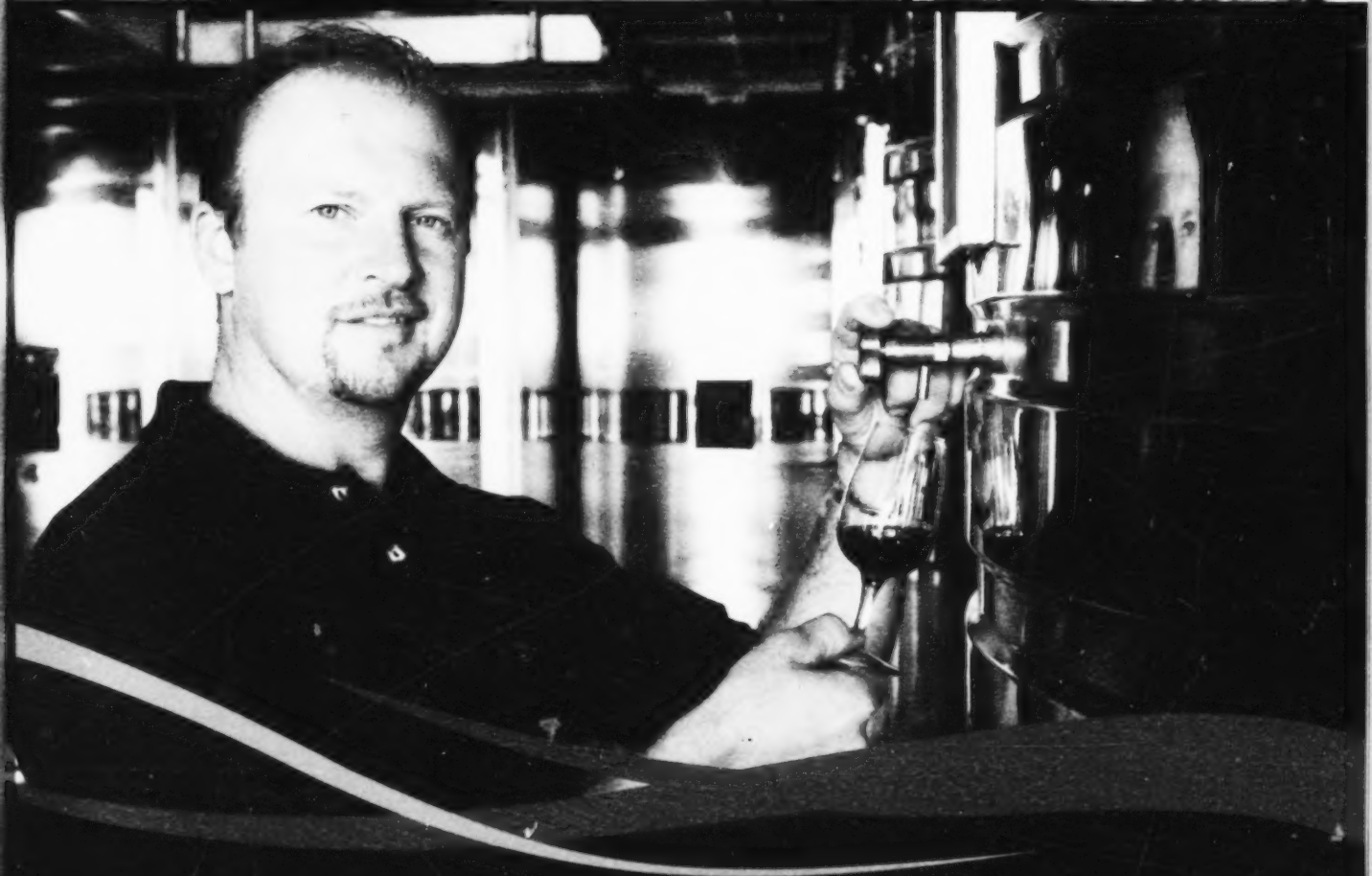

Performance du secteur bioalimentaire en 2007

La performance[4] de l'industrie bioalimentaire québécoise a été globalement meilleure que celle de 2006. En effet, la croissance de son produit intérieur brut (PIB), soit 3,7 %, a été supérieure à celle de l'ensemble de l'économie (2,6 %), tandis qu'elle a créé plus de 13 400 nouveaux emplois, essentiellement dans le secteur tertiaire. Par contre, la demande intérieure a été relativement faible. De fait, en 2007, la demande intérieure en valeur réelle a plutôt stagné : le secteur du commerce de détail a fait du surplace (+0,5 %), alors que celui de la restauration et des débits de boissons n'a progressé que de 1,3 %.

Les livraisons totales du secteur de la transformation ont augmenté de 9,1 %, un des meilleurs taux des dix dernières années. Des hausses importantes de la valeur des livraisons ont été enregistrées dans cinq secteurs de la transformation alimentaire. Il s'agit des industries de la boulangerie et de la fabrication de tortillas (18,9 %), de la fabrication d'aliments pour animaux (15,1 %), de la fabrication de produits de viande (6,3 %) et, *ex æquo* à environ 10,0 %, de la mise en conserve de fruits et légumes et de la transformation des boissons et du tabac.

Les recettes agricoles de marché ont augmenté en 2007 de 5,4 %. Les recettes provenant des cultures ont augmenté de 6,2 % et celles du bétail ont crû de 5,0 %. La production porcine a connu, pour sa part, une stagnation de ses ventes (2,2 %), tandis que la production laitière a augmenté de 6,0 %.

Par ailleurs, la valeur des exportations internationales a augmenté de 8,0 %. Toutefois, si l'on exclut les fèves de soya provenant de l'Ontario mais dédouanées au Québec, la croissance des exportations se situerait plutôt à 5,0 %. Quatre secteurs expliquent en partie cette croissance, soit les animaux vivants (+64 M$), les fèves de soya du Québec (+50 M$), les céréales (+34 M$) et, finalement, les viandes (+30 M$).

Il est à noter que, même si l'année 2007 montre une bonne croissance de plusieurs agrégats macroéconomiques tels que le PIB, l'emploi et les ventes, une tendance de fond se dessine depuis 2002. Il semble que l'industrie bioalimentaire québécoise montre des signes de fatigue, notamment pour le complexe production-transformation. La productivité du travail diminue contrairement au reste du Canada. Finalement, le complexe production-transformation montre, dans plusieurs secteurs, une compétitivité et une rentabilité plus faibles que dans le reste du Canada, notamment pour le secteur de la transformation.

4. De l'information supplémentaire et exhaustive sur la performance de l'industrie bioalimentaire québécoise se trouve dans le document *Activité bioalimentaire au Québec : bilan 2007*, produit par le MAPAQ. Les informations relatives à l'année 2007 sont basées sur des données préliminaires.

Principaux indicateurs de l'industrie bioalimentaire du Québec en 2007

SECTEURS	VALEUR		VARIATION	COMPARAISON
	2006	2007[3]	2007/2006	
Industrie bioalimentaire				
PIB (M$)	15 868,2[1]	16 453,9	3,7 %	Le PIB de l'ensemble de l'économie du Québec a crû de 2,6 %
Emplois	467 770[1]	481 232	2,9 %	L'emploi total au Québec a augmenté de 2,3 %
Investissements (M$)	1 958,1[1]	2 007,0	2,5 %	Les investissements au Québec ont progressé de 6,2 %
Exportations (M$)	3 819,0	4 124,0	8,0 %	Les exportations totales du Québec ont baissé de 2,8 %
Agriculture				
PIB (M$)	2 866,4[1]	2 967,4	3,5 %	18,0 % du PIB bioalimentaire
Recettes monétaires du marché (M$)	5 347,2[1]	5 638,6	5,4 %	15,5 % du total canadien
Emplois	58 918[1]	59 650	1,2 %	12,4 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	616,6[1]	626,2	1,6 %	31,2 % des investissements bioalimentaires
Pêches et aquaculture commerciales				
PIB (M$)	96,3[1]	113,3	17,7 %	0,7 % du PIB bioalimentaire
Emplois	3 379[1]	3 321	-1,7 %	0,7 % de l'emploi bioalimentaire
Valeurs des captures (pêches) (M$)	122,6[1]	144,8	18,2 %	9,1 % du total du Canada atlantique
Investissements (M$)	3,9[1]	3,7	-5,1 %	0,2 % des investissements bioalimentaires
Transformation des aliments, des boissons et du tabac				
PIB (M$)	5 384,9[1]	5 780,4	7,3 %	35,1 % du PIB bioalimentaire
Livraisons manufacturières (M$)	18 526,2[1]	20 207,7	9,1 %	23,7 % du total canadien
Emplois	69 667	67 198	-3,5 %	14 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	404,9[1]	368,4	-9,0 %	18,4 % des investissements bioalimentaires
Distribution de gros[2]				
PIB (M$)	ND	ND	ND	ND
Ventes (M$)	ND	ND	ND	ND
Emplois	25 680	26 564	3,4 %	5,5 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	285,8[1]	338,4	18,4 %	16,9 % des investissements bioalimentaires
Distribution de détail[2]				
PIB (M$)	3 634,5[1]	3 653,7	0,5 %	22,2 % du PIB bioalimentaire
Ventes (M$)	20 319,5[1]	20 528,2	1,0 %	22,4 % du total canadien
Emplois	131 888	141 353	7,2 %	29,4 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	397,6[1]	399,1	0,4 %	19,9 % des investissements bioalimentaires
Restauration				
PIB (M$)	3 886,1[1]	3 939,1	1,4 %	23,9 % du PIB bioalimentaire
Ventes (M$)	8 943,4[1]	9 127,6	2,1 %	20 % du total canadien
Emplois	180 040	184 890	2,7 %	38,4 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	249,3[1]	271,2	8,8 %	13,5 % des investissements bioalimentaires

1. Ces résultats ont été révisés.
2. Pour le Rapport annuel de gestion 2007-2008, les données concernant la distribution (grossistes et détaillants) ont été séparées comparativement au Rapport annuel de gestion 2006-2007.
3. Les données de l'année 2007 sont préliminaires.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE FAIT MIEUX QUE L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

En 2007, le PIB réel de l'industrie bioalimentaire québécoise était estimé à 16,5 G$, ce qui représentait une augmentation de 3,7 %. Cette croissance est due en bonne partie au complexe production-transformation, qui a connu une augmentation de 6,2 %, tandis que le secteur tertiaire a enregistré une croissance d'environ 1,0 %. Toutefois, depuis dix ans, la croissance du PIB du commerce de détail et de la restauration est beaucoup plus forte que celle du complexe production-transformation.

Avec un PIB de 5 780,4 M$, le secteur de la transformation des aliments, des boissons et du tabac a connu la plus forte progression, soit 7,3 %. Ce taux de croissance est plus élevé que ceux de 4,0 % pour le secteur de la production (3 080,0 M$), de 1,4 % pour celui de la restauration (3 939,1 M$) et de 0,5 % pour le secteur du commerce de détail (3 653,7 M$).

Depuis 2002, l'industrie bioalimentaire québécoise a connu une croissance du PIB bioalimentaire plus faible que dans le reste du Canada, soit 7,5 % par rapport à 10,9 %. Seul le secteur de la restauration présente une meilleure performance que celle du reste du Canada avec une croissance de 12,3 % par rapport à 4,8 %.

EMPLOIS BIOALIMENTAIRES

UNE BONNE AUGMENTATION GRÂCE AU SECTEUR TERTIAIRE

En 2007, en raison principalement du secteur tertiaire, le nombre d'emplois de l'industrie bioalimentaire au Québec a atteint 481 232, ce qui correspond à une hausse de 2,8 %. Il s'agit de la meilleure croissance de l'emploi bioalimentaire enregistrée depuis 2002, aussi bien par l'industrie bioalimentaire que par l'ensemble de l'économie québécoise (2,3 %). Par contre, cette croissance semble modeste par rapport à celle observée ailleurs au pays. En effet, l'emploi dans l'industrie bioalimentaire a augmenté de 4,6 % en Ontario et de 3,5 % dans le reste du Canada.

Tous les maillons de l'industrie bioalimentaire québécoise, à l'exception de la transformation alimentaire ainsi que des pêches et de l'aquaculture commerciales, ont augmenté leur nombre d'emplois. Plus particulièrement, la restauration (184 890 emplois) a enregistré une hausse de 2,7 % au Québec comparativement à 4,6 % en Ontario et à 3,9 % dans le reste du Canada. Du côté des magasins d'alimentation (141 353 emplois), l'emploi a fortement progressé, soit de 7,2 %, et ce, malgré la fermeture de certains magasins Loblaws au Québec. Ailleurs au pays, les magasins d'alimentation ont aussi contribué à accroître le nombre d'emplois, soit de 6,9 % en Ontario et de 6,6 % dans le reste du Canada. Ces augmentations importantes s'expliquent encore une fois par le fait que les supermarchés offrent une gamme de services très diversifiés à leur clientèle, ce qui nécessite un nombre élevé d'employés en magasin (travaillant généralement à temps partiel).

Chez les grossistes alimentaires (26 564 emplois), l'emploi a augmenté de 3,4 % après trois années consécutives de baisses. Le même constat a été fait en Ontario et dans le reste du Canada, où l'emploi a augmenté de 3,4 % et de 2,5 % respectivement.

En agriculture et dans les pêches, le marché de l'emploi a été stable (augmentation de 1,1 %) pour atteindre 62 971 emplois[5]. L'Ontario a, quant à lui, vu augmenter le nombre d'emplois en agriculture de 4,3 %, tandis que le reste du Canada a enregistré une hausse de 0,7 %.

À l'opposé et pour une quatrième année consécutive, la transformation alimentaire (67 198 emplois) a vu son nombre d'emplois diminuer de 3,5 % (2 469 emplois), ce qui constitue une baisse plus importante que celle de l'année dernière, alors qu'on enregistrait une hausse en Ontario (2,1 %) et une stabilité dans le reste du Canada (0 %). Les plus importantes pertes d'emplois ont été observées dans les secteurs de la viande (1 102 emplois), de la boulangerie (868 emplois) ainsi que des boissons et du tabac (255 emplois).

5. Calculée sur une moyenne mobile de cinq ans des données brutes de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Une telle démarche se justifie par la très grande volatilité des statistiques issues de cette enquête concernant ce secteur.

INVESTISSEMENTS BIOALIMENTAIRES

LE QUÉBEC CONSERVE SA PART DANS LE CANADA

Selon les dernières données disponibles concernant les investissements, les immobilisations de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire du Québec totalisaient 2 007,0 M$ en 2007, ce qui équivaut à une augmentation de 48,9 M$ ou une croissance de 2,4 %. Ce résultat est essentiellement dû à la performance des secteurs du commerce de gros et de la restauration, qui ont investi respectivement 52,6 M$ et 21,9 M$ de plus en 2007 pour des hausses respectives de 18,4 % et de 8,8 %. Par contre, seul le secteur de la transformation des aliments et des boissons a vu ses investissements en immobilisations diminuer de 36,5 M$ (9,0 %). Malgré cette hausse, le niveau d'investissements en 2007 pour l'ensemble de l'industrie se trouve à 6,2 %, soit sous la moyenne des cinq dernières années.

Ainsi, la somme des immobilisations est attribuable aux secteurs de l'agriculture et des pêches (31,4 %), des magasins d'alimentation (19,9 %), de la transformation des aliments et des boissons (18,4 %), du commerce de gros (16,9 %) et de la restauration (13,5 %).

Malgré une croissance des dépenses d'immobilisations supérieure de 0,7 point de pourcentage à celle enregistrée dans l'ensemble du Canada[a], le Québec conserve sensiblement la même part, ce qui se traduit en réalité par un gain de 0,1 point de pourcentage, le taux s'établissant ainsi en 2007 à 19,4 %. Ce niveau est légèrement inférieur à la moyenne des quatre dernières années (de 2003 à 2006).

DEMANDE ALIMENTAIRE INTÉRIEURE

UNE MAIGRE CROISSANCE

Au Québec, la demande alimentaire intérieure a atteint 29,7 G$ en 2007, ce qui correspond à une augmentation de 1,3 % par rapport à 2006, comparativement à une hausse de 3,8 % en Ontario et de 4,6 % dans le reste du Canada. Toutefois, en dollars constants, le montant des achats alimentaires faits au Québec a diminué de 1,8 % dans les supermarchés, les dépanneurs et les magasins spécialisés en alimentation et en boissons.

Dans les supermarchés, les ventes se sont chiffrées à 14,5 G$, ce qui correspond à une diminution de 0,3 % par rapport à l'année précédente. Quant aux prix des aliments achetés en magasin, ils ont augmenté de 4,1 %. Les ventes dans les dépanneurs et les magasins d'alimentation spécialisés ont atteint 3,5 G$ pour une hausse de 2,0 % comparativement à l'année précédente, tandis que les ventes de bières, de vins et de spiritueux à la Société des alcools du Québec (SAQ) se sont élevées à 2,5 G$, ce qui représente une augmentation de 7,0 %. La forte augmentation des ventes de boissons témoigne une fois de plus de l'engouement des Québécois pour le monde des vins.

En Ontario, les ventes dans les supermarchés ont augmenté de 2,5 %, tandis que celles des dépanneurs et des magasins d'alimentation spécialisés ont progressé de 12,6 %. Dans le reste du Canada, les taux de croissance ont été respectivement de 4,4 % et de 8,5 %.

Pour le secteur de la restauration, les recettes se sont établies à 9,1 G$, ce qui équivaut à une hausse de 2,1 %, tandis que les prix des aliments dans ces commerces ont augmenté de 1,0 %. Plus précisément, les établissements à service complet et à service restreint (qui comptent pour 84,0 % des recettes du secteur) ont vu leurs ventes progresser très différemment cette année, soit de 0,4 % et de 6,0 % respectivement. À titre de comparaison, mentionnons que les recettes de la restauration ont augmenté de 2,9 % en Ontario et de 2,9 % dans le reste du Canada. Il est à noter que Statistique Canada a modifié récemment les données portant sur la restauration. Par conséquent, toute comparaison avec les données antérieures est exclue.

EXPORTATIONS BIOALIMENTAIRES

UNE NETTE AUGMENTATION DES EXPORTATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC

En 2007, la valeur des exportations internationales de produits bioalimentaires du Québec s'élevait à 4,1 G$, ce qui correspond à une hausse de 8,0 % (ou 305 M$) par rapport à 2006[7]. Il s'agit d'une excellente année pour les exportations du Québec, ce qui permet de compenser la faible performance des deux années précédentes.

La hausse des valeurs en 2007 s'explique en partie par l'augmentation attribuable au maïs (112,0 %) ainsi qu'à l'exportation d'animaux vivants (98,0 %), y compris le porc (25,0 %). L'exportation de fèves de soya a connu aussi une hausse importante : sur le plan du volume cette fois, il s'agit d'une augmentation de 33,0 %[8]. Cette croissance pour le soya s'inscrit à l'intérieur d'une hausse plus générale de la valeur des exportations de graines et de semences de l'ordre de 98,0 %. La valeur des exportations du secteur des viandes s'est toutefois accrue de seulement 2,6 %, alors que, pour la viande de porc, la hausse n'a été que de 0,5 %. La valeur des exportations de produits laitiers a décru, pour sa part, de 16,0 % au cours de la même période.

À titre de comparaison, mentionnons que les exportations internationales de l'Ontario ont augmenté de 2,0 % pour atteindre 8,8 G$ en 2007. Au cours des 5 dernières années, l'Ontario a vu les exportations s'accroître de 4,5 %, alors qu'au Québec, elles ont augmenté de 14,7 %. Dans les autres provinces, les exportations ont augmenté de 14,4 % pour atteindre 22,5 G$ en 2007 (et 19,7 % sur 5 ans)[9]. L'Ontario, qui assure le quart des exportations internationales canadiennes de produits bioalimentaires, demeure néanmoins la principale province exportatrice. Le Québec, qui en assure 12,0 %, se situe au quatrième rang[10].

Les États-Unis restent le principal marché des exportations bioalimentaires du Québec avec une valeur de 2,4 G$, soit 17 M$ de plus qu'en 2006. Par contre, les exportations vers les autres pays ont augmenté de manière sensible, soit de 287 M$ ou 20,0 %.

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

UNE MEILLEURE CROISSANCE POUR LES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Les livraisons de l'industrie québécoise de la transformation alimentaire étaient évaluées à 20,2 G$ en 2007. Il s'agit d'une augmentation de 9,1 % (ou 4,9 % en terme réel) par rapport aux résultats de 2006, soit un des meilleurs taux des dix dernières années. Des hausses importantes de la valeur des livraisons ont été enregistrées dans cinq secteurs de la transformation alimentaire. Ces secteurs sont les industries de la boulangerie et de la fabrication de tortillas (18,8 %), de la fabrication d'aliments pour animaux (15,1 %), de la mise en conserve de fruits et légumes (10,0 %), de la transformation des boissons et du tabac (9,9 %) et de la fabrication de produits de viande (6,3 %). Deux secteurs ont, pour leur part, décliné : le sucre et les confiseries (-2,9 %) de même que la volaille (-3,3 %).

La transformation alimentaire québécoise est principalement orientée vers des secteurs directement liés aux produits provenant du secteur animal. Les industries de la fabrication de produits laitiers, de produits de viande et d'aliments pour animaux représentent 51,0 % de la valeur des livraisons manufacturières. En Ontario, ces secteurs ne représentent que 38,0 % de la valeur des livraisons du maillon de la transformation, qui totalisent 34,2 G$, ce qui représente une baisse de 2,0 % par rapport à l'année antérieure. Pour le Canada, les livraisons de la transformation agroalimentaire ont augmenté de 2,1 % pour s'établir à 85,1 G$.

7. [illegible]
8. [illegible]
9. [illegible]
10. [illegible]

AGRICULTURE

LA HAUSSE DES PRIX DES CÉRÉALES ENTRAÎNE UNE AUGMENTATION DES RECETTES

En 2007, au Québec, les recettes monétaires totales ont affiché une hausse de 7,9 % pour s'établir à 6,8 G$, un sommet historique. Par contre, celles provenant du marché (5 638,6 M$) ont progressé de 5,2 % par rapport à 2006. Les recettes découlant des cultures ont augmenté de 6,2 % pour atteindre 1,6 G$. Ce résultat s'explique par une augmentation des recettes provenant surtout du maïs (24,4 %)[11], du soya (68,8 %) et de l'horticulture ornementale (8,0 %). Cependant, plusieurs autres types de production ont enregistré des baisses de leurs recettes, notamment les fruits et légumes (7,3 %), les produits de l'érable (7,7 %) et les arbres de Noël (52,7 %).

Dans le secteur du bétail, les recettes ont franchi tout juste le cap des 4 G$, connaissant une hausse de 5,0 %. Les recettes provenant du secteur du porc ont plutôt stagné en 2007, affichant une légère hausse de 2,2 %. Pour leur part, les recettes provenant du secteur avicole ont grimpé de 11,4 %. La hausse observée dans le secteur des bovins (1,8 %) a été contrecarrée par une plus forte baisse dans le secteur des veaux (5,5 %). Par contre, la hausse de 6,3 % des recettes du secteur des produits laitiers a contribué grandement à la bonne performance du secteur du bétail dans son ensemble.

En Ontario, les recettes monétaires ont augmenté de 4,5 % pour atteindre 8,3 G$, alors que, dans les autres provinces canadiennes, les recettes monétaires se sont établies à 24,4 G$, ce qui correspond à une hausse de 11,9 % par rapport à 2006.

En Ontario, les recettes des cultures ont augmenté de 8,3 % et celles du bétail, de 3,4 %. Les recettes du maïs ont augmenté de 41,2 %, celles du soya, de 45,9 %, celles de l'orge, de 29,4 %, celles de la pomme, de 10,4 %, celles de la volaille, de 14,1 %, et celles des produits laitiers, de 7,6 %. Par contre, d'autres productions ont affiché un recul, notamment la pomme de terre (19,7 %), le blé (15,5%), l'industrie bovine (2,1 %) et le secteur du porc (3,2 %).

Pour les autres provinces, les recettes monétaires de marché ont augmenté de 17,3 %, alors que, contrairement au Québec, les paiements directs de programme ont diminué de 21,6 %. La hausse de 34,8 % des recettes du secteur des cultures a largement compensé cette baisse des paiements directs. Le secteur du bétail est demeuré relativement stable avec une hausse de 0,6 %. Les recettes générées par le blé, le canola et le maïs ont respectivement augmenté de 56,7 %, de 36,1 % et de 160,5 %.

PÊCHES ET AQUACULTURE COMMERCIALES

UNE AUGMENTATION DE LA VALEUR DES DÉBARQUEMENTS

Pêche maritime

En 2007, les débarquements de l'ensemble des pêches commerciales en eau marine au Québec ont atteint 54 141 tonnes, ce qui représente une valeur de 144,8 M$. Il s'agit d'une diminution de 10,8 % du tonnage et d'une augmentation de 18,2 % de la valeur par rapport à 2006. Les débarquements québécois continuent d'être surtout composés de crustacés. Ainsi, les trois espèces les plus importantes sur le plan de la valeur sont le crabe des neiges (63,0 M$), le homard (44,2 M$) et la crevette (18,2 M$). Ces espèces représentaient 86,6 % de l'ensemble des débarquements en 2007. La valeur des débarquements a, pour sa part, augmenté de 22,2 M$. Ces résultats s'expliquent par une augmentation des prix payés pour le crabe des neiges. Le nombre d'emplois directement reliés aux activités de pêche en 2007 est demeuré stable à 2 910.

11 La hausse des recettes du maïs est due en bonne partie à une augmentation des prix de 31,2 %.

Aquaculture

Les ventes aquacoles pour 2007 (eau douce et eau marine) sont estimées à 12,9 M$, ce qui correspond à 2 025 tonnes de produits. Il s'agit d'une augmentation de 11,4 % en valeur et de 24,9 % en quantité par rapport à l'année 2006. L'aquaculture en eau douce représente la principale activité, avec un chiffre d'affaires estimé à 12 M$ en 2007 et à 1 400 tonnes de produits vendus. Les principales espèces élevées en eau douce au Québec sont l'omble de fontaine et la truite arc-en-ciel. Le chiffre d'affaires de l'aquaculture en eau marine est estimé à 0,9 M$, soit 625 tonnes de produits. Les principales espèces maricoles sont la moule et le pétoncle. En 2007, la main-d'œuvre estimée a diminué de 3,2 % avec 300 emplois.

La transformation des produits marins en région maritime

La valeur des expéditions des 70 établissements de transformation de produits marins situés en région maritime est estimée à 269,1 M$ pour 2007, ce qui représente une augmentation de 5,0 % par rapport à 2006. En 2007, le crabe des neiges, le homard et la crevette comptaient pour 84,5 % de la valeur totale des expéditions des usines, soit près de 228 M$. En 2007, la main-d'œuvre maximale mensuelle estimée (4 600 emplois) a baissé de 3,9 % comparativement à 2006 (4 785 emplois).

Le PIB et les investissements

L'estimation du PIB réel du secteur est de 113,3 M$, ce qui correspond à une augmentation de 17,7 % par rapport à l'année 2006. Les investissements de 3,7 M$ dans le secteur des pêches représentent une diminution de 5,1 % en comparaison de l'année 2006.

© Marc Lajoie, MAPAQ

Orientations ministérielles et résultats 2007-2008

Orientations ministérielles et résultats 2007-2008

APERÇU DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

MISSION

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

VISION

Afin de valoriser le secteur de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, le Ministère s'engage à être :
un chef de file et un partenaire pour une industrie bioalimentaire prospère et variée, tournée vers la valeur ajoutée, produisant des aliments sains dans le respect de l'environnement et en appui au développement du Québec et de chacune des régions.

ENJEUX / ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
Développement économique et régional	
Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux	• Diversification et valeur ajoutée • Services-conseils agricoles en région • Recherche et innovation technologique • Formation, main-d'œuvre et relève
Sécurité des aliments et santé animale	
Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques	• Traçabilité • Surveillance de la santé animale • Maîtrise des risques alimentaires
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	
Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire	• Agroenvironnement • Aquaenvironnement
Relations fédérales-provinciales et commerciales	
Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation	• Politique agricole canadienne • Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture • Négociations commerciales et règlement des différends
Modernisation et qualité des services	
Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité	• Modernisation des interventions • Services en ligne • Qualité des services et planification des ressources humaines

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

ORIENTATION

Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux.

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Des régions prospères, un monde rural et maritime animé d'une grande vitalité** grâce à des interventions ministérielles qui contribuent à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture ainsi qu'au développement d'une industrie de transformation alimentaire présente sur tout le territoire.
- **Des entreprises bioalimentaires performantes et concurrentielles dans un marché de plus en plus exigeant** grâce à un meilleur accès à une information de pointe ainsi qu'à des services-conseils adaptés à leurs besoins et spécialisés.
- **Une authenticité garantie pour les produits régionaux et les produits de niche** par un meilleur encadrement des appellations réservées et des termes valorisants.
- **Une industrie bioalimentaire innovante et à la fine pointe du savoir-faire** grâce à des efforts soutenus en matière de recherche et d'innovation technologique engendrés par le partenariat et l'effet de levier des interventions ministérielles.
- **Une main-d'œuvre agricole et agroalimentaire compétente et au fait des grands enjeux de société** grâce à une formation adaptée aux défis de l'heure et spécialisée.
- **Des activités bioalimentaires dont la pérennité est assurée** par l'entrée des jeunes dans le secteur.

AXE D'INTERVENTION : DIVERSIFICATION ET VALEUR AJOUTÉE

Contexte

Le Ministère a orienté son action de manière à assurer un meilleur appui technique et financier à la création de valeur ajoutée, à l'expansion des entreprises de transformation alimentaire ainsi qu'à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture en fonction des créneaux porteurs.

Six programmes d'aide financière sont pilotés par le Ministère :

- Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région;
- Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources et les territoires ciblés;
- Développement des entreprises alimentaires et des régions;
- Soutien au secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales;
- Appui au développement des appellations réservées;
- Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

En raison d'une concurrence accrue sur les marchés, des préoccupations en matière de santé et d'environnement de même que de la diminution des stocks traditionnels, le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales s'oriente de plus en plus vers :

- la production d'aliments à valeur ajoutée et la valorisation globale de la biomasse marine pour de nouveaux marchés;
- la diversification de ses activités par l'exploitation de nouvelles pêcheries et par l'aquaculture;
- les biotechnologies;
- l'amélioration de la mise en marché de ses produits.

OBJECTIF

Contribuer à l'accroissement de l'emploi et de l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture de telle sorte que, d'ici 2008 :

- les emplois et les investissements générés par les projets de développement appuyés par le MAPAQ (suivi annuel);
- 3 000 emplois auront été créés, des investissements de 1,5 G$ auront été réalisés en transformation alimentaire et la valeur des livraisons aura dépassé les 23 G$.

Emplois et investissements générés par nos interventions

INDICATEURS	RÉSULTATS								
Emplois et investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	**Nouveaux emplois[1]**			**Emplois consolidés[1]**			**Investissements (M$)[2]**		
	2007-2008	**2006-2007**	**2005-2006**	**2007-2008**	**2006-2007**	**2005-2006**	**2007-2008**	**2006-2007**	**2005-2006**
Secteurs									
Agriculture	118[3]	252[3]	168[3]	212[4]	418[3]	166[3]	11,4[4]	51,9[3]	53,7[3]
Transformation	419	103	117	446	301	239	21,4	11,3	11,5
Pêches et aquaculture[5]	73	187	166	828	1 287	430	7,2	11,1	6,0
Total	610	542	451	1 486	2 006	835	40,0	74,3	71,2

1. Ces emplois sont à temps plein et à temps partiel (selon les prévisions des entreprises).
2. Ces investissements incluent l'aide financière du Ministère.
3. En 2005-2006 et en 2006-2007, ces données représentaient les résultats en agriculture concernant des projets soutenus financièrement ou techniquement, alors que, dans le secteur de la transformation ainsi que dans celui des pêches et de l'aquaculture, le soutien est seulement financier. En 2007-2008, il s'agissait essentiellement de projets soutenus financièrement dans tous les secteurs.
4. Aux fins de la comparaison avec les résultats des années précédentes, qui incluaient les projets soutenus techniquement, il est intéressant de noter que 454 projets ont bénéficié en 2007-2008 d'un soutien technique, avec un potentiel de 361 nouveaux emplois, de 362 emplois consolidés et des investissements totaux de 56,6 M$.
5. Dans le secteur des pêches, nous établissons l'emploi équivalent temps complet (ETC) à 800 heures travaillées par année. Ce total correspond au travail réalisé pendant 20 semaines à raison de 40 heures par semaine.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2007-2008, l'intervention du Ministère a contribué à créer 610 emplois et à en consolider 1 486 autres, produisant ainsi des investissements totaux de 40,0 M$. L'atteinte de ces résultats est liée notamment au soutien de 5,7 M$ accordé dans le cadre de 6 programmes d'aide financière :

- Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région et Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources et les territoires ciblés (121 projets et 1,2 M$ d'aide engagés);
- Développement des entreprises alimentaires et des régions, Soutien au secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales et Appui au développement des appellations réservées (174 projets et 2 M$ d'aide engagés);
- Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (28 projets et 2,5 M$ d'aide engagés).

Des 295 projets appuyés par le secteur agroalimentaire, 203 visaient particulièrement la transformation alimentaire, y compris les produits régionaux et les produits de niche, la valeur ajoutée ainsi que la diversification des marchés. Par ailleurs, 92 autres projets ont permis à des entreprises agricoles de diversifier leurs productions, de prendre de l'expansion ou tout simplement de démarrer une production.

Grâce à son programme d'appui à l'innovation et au développement, le Ministère a contribué à la réalisation de projets de diversification et de mise sur pied de nouvelles activités dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Il a par le fait même contribué à la création d'emplois ou à l'allongement de la période de travail de plusieurs travailleurs saisonniers. Ces projets portaient principalement sur :

- la capture et la transformation d'espèces traditionnelles (crabe des neiges, homard, crevette nordique);
- la création de produits à valeur ajoutée (produits de deuxième et de troisième transformation à partir de la crevette, de la goberge, de la morue, du homard et de la mactre de Stimpson, et produits fumés);
- le développement de l'aquaculture (moule et truite);
- la commercialisation et la promotion des produits existants et des nouveaux produits.

En plus des 28 projets appuyés par le Programme d'appui à l'innovation et au développement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, le Ministère a également soutenu 4 projets d'affaires ayant contribué à maintenir l'activité économique des régions maritimes, dont 2 projets majeurs en vertu du Programme d'appui financier pour l'amélioration des performances environnementales des entreprises piscicoles de salmonidés (Aquableu). On parle donc, pour l'ensemble du secteur des pêches, de 32 projets d'affaires contribuant au dynamisme de l'économie du Québec maritime. L'aide financière totale de près de 3,0 M$ du Ministère pour ces 32 projets a engendré des investissements par des partenaires de l'ordre de 4,2 M$.

RÉALISATIONS 2007-2008

Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage

Le syndrome de dépérissement postsevrage (SDPS), également appelé « circovirus », entraîne de graves problèmes de santé chez les jeunes porcs et une hausse importante de la mortalité dans les cheptels. Déjà fortement éprouvés par la propagation du circovirus en 2005, les producteurs porcins ont dû composer avec les conséquences de la maladie en 2006 également.

Face à cette situation, le Ministère a annoncé, en décembre 2007, la mise en place du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage. Une somme de 17,5 M$ a été octroyée pour ce programme qui comportait deux volets : une compensation financière fournie aux exploitations de porcs à l'engraissement affectées par le SDPS et une aide à l'amélioration des liquidités d'entreprise.

Programme d'aide spéciale aux exploitations affectées par le nématode doré

Le 14 juin 2007, le Ministère a annoncé la mise en place d'un programme d'aide spéciale de 1,2 M$ destiné aux exploitations productrices de pommes de terre et de cultures ornementales éprouvées par la présence du nématode doré dans la région de Saint-Amable. En vertu de ce programme, un montant est accordé pour couvrir une partie des frais engagés pour la destruction des pommes de terre non commercialisables et pour compenser les frais exceptionnels assumés par les producteurs de pommes de terre touchés par le nématode doré. Quant aux entreprises du secteur de l'horticulture ornementale, le traitement des dossiers est enclenché. Rappelons que le nématode doré est un ravageur qui peut réduire le rendement des cultures de pommes de terre et d'autres cultures.

Développement économique de l'agriculture – quelques exemples de réalisations régionales

Stratégie régionale de développement de la transformation alimentaire en Outaouais

La région de l'Outaouais s'est dotée d'une stratégie de développement de la transformation alimentaire. Cette stratégie consiste d'abord à outiller les acteurs du secteur d'activité visé et à convenir d'une façon de travailler en synergie afin d'accompagner plus efficacement les entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets. Une première retombée est un forum sur la transformation alimentaire qui a été organisé conjointement par le Centre local de développement de Gatineau, la Société d'aide au développement des collectivités de Papineau et la Direction régionale Outaouais-Laurentides. Il a permis de mettre en relief les différentes manières de réaliser un projet dans le secteur de la transformation alimentaire.

Mise en marché de proximité au Bas-Saint-Laurent

La Direction régionale Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec ses partenaires du secteur agroalimentaire, a tenu, en octobre 2007, un premier colloque régional sur la mise en marché de proximité. À cette occasion, producteurs et transformateurs du secteur agroalimentaire ont pu s'informer sur le sujet et discuter des enjeux, des occasions d'affaires et des approches gagnantes quant à cette nouvelle tendance en matière de commercialisation qui devrait s'amplifier dans les régions productrices. Ce premier colloque s'inscrivait très bien dans la stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur *Le Québec dans votre assiette!*

Appui à la concertation régionale dans la Montérégie-Ouest

La Direction régionale Montérégie-Ouest a contribué activement à la conclusion d'une entente particulière avec la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent relativement au développement du secteur agroalimentaire. Ainsi, une aide financière de 175 000 $ répartie sur 3 ans a été accordée par la Direction régionale. Cet appui aura un effet de levier sur le développement de la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Agrotourisme en Mauricie

En Mauricie, l'agrotourisme prend un essor remarquable et une image lui est désormais associée. En effet, *Les p'tites folies agroalimentaires de la Mauricie* est le fruit d'un partenariat entre Tourisme Mauricie et la direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. De nombreux outils ont été mis au point afin de faire connaître l'agrotourisme régional. Soulignons notamment une section agrotouristique dans le guide touristique officiel de la région, une carte touristique régionale ainsi qu'un site Internet consacré au thème *Les p'tites folies agroalimentaires de la Mauricie*.

Investissement de l'Abitibi dans les compétences de ses agricultrices et agriculteurs

Le Ministère a consenti une aide financière de plus de 475 000 $ pour appuyer la formation et le perfectionnement de 140 agricultrices et agriculteurs. Ce soutien financier a permis à la clientèle visée d'acquérir ou de développer des compétences dans le domaine agricole, de réviser certaines façons de faire et de créer de nouvelles occasions d'affaires. Au premier chef, cette aide du Ministère a pour objet d'améliorer la rentabilité de l'entreprise agricole et d'accroître le revenu familial.

Développement économique de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales – quelques exemples de réalisations régionales

Région de la Gaspésie

Une aide a été accordée à l'entreprise Les Pêcheries Marinard ltée afin de lui permettre d'améliorer son positionnement sur les marchés de détail. Cette entreprise a ainsi reçu 261 838 $ sur des investissements totaux de 523 675 $ visant à développer, sur deux ans, une stratégie de commercialisation pour au moins deux nouveaux produits destinés aux marchés du Canada, des États-Unis et de l'Europe. Le projet prévoit la création de deux emplois annuellement.

La Ferme de développement maricole Nord-Sud (FDMNS) et la Ferme maricole du Grand Large (FMGL) ont reçu, pour leur part, des montants d'aide financière respectifs de 80 315 $ et 80 330 $ pour la mise en œuvre de deux projets distincts permettant de consolider leurs activités de pêche et d'aquaculture. Les montants octroyés permettront aux producteurs d'accroître, d'ici 2011, leur capacité de récolte annuelle de moules de façon significative : 18 filières de plus pour la FDMNS et 19 filières additionnelles pour la FMGL. Au total, ces projets permettront de consolider deux emplois annuels et de créer quatre emplois saisonniers.

Région des Îles-de-la-Madeleine

L'entreprise Pêcheries Gros-Cap inc. a reçu une aide financière de 107 350 $ pour l'élaboration d'un projet de développement de nouveaux produits et sa réalisation en partenariat avec un stagiaire de l'Institut universitaire professionnel – Qualité des produits agroalimentaires et halieutiques, situé en France. Ce projet vise la conception de différents produits, dont des terrines, des rillettes et des bisques à base de homard, de crabe des neiges, de crabe commun, de maquereau et autres produits marins. Il a également permis le maintien de 15 emplois pendant une période de 6 à 8 semaines.

Pour ce qui est de la mariculture, trois montants d'aide financière ont été accordés au cours de la dernière année. Tout d'abord, un montant de 237 693 $ a été octroyé à l'entreprise La Moule du large inc. pour le démarrage d'une première production de captage et d'élevage de moules en milieu ouvert aux Îles-de-la-Madeleine. Une aide financière de 50 545 $ a été accordée à Moules de culture des Îles inc. pour la poursuite de son projet d'expansion de sa production de moules. Également, un appui financier de 207 705 $ a été offert à l'entreprise 9169-7847 Québec inc. – Cultimer pour la réalisation de son projet d'élevage de pétoncles en suspension. Ces projets ont favorisé le maintien de 35 emplois pour des durées variant entre 10 et 52 semaines.

Régions de la Côte-Nord et de l'Estuaire et des eaux intérieures

Une aide financière a été accordée à la Coopérative communautaire de fruits de mer de la Basse-Côte-Nord pour la modernisation de ses équipements de transformation de poisson de fond en vue d'améliorer la productivité de l'usine.

Dans le cadre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec, un appui technique et financier a été accordé à deux entreprises, soit le Domaine piscicole S. N. inc. et la Pisciculture des Alléghanys inc., pour leur permettre d'adapter leurs installations piscicoles aux nouvelles normes environnementales.

Un appui financier a aussi été accordé au Groupe alimentaire nordique inc. pour le développement et la commercialisation de produits novateurs comprenant des poissons et fruits de mer d'origine québécoise. Ce projet permettra la création d'une quinzaine d'emplois à temps plein.

Suivi de l'emploi, de l'investissement et de la valeur des livraisons en transformation alimentaire

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	Cumul de 3 000	-6 137	-3 668	-1 658
Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire (le tabac étant exclu)	Cumul de 1,5 G$	1 138,3	769,9 M$[1]	365,0 M$[1]
		RÉSULTATS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Valeur des livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire (y compris le tabac)	Plus de 23 G$	20,2 G$	18,5 G$[1]	18,0 G$[1]

Source : Statistique Canada

1. Cette donnée a été revisée par rapport au *Rapport annuel de gestion 2006-2007*.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Emplois

Pour une quatrième année consécutive, l'industrie de la transformation alimentaire (67 198 emplois) a vu son nombre d'emplois diminuer de 3,5 % (2 469 emplois), ce qui représente une baisse plus importante que celle de l'année dernière, où une hausse a été enregistrée en Ontario (2,1 %) et une stabilité dans le reste du Canada (-0,04 %). Les plus importantes pertes d'emplois ont été observées dans les secteurs de la viande, de la boulangerie, des boissons et du tabac. Depuis 2004, le secteur de la transformation au Québec perd des emplois. Dans ces conditions, la cible de 3 000 emplois supplémentaires à créer par rapport à 2004 est difficilement réalisable.

Le secteur de la boulangerie au Canada s'est consolidé ces dernières années (notamment par des acquisitions) en raison d'une saturation du marché intérieur. Actuellement, le secteur semble fermer de petites usines afin de concentrer davantage ses activités. De plus, la plupart des supermarchés possèdent un comptoir de boulangerie où l'on effectue notamment la cuisson de pains à partir de pâte achetée des grandes boulangeries. Cette situation amène assurément un certain déplacement de la main-d'œuvre des grandes boulangeries vers les magasins d'alimentation, particulièrement pour les dernières opérations de la fabrication du pain.

Du côté des viandes, la crise de la production porcine et la hausse du dollar canadien expliquent en partie les difficultés enregistrées.

Le secteur des boissons a, pour sa part, dû faire face à plusieurs changements au cours des dernières années. En ce qui concerne les brasseries, les baisses du nombre d'emplois qu'a connues le Canada ces dernières années sont en partie expliquées par la restructuration de l'industrie, causée surtout par une baisse de la consommation de bière. Dans l'ensemble du secteur des boissons (alcoolisées et non alcoolisées), les récentes hausses des coûts de production reliés aux prix du maïs, de l'orge de brasserie, de l'aluminium (cannettes) et de l'énergie ont touché particulièrement toute l'industrie. Par ailleurs, ce sont des hausses de coûts sans précédent qui ont amené le géant mondial Coca-Cola à annoncer la perte de 3 500 emplois, principalement en Amérique du Nord, soit 5 % de ses effectifs mondiaux.

Investissements

L'industrie de la transformation des aliments et boissons au Québec a investi 368,4 M$ en 2007, ce qui constitue une diminution de 36,5 M$ ou de 9,0 % par rapport à 2006. Le secteur des aliments a connu une baisse de ses immobilisations de 10,5 % pour s'établir à 286,2 M$, alors que les investissements du secteur des boissons se chiffraient à 82,2 M$, ce qui équivaut à une diminution de 7,9 % par rapport à l'année précédente.

Entre 2005 et 2007, l'industrie de la transformation a investi quelque 1 138 M$. Il lui restait 362 M$ à investir pour atteindre la cible fixée de 1,5 G$ d'investissements. Cela veut dire que, même si cet objectif était à la portée de l'industrie, il n'a pas été atteint. Il faut dire que, durant cette période de rationalisation, la tâche n'était pas facile.

Le secteur de la transformation des aliments et boissons au Québec est le seul des trois maillons de l'industrie bioalimentaire québécoise qui a vu ses investissements en immobilisations diminuer. En comparaison, les immobilisations de la transformation alimentaire ontarienne ont progressé de 5,0 %.

Livraisons manufacturières

Une cible de plus de 23 G$ pour 2008 avait été établie, alors que Statistique Canada fixait les livraisons à près de 20 G$ en 2004. Depuis, Statistique Canada a révisé les chiffres fortement à la baisse pour établir les livraisons à 18,6 G$ pour 2004. On ne saurait donc dire si c'est parce que tous les référentiels ont été changés que les objectifs de croissance des livraisons n'ont pas été atteints.

La valeur des livraisons québécoises de l'industrie des aliments, des boissons et du tabac était estimée à 20,2 G$ en 2007, ce qui représente une hausse de 9,1 % par rapport à 2006. En valeur réelle, les livraisons québécoises de cette industrie ont augmenté de 4,9 %. La hausse des prix de 12,5 % des aliments pour animaux, de 7,3 % de la volaille, de 5,0 % des boissons et du tabac ainsi que de 2,7 % de la fabrication de viande rouge expliquerait ce résultat. Pour l'ensemble du secteur manufacturier, la valeur des livraisons a atteint 150,3 G$, ce qui représente une hausse de 2,0 % par rapport à 2006. La part de l'industrie de la transformation alimentaire dans l'ensemble du secteur manufacturier en 2007 progresse par rapport à 2006, avec un résultat de 13,4 % comparativement à 12,6 %.

Contrairement aux quatre dernières années, le Québec a vu sa part des livraisons d'aliments, de boissons et de tabac sur le marché intérieur canadien augmenter, passant de 22,2 % en 2006 à 23,7 % en 2007. L'Ontario, avec 34,2 G$ de livraisons, a réduit sa part de 41,8 % en 2006 à 40,2 % en 2007, tandis que la part des autres provinces canadiennes a légèrement augmenté, passant de 35,9 % en 2006 à 36,1 % en 2007, avec 30,7 G$ de valeur de livraisons.

RÉALISATIONS 2007-2008

Stratégie *Le Québec dans votre assiette!*

En décembre 2007, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dévoilait la mise en œuvre d'une importante stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires sur le marché intérieur. Un investissement de 14 M$ sur 3 ans sera consacré à la réussite de cette initiative gouvernementale qui se déroulera sur le thème *Le Québec dans votre assiette!*

La stratégie comporte diverses mesures concrètes visant à favoriser l'essor de l'industrie alimentaire québécoise. Ainsi, le fait d'acheter davantage de produits québécois soutiendra le développement économique et régional.

Parmi les sommes qui seront investies d'ici le printemps 2011, quelque 11 M$ seront consacrés à la promotion et à l'identification des aliments québécois. Des campagnes de relations publiques et de publicité ainsi qu'une vitrine Internet grand public seront destinées à mettre en valeur nos produits alimentaires.

Le Ministère entend également aider les entreprises afin qu'elles puissent offrir des produits qui répondent aux attentes des consommateurs. Les gestionnaires pourront ainsi consolider leurs activités de mise en marché, parfaire leurs connaissances et mieux suivre l'évolution du marché québécois.

Enfin, un autre volet servira à faciliter l'accès des entreprises aux réseaux de distribution alimentaire appropriés. De cette manière, le Ministère s'assure que la distribution sera mieux adaptée aux produits et aux ressources des entreprises tout en facilitant les liens entre les fournisseurs et les acheteurs.

Les poissons et fruits de mer du Québec, choisissez-les, goûtez-les!

Une rencontre de plus de 80 personnes a eu lieu le 4 mars 2008 à Pointe-à-Callière. Réunissant pêcheurs, aquaculteurs, transformateurs, restaurateurs et acheteurs de poissons et de fruits de mer, elle avait pour objectif de stimuler l'achat des produits du Québec maritime.

Cette activité a aussi été l'occasion pour les représentants de chaînes d'alimentation, de restaurants ou de services alimentaires de goûter à une gamme variée de poissons et de fruits de mer. Le crabe des neiges, le pétoncle, la mactre de Stimpson, le homard et le crabe de roche sont quelques-uns des produits qui ont été mis en valeur.

Les personnes présentes ont également pu bénéficier d'une excellente tribune pour développer et augmenter leurs ventes sur le marché intérieur québécois, ce qui répond à un des objectifs du plan d'action pour la viabilité des pêches et de l'aquaculture commerciales.

En outre, la 26e présentation de l'International Boston Seafood Show se déroulait du 24 au 26 février dernier. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation était présent à cette foire où les produits marins des entreprises québécoises participantes étaient mis en valeur, en particulier la mactre de Stimpson, la crevette nordique, le crabe de roche et le flétan du Groenland. Quelque 700 exposants venant d'une quarantaine de pays participent à cet événement qui rassemble près de 18 000 acheteurs et vendeurs du monde entier et qui constitue une excellente occasion pour les entreprises de transformation de produits marins du Québec de diversifier leurs marchés d'exportation.

Projet d'investissement de 153 M$ dans la fabrication d'huile végétale

En janvier 2008, le gouvernement du Québec annonçait une aide financière pouvant atteindre 20 M$ et offerte à Twin Rivers Technologies – Entreprises de transformation de graines oléagineuses du Québec (ETGO) pour la construction d'une nouvelle usine de broyage de graines de canola et de soya. ETGO appartient dans une proportion de 85 % à la société Federal Land Development Authority (FELDA) de Malaisie et, à parts égales, soit 5 %, à un partenaire canadien et à deux partenaires américains. Cette aide gouvernementale a été accordée en vertu du Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), administré par Investissement Québec. L'analyse sectorielle de cet important projet d'investissement a été réalisée par TRANSAQ.

Les promoteurs investiront ainsi 153 M$ pour construire leur usine dans le parc industriel de Bécancour. Les nouvelles installations permettront aussi le raffinage des huiles de canola, de soya et de palme. Les huiles raffinées seront destinées à l'industrie de la transformation alimentaire, tandis que les tourteaux protéiques seront utilisés par l'industrie des aliments pour animaux (porc, poulet et bovins). La nouvelle usine créera 80 postes à temps plein et générera des ventes annuelles de 450 M$.

Nouveau programme d'aide pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises

Le 15 mars 2008, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation lançait le programme Compétitivité-innovation. Ce programme met en avant des mesures concrètes visant à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises agroalimentaires québécoises en misant sur l'innovation. Élaboré et mis en œuvre par Transformation Alimentaire Québec, il disposera d'un budget de 15 M$ sur 5 ans.

L'objectif général du nouveau programme est d'augmenter le niveau de productivité des entreprises qui ne sont pas encore compétitives et de soutenir celles qui sont à consolider leur position, et ce, par l'entremise de l'innovation.

Cette nouvelle mesure d'aide est constituée de trois volets : la productivité et la compétitivité des entreprises, la valorisation économique des résultats de recherche des promoteurs et des chercheurs ainsi que la conception et le développement d'outils d'intervention des associations et des organismes. Le programme se terminera le 31 mars 2013.

AXE D'INTERVENTION : SERVICES-CONSEILS AGRICOLES EN RÉGION

Contexte

Le Ministère offre une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent obtenir des services-conseils sur le plan technique, de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et de l'agroenvironnement. Ces services sont offerts en partenariat avec les entreprises participantes, qui assument une partie des coûts. L'accès à ces services pour un nombre croissant d'entreprises est déterminant dans l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture québécoise.

De plus, le Ministère multiplie les activités collectives pour améliorer l'accès à de l'information de pointe et joindre un nombre croissant d'entreprises agricoles. En outre, il réalise des projets d'essai et d'innovation technologique ainsi que des activités de vulgarisation et d'information afin d'aider les entreprises à s'adapter aux conditions du marché.

OBJECTIF

Améliorer l'accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 15 000 entreprises (50 %) auront utilisé les services-conseils subventionnés par le MAPAQ;
- 25 000 participations d'entreprises auront été obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Nombre d'entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère[1]	Cumul de 15 000	12 143	9 988[2]	ND
		RÉSULTATS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Participations d'entreprises obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère	25 000/an	33 211[3]	28 084[2]	31 180[2]

1. Ensemble de services-conseils subventionnés par le Ministère ou au moyen de programmes fédéraux gérés par celui-ci.
2. Certaines entreprises ont pu participer à plusieurs activités et être comptabilisées plus d'une fois.
3. Les résultats sont très élevés.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2006-2007, on a évalué à 9 988 le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'au moins un service-conseil subventionné, ce qui permettait alors d'établir à 67 % le niveau d'atteinte de la cible fixée, qui était de 15 000 entreprises. En 2007-2008, 2 155 nouvelles entreprises ont bénéficié de services-conseils subventionnés (sur un total de 10 934 bénéficiaires). La clientèle cumulative des deux dernières années s'établit donc à 12 143 entreprises, portant maintenant le niveau d'atteinte de la cible à 81 %.

Les entreprises agricoles ont pu profiter de services-conseils subventionnés dans divers domaines :

- l'agroenvironnement, par l'entremise de 83 clubs-conseils en agroenvironnement (CCEA) et de 3 regroupements (anciens organismes de gestion des fumiers) subventionnés par le programme Prime-Vert du Ministère et au moyen du Cadre stratégique agricole – volet *Environnement* dans le cas des CCAE;
- l'encadrement technique et l'établissement en agriculture, par l'entremise des 14 réseaux Agriconseils en place depuis mars 2006 et, dans une faible proportion, au moyen du Cadre stratégique agricole – volet *Renouveau*;
- la gestion, dont le financement provient du Cadre stratégique agricole – volet *Renouveau* et des 14 réseaux Agriconseils.

Ces entreprises ont reçu une contribution gouvernementale totale de 18,9 M$, ce qui a permis d'embaucher plusieurs centaines de conseillers entièrement dédiés aux entreprises agricoles. Les services-conseils subventionnés permettent aux entreprises d'évoluer dans un environnement fortement compétitif, marqué par la libéralisation des marchés, l'innovation technologique ainsi que les exigences environnementales et sociétales.

Participations d'entreprises aux activités collectives de transfert technologique

Pour 2007-2008, on estime à 1 244 le nombre d'activités collectives de transfert technologique réalisées par les équipes régionales du Ministère, pour un total de quelque 33 211 participations d'entreprises. La cible de 25 000 participations est encore une fois largement dépassée. Une importante proportion de ces activités, soit 45 %, visaient spécifiquement l'agroenvironnement, plus particulièrement la lutte intégrée et la protection des cours d'eau. Les autres activités portaient sur l'amélioration de la compétitivité, principalement en ce qui a trait aux productions animales et à l'horticulture.

Les équipes régionales du Ministère ont ainsi été très actives en matière de transfert technologique, notamment sur le plan de l'organisation d'activités collectives. Ces activités leur ont permis de joindre un grand nombre d'entreprises, de les informer, de les sensibiliser et de vulgariser les meilleures pratiques et technologies agricoles. Elles sont très importantes dans le milieu parce qu'elles permettent d'accélérer l'adoption de ces pratiques et de ces technologies ainsi que le transfert des connaissances de pointe aux entreprises.

Les activités collectives ont été nombreuses et diversifiées :

- projets d'essai et d'innovation technologique en collaboration avec de petits groupes d'entreprises;
- activités de démonstration et de vulgarisation au champ : journées agricoles, démonstrations à la ferme, visites d'entreprises;
- activités d'information et de vulgarisation en salle : conférences, colloques, stands d'information.

RÉALISATIONS 2007-2008

Réseaux Agriconseils : au service des entreprises agricoles

Depuis avril 2006, quatorze réseaux régionaux de services-conseils aux entreprises agricoles, appelés « réseaux Agriconseils », sont en place dans chacune des régions desservies par le Ministère.

Ces réseaux ont le mandat d'administrer les ressources réservées aux services-conseils subventionnés destinés aux entreprises agricoles dans les domaines de l'encadrement technique, de la gestion et de l'établissement en agriculture.

Le principal objectif de ces organisations est de faciliter l'accès aux services-conseils individuels et collectifs à un plus grand nombre d'entreprises agricoles.

Au cours de leur deuxième année de fonctionnement, les réseaux Agriconseils ont subventionné 3 324 entreprises agricoles pour des services-conseils individuels et collectifs d'une valeur globale de 6,4 M$. De cette somme, 2,8 M$ proviennent du Ministère et 3,6 M$ ont été fournis par les entreprises agricoles. Les services-conseils subventionnés couvrent les domaines suivants :

- l'encadrement technique;
- la relève et l'établissement en agriculture;
- la gestion technico-économique.

La clientèle bénéficiant des services-conseils subventionnés par les réseaux Agriconseils a ainsi augmenté de 17 % par rapport à l'année précédente. Dans le domaine de l'encadrement technique, cette croissance est particulièrement remarquable. En 2005-2006, les clubs d'encadrement technique regroupaient 1 515 membres. En 2006-2007, 1 742 entreprises ont reçu 2 304 services-conseils techniques et, en 2007-2008, le nombre d'entreprises subventionnées a atteint 2 076 pour un total de 3 145 services-conseils techniques obtenus, principalement dans le cadre de projets touchant la gestion des cultures.

Volet *Renouveau* du Cadre stratégique agricole

En 2007-2008, le volet *Renouveau* du Cadre stratégique agricole en était à sa dernière année d'activité, marquée une fois de plus par un accroissement très important de sa clientèle.

Aide aux entreprises agricoles

- Deux programmes complémentaires à ceux du Ministère sont dotés d'une enveloppe de 18,3 M$ pour la période 2005-2008.
- Le principal objectif de ces programmes est d'aider les entreprises à accroître leur rentabilité et à améliorer leurs compétences en gestion.
- Programme des services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC)
  - Ce programme permet de réaliser le diagnostic financier de l'entreprise et son suivi, ainsi que d'élaborer un plan de relève ou un plan d'affaires.
  - Une aide financière de 7,1 M$ a été versée en 2007-2008 à 2 619 entreprises pour des services-conseils d'une valeur totale de 8,2 M$.
- Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA)
  - Ce programme permet de mener une étude de faisabilité ou d'élaborer un plan d'affaires destiné à un projet de valeur ajoutée.
  - Une aide financière de 80 562 $ a été apportée en 2007-2008 à 13 entreprises pour des services-conseils d'une valeur totale de 161 124 $.

Appui aux conseillers agricoles

- Le programme Initiative d'appui aux conseillers agricoles vise à améliorer l'expertise, les outils et les connaissances des conseillers agricoles afin d'accroître la rentabilité et la compétitivité des entreprises agricoles au Québec. Il permet notamment d'élaborer des outils d'encadrement, d'information et de réseautage dans le but de faciliter le travail des conseillers agricoles ainsi que la diffusion d'information technico-économique de pointe.
- Au total, 59 projets ont été réalisés dans le cadre du programme, avec une aide financière versée totalisant 4,1 M$ pour la période 2005-2008.
- Voici quelques réalisations remarquables :
  - Un bureau virtuel qui facilite les échanges entre les conseillers agricoles par des applications partagées et des outils de communication.
  - Une banque d'imagerie scientifique et technique en phytoprotection qui rend accessible l'expertise des spécialistes en mettant à la disposition des conseillers agricoles un outil informatique.
  - L'outil géomatique *Agrimatique*, adapté aux conseillers agricoles, qui leur permet d'utiliser les informations à référence spatiale dans la gestion quotidienne d'une production agricole.
  - Un logiciel pour la gestion et l'alimentation dans le secteur caprin qui répond aux besoins des conseillers en productions animales et leur permet d'améliorer la qualité de leurs interventions.

- Un bilan des réalisations du programme sera rédigé en 2008 et distribué à toutes les organisations agricoles. Ce document contribuera à diffuser ces projets et à faire connaître l'expertise et le savoir des organisations du milieu.

Activités collectives de transfert technologique en région

Effort collectif pour la protection de l'environnement dans le Centre-du-Québec

Dans le Centre-du-Québec, le Ministère a investi 1,6 M$ pour soutenir près de 780 projets réalisés depuis 2002 par des entreprises afin de protéger les berges et les cours d'eau. Durant l'année 2007-2008 seulement, 38 entreprises ont éliminé les accès aux cours d'eau pour plus de 2 200 animaux en réalisant plus de 130 aménagements, ce qui comprend des points d'abreuvement, des passages à gué, des ponceaux et des clôtures. De plus, une quarantaine d'entreprises ont entrepris plus de 250 actions concrètes pour stopper l'érosion, notamment en exécutant des ouvrages de protection des drains ou des fossés, en construisant des ponts-avaloirs ou en aménageant des voies d'eau engazonnées. À cela s'ajoute la plantation de plus de 16 700 arbres sur une longueur de 39 kilomètres, ce qui a permis de constituer des haies brise-vent ou brise-odeur et de façonner 11 kilomètres de bandes riveraines et 1,4 kilomètre de berges protégées.

Amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole dans l'Estrie

La Direction régionale Estrie a réuni les personnes intéressées en vue de mettre au point un plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole. À la suite d'une démarche reposant sur la concertation, cinq territoires ont été désignés. Ils comprennent des bassins versants de lacs et de cours d'eau touchés par les algues bleu-vert et pour lesquels les risques de contamination de l'eau par le phosphore sont les plus élevés. Dès le printemps 2008, des interventions seront réalisées de façon prioritaire dans ces cinq zones agricoles. Les exploitations agricoles seront sollicitées pour qu'elles engagent des actions concrètes et améliorent leurs façons de faire. En s'appuyant sur des diagnostics précis, des conseillers agricoles proposeront les correctifs appropriés pour régler les problèmes propres à chaque établissement et une aide technique sera offerte aux exploitations agricoles pour leur permettre de trouver les solutions les plus susceptibles d'améliorer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau qui les avoisinent.

Journée d'information sur les eaux souterraines dans Lanaudière

Une journée d'information sur les eaux souterraines destinée aux agronomes du Québec a été organisée dans la région de Lanaudière. La Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière était l'instigatrice de cette activité visant à améliorer les connaissances relatives à la dynamique des eaux, afin de préserver le bien commun et de réduire l'incidence des activités agricoles sur la qualité des eaux.

Journées de phytoprotection dans les grandes cultures en Montérégie

En février 2008, les deux directions régionales de la Montérégie ont uni leurs efforts et leurs compétences pour mettre en place les Journées phytoprotection dans les grandes cultures. Traitant tantôt d'agriculture traditionnelle, tantôt d'agriculture biologique, de nombreux conférenciers ont informé, à cette occasion, les 175 participants des différents défis à relever quant aux services-conseils relatifs aux stratégies efficaces de désherbage ou à la maîtrise des populations d'insectes nuisibles pour les cultures. Différentes approches de nature agronomique ont été détaillées pour permettre aux spécialistes de la région d'offrir un service de pointe. Des conférenciers ont également touché aux domaines de l'entomologie et de la malherbologie pour présenter les plus récentes observations sur le déploiement des ennemis des cultures à la suite des changements climatiques apparents des dernières années.

Un lieu unique pour l'évaluation des cépages dans les Laurentides

Grâce à une entente conclue avec l'Abbaye d'Oka, le Centre de recherche agricole de Mirabel entreprendra en 2008 un important projet d'essai de cépages. L'implantation d'une première série de 30 cultivars prometteurs n'est que le début d'importants travaux de recherche menés avec des collaborateurs de haut calibre. L'expertise et la crédibilité du Ministère ont joué un rôle crucial pour ce qui est de réunir au sein d'un même comité de recherche les meilleurs spécialistes québécois et canadiens. Ceux-ci auront la tâche de diriger les travaux visant à sélectionner les cépages les mieux adaptés aux conditions pédoclimatiques du Québec. L'évaluation des cépages portera autant sur les caractéristiques agronomiques des variétés que sur leurs qualités vinicoles.

Guide sur le transfert de ferme dans la région de la Chaudière-Appalaches

Un nouveau guide d'accompagnement intitulé *Réussir votre transfert de ferme* a été publié par la Direction régionale Chaudière-Appalaches et plusieurs collaborateurs. Cet outil a pour objet premier de faciliter l'établissement des nouveaux agriculteurs ainsi que le transfert des entreprises agricoles. Il permet également de mettre davantage en valeur l'approche multiservices parmi les entreprises agricoles de la région, et ce, dans le respect de la mission de chacun des organismes qui mènent des activités au profit des exploitations agricoles. Ce guide connaît un tel engouement que déjà plusieurs régions s'en sont inspirées pour en produire une version adaptée à leurs besoins.

AXE D'INTERVENTION : RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Contexte

Le Ministère reconnaît l'importance du rôle joué par l'innovation dans le développement de l'industrie bioalimentaire. L'innovation est en effet considérée comme un moteur qui permet aux entreprises québécoises d'améliorer leur compétitivité. Le soutien à l'innovation technologique offert par le Ministère est de trois types : le soutien donné à des centres de recherche appliquée et à des centres d'expertise, le financement et la gestion de programmes de soutien financier à l'innovation et la participation à des actions concertées avec des partenaires publics et privés. Le maillage entre les partenaires publics et privés est un bon indice de la diffusion des connaissances et de l'intégration des technologies dans les entreprises. L'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui de ses partenaires en constitue un excellent indicateur.

Le soutien à l'innovation est au cœur du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, lequel était présenté au secteur par le ministre en janvier 2008. Le Ministère souhaite notamment renforcer la capacité de l'industrie à offrir des produits aquatiques diversifiés, pour lesquels les méthodes de capture, de transformation, de conservation et de présentation, de la mer au marché, mettent en valeur les qualités nutritionnelles et les avantages pour la santé, ainsi que l'assurance d'une grande fraîcheur. Outre le soutien financier aux projets de recherche-développement, le Ministère offre un important soutien professionnel pour assurer le développement durable et la compétitivité des entreprises. Les trois centres de R-D du Ministère, situés à Gaspé, à Grande-Rivière et à Cap-aux-Meules, génèrent des connaissances stratégiques et les transfèrent à l'industrie des pêches et de l'aquaculture, en partenariat avec les institutions scientifiques, les entreprises et les organismes publics provinciaux ou fédéraux.

© Eric Labonté, MAPAQ

OBJECTIF

Soutenir l'innovation en partenariat par un investissement dans des activités de recherche, de transfert technologique et de diffusion des connaissances de telle sorte que, d'ici 2008 :

- l'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui des partenaires sera d'au moins 2,1.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires du secteur de l'agroalimentaire[1, 2, 3]	---	2,18	2,08[5]	2,22[5]
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales[4]	---	1,87	4,09	1,80
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires pour l'ensemble du secteur bioalimentaire	Au moins 2,1/an	2,17	2,21[5]	2,20[5]

1. **Centres d'expertise du secteur de l'agroalimentaire :** Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ), Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO), Valacta, centre d'expertise en production laitière, Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et Alliance pour l'innovation en agroalimentaire (APIA).
2. **Centres de recherche appliquée du secteur de l'agroalimentaire :** Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM), Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD), Centre de recherche Les Buissons inc. (CRLB), Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER) et Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc. (IRDA).
3. **Programmes de soutien financier à l'innovation du secteur de l'agroalimentaire :** Action concertée Novalait, Action concertée Environnement rural (2005-2006), Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées, Programme d'appui financier aux expositions agricoles, Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique et Conseil des appellations agroalimentaires du Québec, Programme de soutien à l'innovation horticole, Programme de recherche technologique en bioalimentaire (2005-2006) et Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire (2006-2007, 2007-2008).
4. **Appui financier à la recherche et au développement du système d'innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales :** aide aux projets de développement du système d'innovation, aide aux projets de recherche et développement, de transfert technologique, de veille et de diffusion.
5. Ces chiffres ont été révisés à la hausse.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2007-2008, le Ministère a injecté 26,22 M$ pour soutenir l'innovation technologique par diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, du transfert technologique et de la diffusion des connaissances. Cette initiative a engendré une activité économique totale de 83,06 M$, ce qui a produit un effet de levier de 2,17. Chaque dollar investi par le Ministère pour soutenir l'innovation technologique a donné lieu à une injection de fonds de 2,17 $ de la part de ses partenaires. L'effet de levier obtenu surpasse donc l'objectif établi, soit 2,1 par an d'ici 2008. L'effet de levier moyen pour les trois dernières années est demeuré supérieur à la cible, atteignant ainsi l'objectif fixé. Les résultats détaillés sont présentés ci-après.

Secteur de l'agroalimentaire

En 2007-2008, le Ministère a accordé 25,11 M$ au secteur de l'agroalimentaire pour soutenir l'innovation technologique par diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, du transfert technologique et de la diffusion des connaissances. Ce partenariat a engendré une activité économique totale de 79,87 M$ pour un effet de levier de 2,18. La contribution du Ministère a permis à l'industrie agroalimentaire de bénéficier, encore cette année, d'une aide substantielle pour consolider son développement économique et augmenter sa compétitivité. Le Ministère entend continuer à jouer un rôle important au chapitre de l'innovation en s'associant avec le milieu.

Centres de recherche appliquée dans le secteur de l'agroalimentaire

Les centres de recherche appliquée sont des organismes autonomes qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'acériculture, des productions animales, des grains, de l'agroenvironnement, de la pomme de terre et des petits fruits nordiques.

En 2007-2008, dans le cadre d'ententes avec ces centres, le Ministère a accordé une aide financière de plus de 10,5 M$. Le chiffre d'affaires des centres de recherche appliquée s'élève à 15,8 M$. Chaque dollar attribué et liant le Ministère à ces organismes a engendré des investissements de 0,51 $ de la part des partenaires publics et privés.

Centres d'expertise dans le secteur de l'agroalimentaire

L'engagement du Ministère dans des centres d'expertise qui sont en contact direct avec les clientèles constitue une démarche résolument orientée vers l'innovation. Par l'entremise de ces centres, le Ministère soutient l'introduction de nouvelles technologies de pointe, la diffusion du savoir ainsi que le réseautage entre les acteurs afin d'améliorer la rentabilité des entreprises agroalimentaires dans des secteurs aussi variés que les productions porcine, ovine, horticole et laitière. De plus, un centre de référence en agroalimentaire facilite une diffusion et un transfert des connaissances rapides et efficaces dans les secteurs des productions animales, des productions végétales et de la gestion.

En 2007-2008, pour un chiffre d'affaires totalisant 29,0 M$, la contribution du Ministère s'est élevée à 4,9 M$. L'effet de levier des investissements consentis par le Ministère est donc très important. Chaque dollar attribué dans le cadre des ententes avec ces centres d'expertise a engendré des investissements de 4,89 $ de la part des partenaires publics et privés.

Programmes de soutien financier à l'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire

Des programmes de soutien financier à l'innovation technologique ont été mis en œuvre afin d'appuyer des projets de recherche structurants pour l'industrie, et ce, dans divers secteurs. De plus, au fil des ans, le Ministère a conclu des partenariats fructueux avec d'autres ministères concernés par la recherche, particulièrement avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et les fonds subventionnaires (FQRNT, FRSQ et FQRSC[12]). Par la mise en place de programmes d'innovation technologique dans les domaines de la recherche, du transfert technologique et de l'adaptation, le Ministère consent à partager, avec le secteur privé et d'autres partenaires du secteur public, les risques associés à ces activités.

En 2007-2008, pour des projets acceptés d'une valeur de 35,0 M$, le Ministère a accordé une aide de près de 9,7 M$ relativement à l'ensemble des programmes de soutien à l'innovation et des actions concertées. Chaque dollar investi par le Ministère a entraîné des contributions publiques et privées de 2,62 $[13]. Ces investissements constituent un apport précieux pour l'industrie agroalimentaire québécoise, et le Ministère entend poursuivre dans la voie du partenariat.

Secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

En 2007-2008, le Ministère a accordé, dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, une somme de 1,11 M$ pour soutenir, en partenariat, la réalisation de 19 projets de recherche, de transfert technologique, de diffusion de connaissances et de développement du système d'innovation.

Ce soutien a généré des investissements supplémentaires de 2,08 M$. Chaque dollar investi par le Ministère pour appuyer l'innovation technologique a ainsi généré des effets multiplicateurs de l'ordre de 1,87.

12. FQRNT : Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies.
FRSQ : Fonds de la recherche en santé du Québec.
FQRSC : Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.
13. Les effets de levier ont été évalués en tenant compte du chiffre d'affaires des demandeurs dans le cas du Programme d'appui financier aux [illegible] et du Programme d'appui financier [illegible] et en considérant l'investissement des partenaires dans les autres cas.

RÉALISATIONS 2007-2008

Valacta, le centre d'expertise en production laitière

Valacta est devenu le centre d'expertise en production laitière pour tout l'Est du Canada en élargissant son rayon d'action aux provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador. En effet, depuis le 1er janvier 2008, l'Atlantic Dairy Livestock Improvement Corporation et Valacta ont décidé de consolider leurs opérations. Valacta accueille donc 500 nouveaux producteurs laitiers de l'Est du Canada qui viennent s'ajouter à ses 5 444 clients québécois.

Renouvellement de l'entente avec l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

En 2007-2008, le Ministère a assuré le financement de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) pour 5 ans grâce à une convention de 33 M$. Cette entente permettra à l'IRDA de poursuivre la réalisation de son plan stratégique 2006-2010 et de proposer aux agriculteurs des solutions afin qu'ils puissent protéger l'environnement et mieux cohabiter avec leurs voisins, tout en renforçant la compétitivité de leur entreprise.

Appui au développement de l'agriculture biologique

Le Ministère reconnaît l'importance de l'agriculture biologique en soutenant son développement par diverses mesures. Ainsi, le Ministère a assuré le financement du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) grâce à une convention de 420 000 $ pour une durée d'un an. Le CAAQ est devenu, le 1er janvier 2008, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

De plus, dans le cadre de la version 2007-2008 du Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique (PSDAB), 22 projets ont été acceptés, ce qui représente une valeur globale de plus de 1,5 M$. Le soutien financier que le Programme a apporté à ces projets totalise 955 244 $. Les entreprises et les intervenants du secteur biologique reconnaissent l'effet structurant de ce programme.

Finalement, il faut noter que le Ministère soutient également les entreprises biologiques et celles qui sont en phase de transition grâce à son réseau de conseillers en agriculture biologique.

L'implication du Ministère a donc des répercussions tangibles sur le développement du secteur :

- L'appui au développement de l'expertise et du service-conseil adapté a contribué à la progression du secteur de la production laitière.
  - Le nombre d'entreprises laitières certifiées est passé de 46 en 2002-2003 à 90 en décembre 2007.
  - En 2007, le Québec a produit 28,7 millions de litres de lait biologique, soit près du double de la production de 2002.
- Dans le secteur de la canneberge, l'intervention du Ministère dans le cadre du PSDAB a permis le développement d'une expertise reconnue.

Protection phytosanitaire dans un contexte de développement durable

L'utilisation des pesticides est une pratique qui soulève de plus en plus de questions de la part des citoyens. De plus, différents facteurs environnementaux et culturaux ont conduit à une explosion des problèmes phytosanitaires dans plusieurs cultures au cours des dernières années. L'innovation technologique en phytoprotection permet de faire face aux nouveaux ravageurs et de favoriser une utilisation rationnelle et réfléchie des pesticides.

Par son travail de dépistage, le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) contribue à diminuer l'utilisation des pesticides dans les cultures.

- Le RAP a joint plus de 3 200 abonnés en diffusant plus de 300 communiqués (avertissements et bulletins d'information).

En phytoprotection, les diagnostics effectués par le laboratoire permettent des traitements ciblés et favorisent ainsi l'utilisation rationnelle des pesticides.

- Le laboratoire a évalué, en 2007-2008, 4 557 échantillons dans les domaines de la phytopathologie (3 196), de l'entomologie (1 292) et de la malherbologie (69).

Organismes génétiquement modifiés

Plus de 40 000 visiteurs ont navigué sur le site Internet gouvernemental consacré aux OGM depuis son lancement en novembre 2004 (www.ogm.gouv.qc.ca).

Plusieurs paramètres de complexité liés à la mise en place d'un étiquetage obligatoire uniquement au Québec doivent être rigoureusement documentés. En ce sens, une étude de l'Université du Québec à Montréal montre que les coûts relatifs à la mise en place de l'étiquetage obligatoire au Québec s'élèveraient à 161,8 M$. De plus, des coûts annuels récurrents de 28,4 M$ s'ajouteraient pour la gestion du système.

Un soutien à la R-D aux quatre coins du Québec maritime en ce qui concerne les pêches et l'aquaculture commerciales

Avec la collaboration du personnel de ses centres de recherche appliquée et de transfert technologique, situés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, le Ministère offre aux entreprises et aux partenaires un environnement d'innovation unique à proximité des principaux centres de débarquements et des activités industrielles de transformation. Le Centre maricole des Îles-de-la-Madeleine (CeMIM), le Centre aquacole marin de Grande-Rivière (CAMGR) et le Centre technologique des produits aquatiques (CTPA) ont ainsi collaboré cette année à la réalisation de plusieurs projets de R-D et de transfert technologique en partenariat avec l'industrie et des institutions de recherche.

Les microalgues marines sont reconnues comme une source alimentaire de grande qualité pour les larves de mollusques. Une entreprise de Rimouski, laquelle s'est associée à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER), souhaite développer des produits de microalgues, les commercialiser auprès d'aquariums et d'institutions de recherche, pénétrer le marché des écloseries et créer une offre intéressante pour le marché des biotechnologies, principalement celui des produits nutraceutiques. Le Ministère a offert en 2007-2008 un appui financier de 34 500 $ à ce projet qui consiste à optimiser les différents procédés de traitement de conservation de la biomasse, tout en intensifiant les efforts de R-D afin de proposer à l'industrie une biomasse végétale marine enrichie pour des applications nutraceutiques et biomédicales. Une bonne partie des procédés utilisés aujourd'hui par l'équipe de recherche ont été développés dans les locaux du CAMGR à Grande-Rivière. D'ailleurs, une chercheure de l'ISMER poursuit également des travaux sur l'enrichissement de microalgues en acides gras polyinsaturés pour des applications nutraceutiques.

Les pertes dites passives de moules de taille commerciale par dégrappage représentent une problématique importante aux Îles-de-la-Madeleine. On a ainsi déjà mesuré des pertes de l'ordre de 2,7 kilogrammes de moules commerciales par mètre de structure d'élevage lors d'une récolte estivale, ce qui a eu pour conséquence pour les entreprises de ne pas obtenir le rendement qu'elles pouvaient escompter pour la portion de leur production commerciale. Une réduction de ces pertes de moules commerciales accroîtrait la rentabilité des entreprises en procurant des revenus plus élevés par filière. Des travaux de R-D sont réalisés depuis 2004 par le personnel scientifique du CeMIM, en collaboration avec l'ISMER, pour mieux comprendre les facteurs biologiques et génétiques influençant la force d'attachement des moules. Le Ministère a offert en 2007-2008 un appui financier de 18 000 $ à un projet de R-D visant à identifier la ou les combinaisons de facteurs influençant le niveau d'affaiblissement de la force d'attachement et les conditions responsables du décrochement des moules des structures d'élevage, et ce, afin de proposer des stratégies de récolte contribuant à réduire les pertes.

Implantation d'une nouvelle méthode d'élevage des pétoncles en Basse-Côte-Nord

Marquée par les diminutions de quotas pour le crabe des neiges et les moratoires successifs sur la pêche aux poissons de fond, la Basse-Côte-Nord a ressenti le besoin de se tourner vers d'autres activités industrielles afin de diversifier et assurer sa stabilité économique. La pectiniculture représente, pour cette région, une voie intéressante de diversification économique. C'est ainsi que deux entreprises élèvent le pétoncle à partir d'un naissain produit en écloserie. S'inspirant d'un modèle de production japonais, les juvéniles sont ensuite élevés en paniers jusqu'à une taille commerciale de 105 millimètres ou plus. En 2007-2008, le MAPAQ a offert un appui financier de 26 000 $ pour permettre la réalisation d'un projet d'adaptation technologique de la méthode dite d'« élevage en boucle d'oreilles » aux conditions de la Basse-Côte-Nord. Cette technologie est utilisée depuis plus de 25 ans par les pectiniculteurs japonais et pourrait permettre aux producteurs nord-côtiers d'abaisser leurs coûts de production. Ce projet d'adaptation technologique en Basse-Côte-Nord fait suite à des essais réalisés depuis un an aux Îles-de-la-Madeleine en partenariat avec le personnel scientifique du CeMIM.

Programme de recherche-développement visant une valorisation maximale de la biomasse marine : un partenariat entre le Ministère et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)

La valorisation accrue de la biomasse marine, à l'étape de l'émergence au Québec, apparaît parmi les principales voies de développement du secteur des pêches et des régions maritimes. Le Ministère et l'UQAR détiennent de bonnes expertises et infrastructures leur permettant de favoriser le développement de ce secteur. L'entente conclue précédemment entre les deux partenaires a eu des retombées importantes en matière de développement d'une masse critique d'activités de recherche et d'expertise au Québec et a permis de générer beaucoup de connaissances sur les principaux coproduits, leur transformation et leur bioactivité. La nouvelle entente 2008-2011 mettra en œuvre des processus qui permettront d'accroître la valorisation des résultats des projets par l'industrie québécoise et de favoriser son développement. Le Ministère a accordé un soutien financier de 650 000 $ pour le renouvellement de cette entente. Les projets des deux équipes de recherche de l'UQAR sont réalisés à Gaspé, au CTPA, en collaboration avec le personnel scientifique du Ministère.

AXE D'INTERVENTION : FORMATION ET MAIN-D'ŒUVRE

Contexte

Dans un contexte de compétitivité internationale, l'économie du savoir prend une place de plus en plus importante dans l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre. Comme pour les autres secteurs de l'activité économique, le domaine agroalimentaire n'y échappe pas.

Ainsi, afin de favoriser la compétitivité des entreprises du secteur par le développement et le maintien des compétences de sa main-d'œuvre, le Ministère finance les activités de l'Institut de technologie agroalimentaire, le plus grand établissement de formation agroalimentaire au Québec. Ses activités sont réparties dans trois campus, soit celui de La Pocatière, celui de Saint-Hyacinthe et un campus associé, le campus Macdonald de l'Université McGill, que le Ministère soutient par un appui financier pour la formation technique destinée aux étudiants anglophones. Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec, maintenant représenté par la Commission des partenaires du marché du travail, apportent une contribution respective annuelle de 145 000 $ au Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Ce mécanisme de concertation est constitué de 14 collectifs régionaux en formation agricole qui assurent, pour chaque région, l'arrimage entre l'expression des besoins de formation des productrices et des producteurs agricoles et de la main-d'œuvre et l'offre de services des établissements de formation.

OBJECTIF

Assurer une offre de ressources humaines compétentes répondant aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- l'ITA aura décerné un diplôme à 865 personnes et le taux de placement de celles-ci avoisinera 100 %;
- les inscriptions et les heures en formation continue à l'ITA et par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole se maintiendront annuellement à 3 600 inscriptions et 8 000 heures pour l'ITA et à 5 600 inscriptions et 8 100 heures pour le PSFA.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS			
		2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Nombre de diplômés[1]	865 diplômés	ND	453	220[4]	259
		RÉSULTATS			
Taux de placement des diplômés de l'ITA ayant répondu à l'enquête[2] :					
• diplômés en emploi	100 % d'ici 2008	ND	ND	76,0 %	74,9 %
• diplômés poursuivant des études		ND	ND	18,8 %	17,6 %
Nombre d'heures de formation et de personnes inscrites à une activité de formation continue[3]					
• à l'ITA	8 000 h 3 600 pers./an	5 624 h 3 253 pers.	6 530 h 3 328 pers.	8 556 h 4 202 pers.	7 763 h 3 638 pers.
• par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole (ITA inclus)	8 100 h 5 600 pers./an	ND	12 651 h 8 822 pers.	11 145 h 7 550 pers.	10 625 h 7 483 pers.

1. Sources : Institut de technologie agroalimentaire pour les diplômés de 2007, y compris ceux du campus Macdonald.
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, *Relance. Situation au 31 mars 2007 pour les diplômés de 2006 et Situation au 31 mars 2006 pour les diplômés de 2005*.
2. Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, *Relance. Situation au 31 mars 2007 pour les diplômés de 2006 et Situation au 31 mars 2006 pour les diplômés de 2005*.
3. Sources : Bilan des activités 2007-2008, Direction de la formation continue, Institut de technologie agroalimentaire.
Plan de soutien de la formation agricole, Bilan des activités 2006-2007.
4. Chiffre revisé à la hausse.

© Éric Labonté, MAPAQ

RÉSULTATS COMMENTÉS

Formation initiale – évolution du nombre de diplômés et du taux de placement des diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

Au cours de l'année 2006-2007, 233 diplômés se sont ajoutés aux 220 diplômés de l'année précédente. Toutefois, d'ici 2008, il est peu probable qu'on atteigne la cible de 865 diplômés, en raison notamment de la baisse soutenue du nombre d'inscriptions constatée depuis 1999. Comme l'indique le graphique ci-contre, l'Institut de technologie agroalimentaire demeure, sans conteste, le plus grand centre de formation technique du domaine agroalimentaire au Québec. En effet, l'ITA reçoit actuellement 72 % des inscriptions et, compte tenu de la diminution plus rapide du nombre d'inscriptions dans les 8 autres établissements qui offrent des programmes liés à ce secteur, l'écart ne cesse de croître.

Inscriptions (trois ans) à un programme de formation technique du domaine agroalimentaire conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) 1997-2007

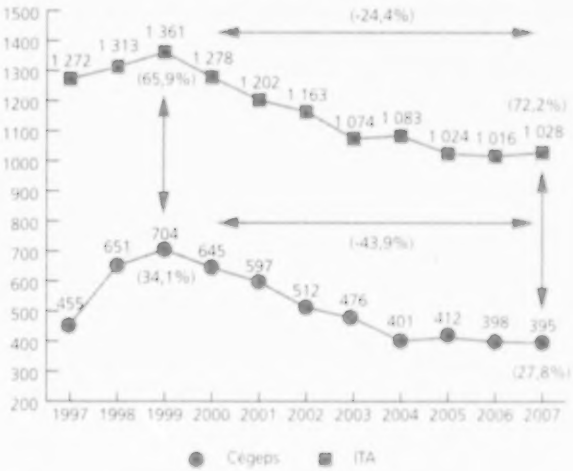

Sources : MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs.
Pour la période de 2004 à 2007 : données d'établissement (déclaration des clientèles au 20 septembre).

Par ailleurs, le taux de placement des diplômés de l'ITA demeure au-dessus de celui des autres établissements d'enseignement collégial (cégeps) qui offrent des programmes de formation technique selon l'enquête *La relance au collégial en formation technique* du MELS. Pour les années 2005-2006 et 2004-2005 (années dont les données sont disponibles), le taux de placement des diplômés de l'ITA surpasse respectivement de 7 points (7,2 %) et de 8 points (8,2 %) celui établi pour tous les titulaires d'un DEC dans tous les secteurs d'activité confondus pour tous les établissements d'enseignement collégial, soit 68,8 % et 66,7 %. Quant à la cible fixée, soit 100 % de placement en 2008, elle a été définie en incluant les diplômés qui poursuivent leurs études, ce qui représente des taux de 94,8 % et de 92,5 % pour les années 2005-2006 et 2004-2005.

Formation continue – Institut de technologie agroalimentaire

L'Institut de technologie agroalimentaire est un des principaux acteurs de la formation continue agroalimentaire au Québec, bien que la prestation de services y ait diminué en 2007-2008. En effet, par rapport à l'année précédente, le nombre d'heures de formation offertes dans cet établissement a diminué de 906 heures et 75 personnes de moins s'y sont inscrites. Cette baisse est principalement due au faible nombre d'activités menant au diplôme d'études professionnelles, à l'absence de cours en maréchalerie et à la diminution du nombre de formations en acériculture.

Néanmoins, comme l'ITA offre de plus en plus des services en ligne, le nombre d'inscriptions, qui se font de manière continue, devrait augmenter. Par exemple, en 2007-2008, la formation de formateurs en hygiène et salubrité se donnait en ligne et a permis de rejoindre un nombre record de participants, soit 100 personnes comparativement à 68 en 2006-2007. Pour le même cours offert en présentiel, le nombre était de 37 participants en 2005-2006.

Plan de soutien en formation agricole (PSFA)

Le tableau précédent montre que, de 2004-2005 à 2006-2007, en ce qui concerne la formation continue offerte dans le cadre du Plan de soutien en formation agricole (PSFA), le nombre de personnes inscrites et le volume des activités n'ont cessé d'augmenter.

Rappelons qu'à la suite d'une évaluation du PSFA effectuée conjointement par les trois partenaires en 2005-2006, le cadre de fonctionnement a été revu, la coordination a été consolidée et la contribution financière totale a été portée à 435 000 $.

RÉALISATIONS 2007-2008

Institut de technologie agroalimentaire

Rayonnement international reconnu

En 2007-2008, l'Institut de technologie agroalimentaire aura permis à 112 de ses étudiants d'effectuer des stages à l'étranger dans le cadre de leur formation et à 141 autres de faire un voyage pédagogique. L'Institut aura aussi accueilli 35 étudiants français à l'occasion de stages.

De plus, le Service de la coopération internationale a maintenu l'exportation de ses connaissances et de son savoir-faire en participant à trois projets de partenariat outre-mer, soit au Cameroun, au Rwanda et à Cuba, en plus d'effectuer des activités de démarchage avec divers partenaires et pays ciblés dont le Yémen, le Brésil, la Côte d'Ivoire, El Salvador, Haïti, le Madagascar, le Sénégal et le Pérou.

Formation en ligne

Une formation en ligne sur les systèmes de pasteurisation est maintenant offerte en anglais par l'ITA. Il s'agit de deux cours proposés sur une plateforme privée. Les agences gouvernementales pour l'inspection fédérale et celle des autres provinces sont très intéressées par ce parcours virtuel. À cet égard, une entente a été conclue avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour que les inspecteurs puissent avoir un accès illimité aux deux parcours virtuels disponibles. La formation en ligne permet ainsi de multiplier les parcours presque à l'infini pour offrir du sur-mesure à une multitude de clientèles. Une autre dimension intéressante est l'accentuation du développement de cours sur la plateforme collégiale DECclic©. L'objectif est de rendre disponible l'expertise technique et pédagogique de l'ITA partout, en tout temps et à des coûts abordables.

Diversification constante : innovations et transfert technologique

Étant un centre de formation spécialisé qui dispose de ressources aussi compétentes que diversifiées, l'ITA poursuit de nombreuses activités de transfert technologique. Dans une perspective de développement durable et d'innovation, le nouveau centre collégial de transfert technologique sur les bioproduits, connu sous l'appellation « Biopterre », a traité de nombreux dossiers liés à l'agroenvironnement, à l'agroforesterie et aux produits de spécialité. Les ressources de l'ITA ont participé à plusieurs projets portant sur les technologies agroenvironnementales, la valorisation de la tourbe, le traitement des lisiers, le contrôle de la pollution diffuse et la mise en place de haies brise-vent. L'ITA a également réalisé des essais d'hybrides de maïs-grain ainsi que l'évaluation de biostimulants utilisés sur les plantes ornementales en serre. Enfin, l'Institut a érigé une nouvelle serre d'expérimentation avec géothermie, en partenariat avec l'Université Laval et Hydro-Québec, pour la réalisation de projets de transfert technologique dans le cadre du programme de financement du Fonds canadien pour l'innovation (FCI).

Centre de formation centré sur les besoins de sa clientèle et préoccupé par la qualité de ses activités

L'amélioration des compétences est une priorité pour le développement du secteur agroalimentaire québécois. Les nouvelles exigences des marchés, tant sur le plan des critères de productivité que sur celui de la qualité, nécessitent l'embauche d'une main-d'œuvre qualifiée et de mieux en mieux formée. Dans ce contexte, l'ITA a poursuivi ses travaux pour jeter des balises dans les dossiers les plus prometteurs sous l'angle de l'accessibilité et de l'attrait de ses programmes.

De nouveaux outils d'évaluation en matière de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ont été conçus pour le programme *Technologie de la transformation des aliments (TTA)* en plus de ceux qui sont déjà offerts pour les programmes *Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA)* et *Technologie de la production horticole et de l'environnement (TPHE)*. Dans le cadre de la formation à distance, le contenu de plusieurs cours du programme *GEEA* a été adapté selon une approche par compétences. Le programme *TPHE* a également été adapté afin qu'il puisse être terminé en deux ans seulement au lieu des trois années requises, selon un cheminement scolaire normal, pour les étudiants déjà titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC). De plus, un partenariat a été établi avec une commission scolaire dans le but de mettre en place un parcours de continuité permettant à des étudiants titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en production agricole de poursuivre leur formation en gestion.

Par ailleurs, l'ITA s'est vu décerner, le 20 février 2008, le prix Paul-Arthur Fortin de la Fondation de l'entrepreneurship, catégorie collégiale et universitaire, qui vise à récompenser l'implication particulièrement significative d'un établissement scolaire dans la promotion et le développement des valeurs et compétences entrepreneuriales au Québec.

AXE D'INTERVENTION : RELÈVE

Contexte

Au Québec, la diminution de la population active constitue un enjeu de première importance. Au moment où plusieurs personnes prendront leur retraite, les différents secteurs d'activité mèneront une compétition accrue au recrutement. Le secteur bioalimentaire n'échappe pas à cette réalité et devra s'assurer d'attirer davantage de jeunes. Déjà, on dénombre de moins en moins de jeunes agricultrices et agriculteurs, alors que la population agricole est vieillissante.

Afin de répondre à ces préoccupations, le Ministère a entrepris, en 2004, l'élaboration d'une politique jeunesse pour l'ensemble du secteur bioalimentaire. Le premier volet, annoncé le 11 mars 2005, porte sur l'établissement et la relève agricole. Le Plan d'action 2005-2008 a d'ailleurs été dévoilé en mars 2006. Les 70 actions qu'il prévoit touchent principalement le milieu de vie, la formation des jeunes en agriculture, l'accompagnement, l'accès à la profession ainsi que la connaissance de la relève agricole.

Trois autres volets viendront compléter cette politique : l'établissement et la relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales (volet 2); la relève en transformation alimentaire (volet 3); la relève de la main-d'œuvre périphérique et des services-conseils du bioalimentaire (volet 4).

OBJECTIF

Favoriser l'entrée des jeunes dans le secteur bioalimentaire de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des élaborations de volets prévues auront été réalisées.

INDICATEUR[1]	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Degré de réalisation de l'élaboration des différents volets prévus à la Politique jeunesse				
Élaboration du volet *Établissement et relève agricole* et de son plan d'action 2005-2008	100 %	100 %	100 %	100 %
Élaboration du volet *Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales* et de son plan d'action 2008-2011	100 %	95 %[2]	90 %	35 %
Élaboration du volet *Relève en transformation alimentaire* et de son plan d'action	66 %	10 %[3]	Démarrage prévu en 2007	Démarrage prévu en 2007

1. L'indicateur a été modifié par rapport à celui inscrit dans le Plan stratégique 2005-2008 afin de tenir compte de l'ensemble des volets de la Politique jeunesse.
2. Pour l'année 2007-2008, les travaux réalisés en ce qui a trait à l'élaboration du plan *Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales* se limitent à l'organisation finale du plan d'action. L'annonce et le lancement auront lieu en 2008-2009.
3. L'étude de recherche préliminaire a conduit à la mise en place d'un processus d'enquête pour recueillir des informations pertinentes pour ce volet.

RÉSULTATS COMMENTÉS

À la fin de l'année 2007-2008, l'état d'avancement de l'élaboration du volet *Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales* de la Politique avait atteint 95 %, l'annonce officielle étant prévue pour l'année 2008-2009.

Les travaux du volet *Relève en transformation alimentaire* ont démarré à l'automne 2007. Les travaux de recherche préliminaires ont conduit à la préparation de la collecte d'information nécessaire pour la suite des travaux en ce sens. Les préparatifs de cette étude ont donc été réalisés pendant l'année 2007-2008.

Finalement, l'année 2007-2008 a conduit à l'amorce d'une réflexion pour le renouvellement du Plan d'action, volet *Établissement et relève agricole*, version 2008-2013.

RÉALISATIONS 2007-2008

Volet *Établissement et relève agricole*

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2005-2008, volet *Établissement et relève agricole*, plus d'une dizaine d'actions ont été achevées en 2007-2008 en plus des actions menées de manière continue.

Parmi les actions réalisées en 2007-2008, le Ministère a commencé la mise en place d'un service de mentorat d'affaires pour les jeunes entrepreneurs agricoles à la suite de l'annonce, faite le 16 novembre 2007, d'une entente conclue avec la Fondation de l'entrepreneurship qui assure maintenant la disponibilité d'un service de mentorat adapté à la réalité de la relève agricole dans toutes les régions.

De plus, en janvier 2008 a été lancée la trousse pédagogique *Je prends ma place dans le bioalimentaire*, qui vise à promouvoir et à valoriser les professions du secteur bioalimentaire en décrivant l'importance de ce secteur de même que les enjeux auxquels il doit faire face. Cette trousse se veut un outil pédagogique destiné aux professeurs de géographie et répondant à différents objectifs du programme du premier cycle du secondaire. Plus de 500 trousses ont ainsi été envoyées aux enseignants de géographie du secondaire.

En outre, à la suite de la vaste opération de recensement de la relève agricole établie, tenue en 2006, le *Portrait de la relève agricole établie 2006* a été publié en janvier 2008 afin de diffuser les informations recueillies à cette occasion. Ces informations portaient notamment sur la formation, la démarche d'établissement, les intervenants consultés et le niveau de responsabilité des jeunes agriculteurs dans l'entreprise.

Enfin, notons également les réalisations suivantes pour l'année 2007-2008 :

- l'octroi à la relève agricole de rabais sur les frais d'inscription à divers colloques afin d'encourager la formation initiale et continue en agriculture;
- l'élaboration d'un répertoire sur les possibilités régionales d'établissement;
- l'implantation de l'outil de suivi des dossiers d'établissement auprès des conseillers en relève et formation du Ministère, etc.

À cet effet, pour l'année 2007-2008, les conseillers en relève et formation du Ministère ont accueilli et orienté 444 membres de la relève[14]. De ce nombre, 323 dossiers impliquaient des jeunes nouvellement intéressés par le secteur, 100 dossiers étaient plutôt des suivis de projets et 21, des suivis d'entreprises nouvellement établies.

14. Il est à noter que trois régions n'ont pas utilisé l'outil de suivi des dossiers informatisé à cet effet.

2. SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

ORIENTATION

Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Une offre de produits alimentaires sains** assurée par les services d'inspection des aliments et les programmes de surveillance en place.
- **Un contrôle des risques de contamination associés aux maladies animales** par la surveillance qu'exerce le Ministère relativement au statut sanitaire du cheptel québécois.
- **Une intervention rapide et efficace permettant de circonscrire et de prévenir les problèmes de santé animale et de sécurité des aliments** par l'implantation d'un système de traçabilité.
- **Un meilleur accès aux marchés étrangers pour les produits alimentaires québécois** grâce aux garanties offertes par nos systèmes d'inspection et de traçabilité.

AXE D'INTERVENTION : TRAÇABILITÉ

Contexte

© Éric Labonté, MAPAQ

La traçabilité des aliments est considérée non seulement comme un outil de gestion incontournable, notamment en cas de crise sanitaire, mais aussi comme une réponse aux exigences sans cesse croissantes des consommateurs et des partenaires commerciaux relativement à la qualité des aliments offerts. Ainsi, depuis plus de dix ans, le gouvernement québécois travaille à l'instauration, de la ferme à la table, de systèmes de traçabilité au sein des différentes filières animales et végétales. L'harmonisation de ces systèmes à l'échelle nationale et internationale assurera une gestion rapide et efficace lors de crises sanitaires en élevage, de même que le retrait et le rappel des aliments contaminés.

Le gouvernement du Québec, en collaboration avec les partenaires du secteur agroalimentaire, a convenu de certaines orientations en cette matière. Ainsi, les animaux sont identifiés et leurs déplacements de même que les sites où ils se trouvent sont enregistrés dans une même base de données. Cela favorise une analyse rapide et efficace de ces informations, facilitant du même coup le retraçage des animaux impliqués au cas où cela s'avérerait nécessaire. L'usage d'une boucle électronique et d'outils de lecture et de transmission électronique contribue à assurer la fiabilité de ce système dont la gestion a été confiée en 2001 à Agri-Traçabilité Québec (ATQ), un organisme sans but lucratif dont le conseil d'administration est formé de représentants de l'industrie et du gouvernement.

En 2007, de nombreuses consultations ont eu lieu auprès des acteurs du monde agroalimentaire québécois dans le cadre des activités de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Cette commission a déposé publiquement son rapport en février 2008. Les divers intervenants ont alors réaffirmé leur appui à la poursuite du développement au regard de la traçabilité des aliments et de l'identification des animaux. Ils ont aussi exprimé le fait que le Québec doit poursuivre son élan en tant que leader en cette matière et tendre vers une harmonisation dans ce domaine.

OBJECTIF

Poursuivre l'implantation de la traçabilité des aliments de la ferme jusqu'à la table pour les filières bovine, porcine et ovine de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des phases prévues auront été implantées.

INDICATEUR	SECTEUR CIBLE	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Degré de réalisation des différentes phases prévues				
Traçabilité implantée	Bovin	100 %	100 %	100 %
Traçabilité implantée	Ovin	100 %	100 %	100 %
Traçabilité implantée	Porc	En cours	En cours	En cours
Dossier opérationnel réalisé	Viande bovine	100 %	100 %	En cours

RÉSULTATS COMMENTÉS

Traçabilité des ovins et des bovins

L'identification des bovins et des ovins et le suivi de leurs déplacements sont obligatoires en vertu du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux, depuis 2002 et 2004 respectivement. Par conséquent, l'implantation de la traçabilité chez ces espèces est terminée.

Traçabilité des porcs

L'industrie porcine québécoise a convenu de développer la traçabilité des porcs selon l'échéancier proposé par le Conseil canadien du porc. En 2007-2008, des travaux ont été menés pour l'élaboration d'un projet de règlement québécois harmonisé avec celui de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

À ce jour, un numéro de tatouage unique au Canada a été attribué à chaque site pour identifier les porcs qui s'y trouvent avant leur départ pour l'abattoir. Au Québec, ce numéro est associé au bâtiment d'élevage. Cette démarche constitue une première étape permettant d'assurer la traçabilité des porcs.

Traçabilité des aliments

En juin 2000, la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) a été modifiée afin d'y introduire le concept de traçabilité. Cette loi prévoit l'obligation pour les exploitants d'entreprises agroalimentaires de se doter d'un système de traçabilité conforme aux exigences qui seront prescrites par règlement, afin de retirer ou de rappeler un aliment qui représente un risque pour la santé.

Les orientations en matière de traçabilité des aliments ont été redéfinies en 2006-2007 pour restreindre la portée des travaux à la traçabilité des viandes bovines, alors qu'initialement, toutes les viandes et les produits qui en contiennent étaient concernés.

Un projet de règlement sur la traçabilité des viandes bovines destinées à la consommation humaine a été élaboré. À l'automne 2007, une préconsultation sur les grands principes de ce projet de règlement, menée auprès de la clientèle du secteur de l'abattage et de la grande distribution, a permis de déterminer les éléments auxquels le Ministère devrait travailler afin de développer une proposition qui susciterait l'adhésion des clientèles visées. Un projet pilote regroupant différents maillons de la chaîne alimentaire est envisagé pour la prochaine année afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes soulevés et ainsi adapter le projet réglementaire de manière qu'il réponde aux objectifs fixés tout en minimisant les impacts pour les clientèles concernées.

L'un des objectifs de ce projet est de permettre au Ministère d'améliorer sa capacité d'intervenir en situation de crise relativement à la sécurité des aliments, en retraçant et en retirant plus rapidement une viande bovine qui présente une menace pour la santé des consommatrices et des consommateurs.

RÉALISATIONS 2007-2008

Traçabilité des cervidés

Les travaux d'élaboration de la réglementation touchant l'identification et la traçabilité des cervidés sont avancés. Un projet de règlement a été préparé et les étapes qui conduisent à sa prépublication dans la *Gazette officielle du Québec* sont en cours. Les principales associations de producteurs de cervidés souhaitent que la traçabilité devienne obligatoire dans ce secteur.

Traçabilité des œufs de consommation

La traçabilité des œufs de consommation fait partie des objectifs de l'industrie. Des rencontres se sont poursuivies entre le Ministère, Agri-Traçabilité Québec et la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec en vue de pouvoir implanter la traçabilité dans cette filière.

Traçabilité des végétaux

Depuis décembre 2006, un groupe de travail élabore les premiers principes et protocoles en vue de l'instauration de la traçabilité dans le secteur des fruits et légumes. Ce comité est constitué de représentants des différentes fédérations spécialisées de l'UPA, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et du Ministère. En 2007-2008, des travaux ont été menés afin d'élaborer un projet pilote relatif à l'identification de la laitue de serre et de champ, et éventuellement à celle d'autres cultures maraîchères et horticoles.

Participation d'Agri-Traçabilité Québec au développement du système québécois de traçabilité et soutien à l'automatisation des données

Le 12 octobre 2007, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé l'attribution à Agri-Traçabilité Québec d'une subvention de 7 M$ échelonnée sur 2 ans. Cette aide financière servira, entre autres choses, à poursuivre le plan d'implantation de la traçabilité au Québec et contribuera à renforcer la sécurité des aliments. Ce même jour, le ministre a aussi annoncé la mise en œuvre du Programme de soutien financier à l'automatisation du transfert de données. Ce programme vise, d'une part, à faciliter la tâche des personnes qui ont à intervenir dans la chaîne de production et, d'autre part, à accroître la fiabilité du système en automatisant les activités de collecte et de transfert des données relatives à la traçabilité.

Participation à un comité ad hoc international sur la traçabilité

Un représentant du Ministère continue de participer à titre d'expert aux rencontres d'un comité ad hoc sur la traçabilité de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Il contribue à définir les orientations internationales au regard de la traçabilité des animaux vivants.

Travaux à l'échelle canadienne

Un représentant du Ministère participe à un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la traçabilité, partageant son expertise avec les différents membres de ce comité dans le but de faire progresser la mise en place de la traçabilité au Canada. Entre autres choses, le Ministère a participé aux travaux entourant l'élaboration d'une nouvelle politique agroalimentaire canadienne, *Cultivons l'avenir*, notamment afin d'y inclure la traçabilité.

Mission étrangère

Des représentants du gouvernement de l'Alberta sont venus au Québec pour étudier de façon détaillée le modèle de partenariat public-privé ayant servi à l'implantation de la traçabilité au Québec.

AXE D'INTERVENTION : SURVEILLANCE DE LA SANTÉ ANIMALE

Contexte

De par sa mission liée au secteur bioalimentaire, le Ministère joue un rôle prépondérant au regard de la qualité et de l'innocuité des denrées offertes aux consommateurs. Parce que la provenance de ces denrées est toujours plus diversifiée, les risques de dispersion de problématiques sanitaires se multiplient. C'est pourquoi le MAPAQ a mis en place, au fil des ans, des outils de veille et de contrôle en matière de santé animale, de santé publique et d'innocuité des aliments essentiellement axés sur le travail de haute expertise et le partenariat. Ces mécanismes sans cesse renouvelés ont fait du Québec un chef de file en la matière. Que ce soit pour rassurer les consommateurs ou satisfaire aux exigences nationales et internationales, les mesures instaurées sont maintenant reconnues.

À preuve, en 2007, de nombreuses consultations ont eu lieu auprès des acteurs du monde agroalimentaire québécois dans le cadre des activités de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Cette commission a déposé publiquement son rapport le 12 février 2008. À l'issue de ces consultations, il apparaît que les acteurs du milieu reconnaissent le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale, l'Institut national de santé animale et le Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO) comme étant des piliers en matière de surveillance de la santé animale.

En 2007-2008, le Ministère a poursuivi son travail destiné à consolider les liens avec ses partenaires et à assurer le développement d'outils performants de diagnostic et de contrôle des conditions jugées menaçantes pour la santé du cheptel ou préoccupantes aux yeux de la population, telles la maladie de la vache folle, la grippe aviaire et la rage du raton laveur.

OBJECTIF

Consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des mécanismes prévus auront été consolidés.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Degré de consolidation des mécanismes prévus	100 % des mécanismes prévus consolidés	100 %	91,2 %	82,5 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2007-2008, les travaux prévus en matière de surveillance de la santé animale ont été réalisés dans une proportion de 100 %.

Toujours afin de répondre à sa mission visant à assurer la sécurité des aliments d'origine animale et, par conséquent, à rassurer les consommateurs et les partenaires, le Ministère a continué de consolider les modes de surveillance de la santé animale en 2007-2008. Les maladies animales telles l'influenza aviaire et les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) ont continué à faire l'objet d'une surveillance particulière de la part du personnel du Ministère.

Un plan de surveillance à la ferme au regard de l'influenza aviaire chez les oiseaux destinés à l'abattage, qui mettra à profit l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), l'industrie et le Ministère, a été développé. La mise en œuvre de ce système de surveillance accru se fera progressivement et satisfera aux obligations commerciales du Canada sur la scène internationale. Il s'ajoutera à la surveillance déjà exercée dans les laboratoires du Ministère, alors que les oiseaux soumis, entre autres, lors de mortalités importantes dans le troupeau d'origine sont systématiquement analysés pour détecter la présence du virus responsable de cette condition.

Rappelons que les laboratoires de diagnostic du Ministère ainsi que de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal servent la clientèle de tout le Québec. Ils offrent aux médecins vétérinaires praticiens et aux producteurs agricoles un service de diagnostic complet et rapide et contribuent à la mise en œuvre des programmes de surveillance de la santé du cheptel. Ce faisant, ils garantissent la salubrité et la pérennité du cheptel québécois destiné tant à l'exportation qu'au marché du Québec et assurent la protection de la santé publique.

En août 2006, le premier ministre du Québec présentait un projet d'investissement de 77 M$ pour la construction de deux nouveaux laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale à Saint-Hyacinthe et à Québec. Les plans et devis du futur laboratoire d'expertise en pathologie animale de Québec ont été élaborés au cours de l'année 2007-2008.

Le concept du futur laboratoire de diagnostic et d'épidémiosurveillance animale de Saint-Hyacinthe a été élaboré au cours de cette même année. Ce complexe réunira le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec et des laboratoires de diagnostic et de pathologie de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. En janvier 2008, les deux organisations ont signé une entente de principe sur les éléments de partenariat. Le Ministère confirme ainsi sa volonté d'améliorer les services de diagnostic en plus de regrouper et de consolider les compétences et les capacités d'analyse afin de relever les défis rattachés au dépistage et à l'identification des maladies animales.

L'identification, en février 2008, d'un nouveau cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la vache folle) dans l'Ouest canadien confirme la nécessité de poursuivre les mesures de prévention au regard de cette maladie. Le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec réalise des tests rapides pour le diagnostic de cette maladie au Québec et est accrédité dans le réseau national par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

En 2007-2008, 4 749 analyses visant à diagnostiquer les EST ont été effectuées sur des cerveaux de vaches, de chèvres, de moutons et de cervidés, 3 267 analyses ayant été réalisées seulement pour détecter l'ESB chez des bovins à risque. Tous les résultats de ces épreuves se sont révélés négatifs, et ce, pour l'ensemble des analyses effectuées.

Afin d'améliorer et d'accélérer l'élimination de l'encéphalopathie spongiforme bovine au Canada, le Ministère applique, depuis le 12 juillet 2007, les nouvelles mesures prévues par l'ACIA. À cet effet, certains tissus susceptibles de transmettre l'ESB et désignés par le terme « matériel à risque spécifié (MRS) » sont désormais interdits dans l'alimentation de tous les animaux. Le MRS doit donc être retiré des carcasses chez tous les intervenants qui abattent ou qui transforment des bovins. De plus, à des fins de protection de la santé publique, le MRS doit être éliminé de manière à ne plus entrer dans la chaîne alimentaire animale et, par le fait même, dans l'alimentation humaine.

Parmi les encéphalopathies spongiformes transmissibles, la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) est ciblée dans le plan d'action du Ministère. Ainsi, une surveillance dans les abattoirs soumis à une inspection provinciale a été amorcée en octobre 2007. Ce programme de surveillance fait suite à un projet pilote qui a eu lieu dans quatre abattoirs présélectionnés entre février et juin 2007. La surveillance de la MDC dans ces abattoirs s'ajoute à celle déjà réalisée par le Ministère, qui procède à l'analyse de tous les cervidés qui sont morts à la ferme ou dans un abattoir au Québec pour la détection de la maladie. Ainsi, dans le cadre de la surveillance de la MDC, le Ministère a effectué au total, en 2007-2008, 1 262 analyses, soit 687 analyses sur des cervidés d'élevage destinés à l'abattage et 575 analyses sur des cervidés d'élevage ou sauvages soumis à un laboratoire lors de mortalités. Les résultats se sont tous révélés négatifs.

En ce qui concerne le retrait du MRS, une nouvelle procédure a été mise en place, incluant de nouvelles règles de circulation pour les carcasses, de nouvelles fréquences de vérification des établissements et des audits internes. En 2007-2008, 2 970 vérifications du retrait du MRS et visites d'information ont été effectuées. Lors des visites d'information, le *Guide de l'exploitant sur le retrait du MRS de l'alimentation humaine*, produit par le Ministère, a été distribué et expliqué. Dix-neuf avis de non-conformité ont été émis en raison du non-respect de la réglementation fédérale. Le personnel remarquant une situation de non-conformité demandait à ce qu'elle soit corrigée. Un seul de ces dossiers a été transféré à l'ACIA pour un examen et des mesures coercitives complémentaires.

Par ailleurs, en 2007-2008, les personnes affectées à la surveillance du MRS ont reçu la formation de base nécessaire. Deux autres formations ont été données à 20 personnes à travers la province. La première formation visait à fournir les outils juridiques nécessaires au personnel d'inspection qui devait faire face à des problématiques récurrentes de non-respect de la réglementation fédérale. La deuxième formation avait pour objectif de préparer le personnel d'inspection à son rôle d'accompagnateur de l'ACIA lors des audits prévus pour le printemps 2008.

Surveillance de l'influenza aviaire

Parce que l'influenza aviaire peut représenter une menace sérieuse pour la santé du public et du cheptel aviaire, les autorités ont maintenu leur veille à son égard. Bien que la situation mondiale par rapport à cette condition se soit améliorée en 2007, le risque de recrudescence et de propagation demeure. C'est pourquoi le Ministère a poursuivi ses efforts quant aux activités liées à la veille, à la prévention et à la communication des risques à cet égard.

Afin de surveiller efficacement l'influenza aviaire et d'intervenir rapidement si la situation le nécessitait, le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec (LEAQ) réalise des tests pour détecter la présence de souches virales responsables de la maladie. Les résultats de ces épreuves peuvent être connus en moins de 24 heures.

En 2007-2008, 2 013 analyses provenant de différentes espèces aviaires domestiques et sauvages ont été effectuées dans ce laboratoire. Parmi celles-ci, 1 241 ont été réalisées dans un but de surveillance provinciale et 772 autres, dans le cadre de l'Enquête canadienne interagences sur l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages vivants et en santé, à laquelle a collaboré le Ministère pour une troisième année consécutive. Rappelons que cette enquête est coordonnée par le Centre canadien coopératif de la santé de la faune et réalisée en collaboration avec le Service canadien de la faune et le Centre québécois sur la santé des animaux sauvages. Ces analyses permettent une surveillance visant à intervenir rapidement en cas de besoin.

Surveillance de l'influenza aviaire : centrale de signalement

En 2007-2008, le Ministère a poursuivi ses activités par l'entremise de sa centrale de signalement, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Services Québec. Les citoyens étaient invités à joindre Services Québec pour rapporter tout cas d'oiseau domestique ou sauvage trouvé mort ou moribond. En 2007-2008, 4 451 appels ont été logés et traités à la centrale de signalement. Ainsi, grâce à la participation de la population, plus de 600 oiseaux sauvages ont pu être récupérés et analysés au cours de l'année 2007-2008. De ce nombre, la centrale a permis, à elle seule, depuis son ouverture en août 2006, la collecte et l'analyse de près de 1 500 oiseaux. Tous les résultats liés à cette surveillance sont diffusés sur le site Internet du Ministère (www.mapaq.gouv.qc.ca).

Rappelons que cette centrale vise essentiellement à améliorer la vigilance et la surveillance au regard des mortalités d'oiseaux et est destinée à recueillir des données sur les mortalités signalées au Québec. Elle permet la collecte et l'analyse de tous les renseignements issus de la surveillance de l'influenza aviaire, notamment les résultats des analyses effectuées au Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec, à Saint-Hyacinthe, et au Centre québécois sur la santé des animaux sauvages.

Allégement du Règlement sur le confinement d'oiseaux captifs

Compte tenu de l'évolution de la situation au regard de l'influenza aviaire et afin de répondre le mieux possible aux besoins des exploitants avicoles, des travaux ont été entrepris en 2007-2008 relativement à des modifications au Règlement sur la désignation d'une maladie contagieuse et d'un agent infectieux ainsi que sur le confinement d'oiseaux captifs. Ces changements visent à alléger les exigences en matière de confinement des oiseaux domestiques, tout en maintenant des exigences de biosécurité. Des dispositions renforcées sont prévues et seraient mises en place rapidement si le niveau de risque devait changer avec le temps.

Disponibilité d'un plan d'urgence pour la gestion des crises sanitaires

En 2007-2008, le Ministère a poursuivi ses activités au regard de la gestion des crises sanitaires, qui représentent toujours une menace tant sur le plan de la santé humaine et animale que pour l'économie du secteur bioalimentaire. La compréhension des rôles et responsabilités de chaque intervenant et le partenariat étant essentiels dans ces circonstances, le travail de réseautage s'est poursuivi activement.

Les interventions visant à circonscrire toute condition menaçante devraient être rapidement enclenchées. Ainsi, le Ministère a continué à exercer une veille de la santé animale à l'échelle provinciale, nationale et internationale et toute situation ou mortalité jugée anormale au sein d'un cheptel animal a fait l'objet d'une investigation particulière.

En ce qui concerne l'influenza aviaire, le Ministère a participé comme observateur à un exercice terrain mené par l'ACIA au printemps 2007. Cet exercice avait comme objectif de simuler la mise en œuvre de diverses interventions prévues au plan spécifique de l'influenza aviaire de l'ACIA, telles que la destruction et l'élimination des oiseaux ciblés de même que le confinement, le nettoyage et la désinfection des bâtiments abritant les élevages contaminés. À l'automne 2007 et au printemps 2008, deux ateliers ont aussi eu lieu, réunissant divers intervenants des gouvernements fédéral et provincial de même que de l'industrie afin de convenir de stratégies permettant de gérer adéquatement les impacts économiques possibles de l'influenza aviaire.

De plus, une formation destinée aux intervenants du Ministère et de l'ACIA a été organisée en octobre 2007, de façon à accroître le niveau de préparation du personnel de ces organisations au cas où surviendrait une crise de santé animale à la suite de l'introduction d'une maladie animale actuellement absente du territoire québécois.

Le plan d'urgence développé l'année dernière a continué d'évoluer, principalement sur le plan des communications entre les partenaires gouvernementaux et ceux de l'industrie. Plusieurs guides destinés aux entreprises et aux municipalités ont été élaborés et rendus accessibles sur le site *Pandémie Québec*, à l'adresse www.pandemiequebec.gouv.qc.ca.

RÉALISATIONS 2007-2008

Surveillance et contrôle de la rage du raton laveur

La rage du raton laveur est une maladie émergente préoccupante au Québec en raison de la proximité de cette espèce et de la possibilité de transmission d'une maladie grave et fatale à l'homme lorsqu'elle n'est pas prise en charge rapidement.

Afin de contrôler cette maladie sur le territoire québécois, le Conseil des ministres a adopté, en mai 2007, le Plan gouvernemental d'intervention pour la surveillance et l'éradication de la rage de la souche virale du raton laveur au Québec. Ce plan est le fruit d'une collaboration entre le MAPAQ, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) de l'Université de Montréal et les directions de santé publique (DSP) concernées participent à sa mise en œuvre.

Conformément à ce plan, quatre opérations de contrôle se sont déroulées entre le 10 juin et le 3 septembre 2007 en Montérégie et en Estrie. Celles-ci ont notamment permis de vacciner contre la rage plus de 4 000 ratons laveurs et 1 000 mouffettes. Un autre volet des opérations de contrôle consistait à larguer des appâts vaccinaux afin de prévenir la dispersion de la rage du raton laveur, notamment dans la région métropolitaine.

En tout, 66 cas d'animaux infectés de la rage de la souche virale du raton laveur ont été trouvés parmi les quelque 4 986 échantillons analysés. Des communications ont été transmises aux médecins vétérinaires et aux producteurs tout au cours de la saison afin de les informer de l'évolution de la situation.

Prévention et contrôle de la paratuberculose au Québec

© Marc-Usine MAPAQ

La paratuberculose est une maladie débilitante qui affecte principalement les bovins et qui peut avoir des conséquences néfastes sur l'industrie laitière. L'agent responsable de cette condition fait donc l'objet de préoccupations particulières au Québec. Ainsi, c'est en novembre 2007 qu'a été lancé le Programme national de surveillance et de contrôle de la paratuberculose, auquel peuvent souscrire les producteurs laitiers et les producteurs de type vache-veau. À ce jour, ce programme compte plus de 800 inscriptions.

L'instauration de ce programme a impliqué la mise en place d'outils diagnostics pour cette condition. En 2007-2008, quelque 219 cultures de fèces ont été réalisées pour la recherche de l'agent responsable de la maladie, 43 d'entre elles ayant été effectuées dans des échantillons fournis par les producteurs inscrits au Programme.

Le LEAQ a aussi analysé quelques 1 574 échantillons dans le cadre d'un projet de recherche réalisé par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal sur la paratuberculose. Parmi toutes ces analyses, 63 échantillons ont été trouvés positifs. L'identification de ces cas positifs permet aux médecins vétérinaires traitants de confirmer la présence de cette maladie dans les troupeaux et de faire aux producteurs les recommandations de contrôle et de régie qui s'imposent afin de diminuer la prévalence et la propagation de cette maladie.

Augmentation des services offerts par la centrale de signalement du Ministère

C'est en août 2006 qu'une centrale de signalement a été mise en service par le Ministère, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Services Québec. À ce moment, cette centrale était uniquement destinée à recevoir des renseignements de la part des citoyens relativement aux oiseaux sauvages ou domestiques trouvés morts ou moribonds, permettant ainsi de suivre de près l'évolution de la situation de l'influenza aviaire.

Toutefois, compte tenu des besoins du secteur de la santé animale et de l'innocuité alimentaire de même que de l'achalandage accru au regard des demandes de la population, le Ministère étend maintenant les services de cette centrale à d'autres secteurs d'activité tels que l'obtention d'information nécessaire au retrait du MRS et la surveillance de la rage du raton laveur.

En effet, certains tissus susceptibles de transmettre l'encéphalopathie spongiforme bovine et désignés par le terme « matériel à risque spécifié (MRS) » doivent désormais être retirés des carcasses chez tous les intervenants qui abattent ou qui transforment des bovins. Compte tenu du fait que le retrait du MRS s'effectue chez des bovins âgés de 30 mois ou plus, les intervenants doivent connaître l'âge des animaux soumis à l'abattoir lors du retrait. Afin de les soutenir à cet égard, le Ministère a mis à la disposition les services de sa centrale de signalement des établissements ainsi que des intervenants qui n'ont pas accès au système d'identification des animaux par Internet.

Au regard de la surveillance de la rage du raton laveur, le plan d'intervention de 2007 prévoyait un programme de surveillance rehaussée en périphérie des quatre cas positifs découverts en 2006. Ainsi, les citoyens habitant la zone ciblée en Montérégie et en Estrie étaient invités à signaler à Services Québec les ratons laveurs, mouffettes et renards trouvés morts ou paralysés, désorientés ou anormalement agressifs. Plus de 1 800 appels reliés à cette problématique ont ainsi été transférés et analysés à la centrale de signalement du Ministère.

Mesures particulières de gestion des risques en cas de crise sanitaire

En 2007-2008, le Ministère a organisé le Forum de coopération et de partenariat franco-québécois sur la sécurité alimentaire – Biosécurité et gestion des risques en santé animale et publique. Il s'agit d'une activité de coopération et de partenariat entre quelques spécialistes français et québécois des questions touchant la biosécurité et la gestion des risques en santé animale, plus particulièrement dans le secteur avicole. Coordonné par France Vétérinaire International (FVI) en France et par le MAPAQ au Québec, ce forum prend la forme de deux missions d'échanges permettant de bénéficier de l'expertise de chacun des partenaires pour l'amélioration des interventions en santé animale.

Le début de l'année 2008 a aussi permis de poursuivre le travail spécifique en relation avec la fièvre aphteuse. Ainsi, un comité de travail a été créé pour réunir les représentants de l'industrie laitière et les sensibiliser à l'importance de se préparer à une éventuelle crise sanitaire. L'objectif est que tous les secteurs de production animale concernés (bovins laitiers et bovins de boucherie, porcs, caprins laitiers, ovins) développent un plan d'urgence qui les prépare à l'apparition d'un cas de fièvre aphteuse.

AXE D'INTERVENTION : MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES

Contexte

Le Québec est reconnu pour ses normes élevées en matière de salubrité et d'innocuité dans la production, la préparation, la distribution et la consommation des aliments. Les consommateurs sont très exigeants à ce chapitre et leur préoccupation s'étend de plus en plus au delà de ces critères pour inclure différents aspects liés à la saine alimentation. Cette préoccupation est clairement ressortie lors des audiences de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Les établissements alimentaires sont conscients de cette évolution et doivent en tenir compte tout au long du processus qui mène au produit offert au consommateur.

© Eric Labonté, MAPAQ

Depuis quelques années déjà, le Ministère déploie des efforts considérables pour augmenter le niveau de maîtrise des établissements alimentaires au regard de leurs activités. Il a graduellement fait évoluer sa façon d'intervenir auprès de sa clientèle de manière à tenir compte du niveau de contrôle qu'elle exerce à l'intérieur de son entreprise. Le Ministère a donc ajusté ses interventions en fonction du niveau de maîtrise et de responsabilisation de celle-ci, ce qui lui a permis de se concentrer sur les établissements qui présentent un risque supérieur.

OBJECTIF

Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- chaque année, plus de 95 % des établissements alimentaires visités aient une charge de risque variant de « faible » à « moyenne » ;
- chaque année, plus de 50 % des établissements visités ayant une charge de risque « moyenne-élevée » ou « élevée » aient réduit leur charge à un niveau inférieur à l'intérieur d'un délai de 12 mois.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »	Plus de 95 % /an	95,8 %	95,8 %	95,6 %
Pourcentage des établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de 12 mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »	Plus de 50 % /an	82,6 %	77,9 %	78,1 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »

En 2007-2008, 95,8 % des établissements présentaient une charge de risque « faible », « faible-moyenne » ou « moyenne ». Ce résultat, qui correspond à la cible fixée, se compare à celui des deux années précédentes.

Ainsi, la distribution des établissements en fonction de leur charge de risque telle qu'elle est illustrée dans le graphique ci-contre démontre la progression de la maîtrise du risque dans les établissements alimentaires, puisque l'on observe une augmentation du nombre d'entreprises dans les catégories à risque « faible » et « faible-moyen ».

Il a été démontré au cours des années que plus la charge de risque d'un établissement est élevée, plus le risque que cet établissement soit impliqué dans une toxi-infection alimentaire est grand. C'est pourquoi la méthode d'inspection basée sur les risques (IBR) fait en sorte que les efforts soient concentrés sur les établissements de risque supérieur et que les inspections soient plus fréquentes dans leur cas.

Distribution des établissements en fonction de leur charge de risque

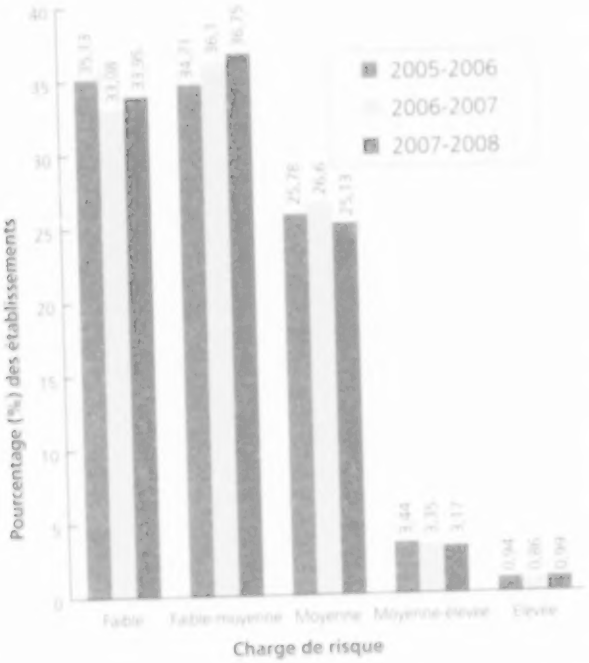

Dans un contexte d'amélioration des outils de gestion des risques dans les établissements alimentaires, deux projets de modifications au Règlement sur les aliments ont fait l'objet d'une prépublication dans la *Gazette officielle du Québec* : en octobre 2007, un projet modifiant la réglementation qui s'applique aux produits laitiers et aux succédanés de produits laitiers et, en décembre 2007, une modification au Règlement sur les aliments rendant obligatoire la formation en hygiène et salubrité pour les gestionnaires de certains établissements alimentaires ainsi que les manipulateurs d'aliments. Cependant, les étapes menant à l'adoption finale de ces deux projets par le Conseil des ministres ne sont pas terminées.

Un des principaux objectifs du Ministère est de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'établissements se situent dans les catégories de charge de risque considérées comme inférieures, soit « faible », « faible-moyenne » et « moyenne ».

Au cours de la dernière année, à la suite des inspections qui ont été effectuées, 82,6 % des établissements qui se situaient à un niveau de risque supérieur sont passés à un niveau inférieur. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport aux résultats des deux années précédentes. Les activités d'inspection, d'information et de sensibilisation menées par le Ministère ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Probabilité relative de l'implication d'établissements dans des toxi-infections alimentaires

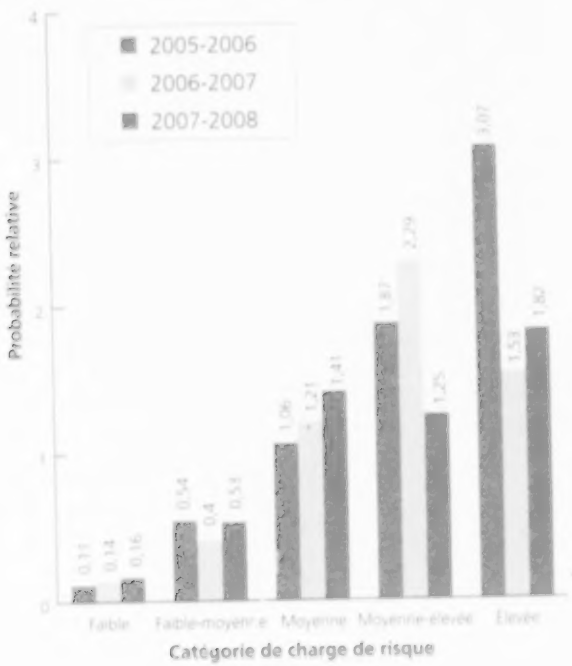

Les données recueillies au cours de l'année 2007-2008 démontrent qu'il était 17 fois plus risqué de consommer des aliments dans un établissement dont la charge de risque était « élevée » que dans un établissement où la charge de risque était « faible », ce qui représente une augmentation par rapport à l'an dernier. En se référant au graphique ci-contre, on peut constater en effet que, pour 2007-2008, la probabilité relative qu'un établissement soit impliqué dans une toxi-infection alimentaire est plus évidente dans les établissements ayant des charges de risque se situant dans les catégories « moyenne » à « élevée ».

RÉALISATIONS 2007-2008

Notion de maîtrise des risques

Afin d'amener les établissements, spécialement ceux qui présentent un risque élevé, à se responsabiliser davantage, le Ministère a fait évoluer sa méthode d'inspection en y intégrant la notion de maîtrise. De cette façon, les exploitants et les manipulateurs doivent être en mesure d'évaluer l'impact des gestes posés s'ils veulent minimiser leur niveau de risque plutôt que se baser uniquement sur des aspects de conformité. La formation des manipulateurs d'aliments de même que les activités de sensibilisation offertes par le Ministère contribuent de façon significative à l'atteinte de cet objectif. Les actions de nature coercitive, telles que les constats d'infraction et les avis de non-conformité, sont également utilisées afin de diminuer les risques pour la santé.

Les entreprises qui n'arrivent pas à maîtriser le risque associé à leur établissement font l'objet d'un suivi particulier afin qu'elles acquièrent les connaissances nécessaires et qu'elles adoptent des pratiques sécuritaires pour la santé des consommateurs. Le personnel inspecteur est donc beaucoup plus présent et effectue un plus grand nombre d'actions dans ces établissements. En tout, 24 personnes supplémentaires ont contribué aux activités d'inspection et de contrôle, notamment dans les abattoirs et les usines de transformation de produits carnés.

Activités d'inspection

La responsabilisation des gestionnaires des entreprises bioalimentaires en ce qui a trait à la maîtrise des risques pour la santé constitue un défi constant. Les consommateurs peuvent avoir confiance en la qualité des services offerts par les quelque 70 864 établissements répartis dans toutes les régions du Québec, c'est-à-dire, plus précisément, les 14 311 établissements du secteur de la production, les 3 207 établissements du secteur de la transformation, les 2 891 établissements de distribution, les 47 929 entreprises de vente au détail, les 2 434 établissements inspectés par rapport à la santé animale et les 92 entreprises de récupération d'aliments impropres à la consommation humaine.

Le personnel inspecteur du Ministère et de la Ville de Montréal, cette dernière étant mandatée par celui-ci pour inspecter les établissements de restauration et de vente au détail d'aliments installés sur son territoire, a effectué 60 702 inspections, répondu à 5 850 plaintes et traité 1 073 déclarations de toxi-infections alimentaires. Ces interventions ont conduit à l'émission de 9 551 avis de non-conformité ainsi que de 1 010 constats et rapports d'infraction.

Par ailleurs, un total de 75 791 analyses portant sur la vérification de l'innocuité et de la qualité des aliments ont été réalisées à partir des prélèvements effectués par le personnel inspecteur. Les résultats de ces analyses renseignent sur la nature ou l'état du produit alimentaire et appuient ainsi l'évaluation et les décisions des inspecteurs concernant le produit en question. Elles permettent de confirmer que les aliments ne représentent pas de risque pour la santé ou, le cas échéant, de mettre en place les mesures appropriées (ex. : rappels d'aliments) pour corriger les problèmes décelés. Ces analyses renseignent également sur l'état de diverses situations dans le cadre de programmes de veille adaptés aux problématiques déjà identifiées au Québec ou ailleurs dans le monde.

Lorsque des produits alimentaires représentent un risque pour la santé, ils sont retirés du marché. La responsabilité de procéder à un rappel d'aliments incombe à l'exploitant, tandis que le Ministère doit vérifier l'efficacité de chacun des rappels afin de s'assurer que les aliments visés ont bel et bien été retirés de tous les points de vente au Québec. À cet effet, le Ministère a fait 56 rappels d'aliments auxquels s'ajoute la vérification de l'efficacité de la procédure pour 110 autres rappels alimentaires effectués par l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur le territoire du Québec. En complément, des communiqués de presse sont diffusés, invitant les consommateurs à la vigilance à l'égard de la consommation des aliments visés ou de leur manipulation, dans le but de prévenir les allergies et les toxi-infections alimentaires.

Durant la dernière année, grâce à sa vigilance, le Ministère a permis de lancer un rappel majeur à la suite d'une contamination de viande de bœuf provenant de l'Ouest canadien. Ce rappel s'est étendu au reste du Canada.

De plus, des enquêtes ont permis notamment de faire cesser des abattages et la production de fromage ne respectant pas la réglementation en vigueur.

Activités d'information et saine alimentation

La démarche d'innovation de la filière agroalimentaire en matière de produits favorables à la santé doit être accompagnée par une sensibilisation des consommateurs à l'adoption de bonnes habitudes alimentaires. La responsabilisation des consommateurs commence toutefois par l'adoption de bonnes pratiques de manipulation visant à garantir l'innocuité des aliments qu'ils préparent et consomment.

Le Ministère contribue donc activement à communiquer les risques et à informer correctement les consommateurs en matière de bonnes pratiques de manipulation des aliments. Par exemple, il mène la campagne annuelle de prévention de la maladie du hamburger *Beau! Bon! Bien cuit! Bye-bye bactéries!* Les chiffres recueillis démontrent à quel point cette campagne d'intérêt public, assortie de précieux conseils en matière de sensibilisation, donne des résultats très concrets : le nombre de signalements de cas d'intoxication est passé de 437 en 2000 à 106 cette année.

Pour appuyer l'industrie dans le développement d'une offre alimentaire contribuant davantage à maintenir les Québécois en santé, le Ministère a réalisé une activité de sensibilisation destinée aux entreprises dans le cadre du Salon international de l'alimentation (SIAL), tenu à Montréal en avril 2008. De plus, une publication traitant des bonnes habitudes alimentaires aidant à vieillir en santé a été réalisée.

3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE

ORIENTATION

Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

Un environnement plus sain par l'accompagnement des entreprises agricoles et aquacoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

Une meilleure qualité de vie par des actions qui favorisent la cohabitation harmonieuse en zone rurale.

AXE D'INTERVENTION : AGROENVIRONNEMENT

Contexte

En 2002, le Ministère annonçait la mise en œuvre de sa stratégie agroenvironnementale. D'ici 2010, celle-ci met à la disposition des producteurs et des productrices agricoles les ressources humaines et financières dont ils ont besoin pour se conformer au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et ainsi assurer la pérennité de leur entreprise. Elle les conduit également à adopter des pratiques de conservation des ressources qui vont au delà des obligations réglementaires.

La Stratégie agroenvironnementale du Ministère comprend plusieurs outils qui permettent d'accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur virage environnemental, notamment :

- le plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA);
- les appuis techniques et financiers (dont le programme Prime-Vert);
- l'implantation de l'écoconditionnalité;
- la mise à jour des renseignements agroenvironnementaux.

Depuis l'annonce de la Stratégie agroenvironnementale du MAPAQ, le gouvernement du Québec a mis en œuvre deux plans d'action d'importance touchant l'agroenvironnement. Tout d'abord, afin de respecter ses engagements pour ce qui est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire, le gouvernement a rendu public, en juin 2006, le Plan d'action 2006-2012, intitulé *Le Québec et les changements climatiques*. Du même souffle, le Ministère élaborait, en 2007, de nouvelles mesures pour aider le secteur agricole à réduire ses émissions de GES et valoriser la biomasse agricole. Par ailleurs, à la suite des épisodes de prolifération des algues bleu-vert dans les lacs et les cours d'eau du Québec, le gouvernement a annoncé, en septembre 2007, un plan d'intervention visant à résoudre ce problème à la grandeur de la province. Le Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole constitue la réponse du Ministère au plan d'intervention gouvernemental. S'ajoutent à cela les actions déjà entreprises dans le cadre du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010, lancé en décembre 2006 par le MAPAQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de même que l'Union des producteurs agricoles. Ainsi, qualité de l'eau et réduction des GES constituent maintenant des priorités du Ministère en matière d'agroenvironnement.

OBJECTIF

Accompagner les exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 12 600 (60 %) des exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 disposeront d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental;
- 87 % des exploitations visées d'ici 2010 entreposeront leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat (par rapport à 78 % en 2003-2004);
- 4 500 exploitations auront été appuyées pour réaliser des interventions en matière de réduction de la pollution diffuse ou de cohabitation harmonieuse.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Nombre d'exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 et disposant d'un PAA[4]	Cumul de 12 600	10 850[1]	10 128	9 337[1]
Pourcentage des exploitations visées d'ici 2010 (13 048 entreprises[5]) qui entreposent leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat	Cumul de 87 %	86,8 %[6]	82 %[6]	81 %[1,6]
Nombre d'exploitations appuyées pour la réalisation des interventions en matière de réduction de la pollution diffuse ou de cohabitation harmonieuse	Cumul de 4 500	3 470[2]	2 350[3]	1 221

1. Le nombre d'exploitations est de 11 673 si l'on ajoute les entreprises ayant bénéficié de modes d'accompagnement alternatifs. (Voir les explications à ce sujet dans le texte qui suit immédiatement ce tableau.)
2. Résultat cumulatif ayant comme point de départ l'année 2005-2006, ce qui diffère des deux autres indicateurs de ce tableau (PAA et ouvrages de stockage), où le calcul du résultat cumulatif inclut les données de toutes les années antérieures à 2005-2006.
3. Ces données ont été révisées.
4. Cette donnée concerne les exploitations agricoles dont le PAA a été financé grâce au Cadre stratégique agricole – volet *Environnement*, en vertu de l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme, conclue entre le Ministère et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec. Elle inclut également les exploitations agricoles dont le PAA a été réalisé par un conseiller privé et présenté au Ministère pour qu'elles puissent bénéficier de l'aide du programme Prime-Vert.
5. Clientèle établie en 2003 selon le REA, c'est-à-dire les entreprises qui produisaient des déjections animales excédant 1 600 kilogrammes de P.O. ou qui étaient en gestion liquide. Pour 2007-2008, le nombre d'entreprises a été établi à 11 909. (Voir le texte pour des explications.)
6. Ces résultats n'incluent pas les exploitations non visées par la réglementation en vigueur et possédant un ouvrage de stockage étanche. Le nombre d'entreprises peut inclure des exploitations ayant plus d'un projet réalisé ou à venir.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Démarche d'accompagnement agroenvironnemental

En 2007-2008, le Ministère a poursuivi son appui technique et financier en offrant aux exploitations agricoles de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement agroenvironnemental avec l'aide des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE). Cette démarche permet notamment aux entreprises de faire face à la réalité des changements réglementaires sur le plan de l'environnement.

Ainsi, au cours de la dernière année, 722 exploitations agricoles supplémentaires ont bénéficié des services d'accompagnement agroenvironnemental des CCAE pour la réalisation de leur PAA. En raison de l'existence de modes d'accompagnement alternatifs mis en place dans les dernières années – le plan d'accompagnement agroenvironnemental équivalent (PAAE) et le plan agroenvironnemental équivalent collectif (PAEC) -, 822 exploitations, non incluses dans le tableau, ont accédé au programme Prime-Vert par l'entremise d'un autre type d'accompagnement que le PAA. Ces solutions de rechange en matière d'accompagnement agroenvironnemental ont permis l'adoption accélérée de certaines bonnes pratiques jugées prioritaires à l'échelle du Québec (épandage des lisiers par rampe et retrait des animaux des cours d'eau). Ainsi, si l'on inclut ces

modes d'accompagnement alternatifs, plus de 93 % (soit 11 673 exploitations agricoles) de l'objectif initial a été atteint. Une partie de l'écart entre ce résultat et la cible fixée concernant la démarche d'accompagnement agroenvironnemental (12 600 entreprises) s'explique par une diminution de 2,6 % du nombre d'entreprises du secteur agricole due au regroupement des exploitations à l'échelle de la province pour la période 2004-2008. Rappelons que la réalisation des PAA est possible grâce au soutien financier du Cadre stratégique agricole (CSA), lequel fait l'objet d'une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Entreposage des fumiers dans un ouvrage de stockage

En 2003, le nombre d'entreprises visées par le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) concernant l'entreposage des fumiers était de 13 048. Cette donnée a été utilisée pour établir le pourcentage d'atteinte de la cible pour les années 2005-2006 et 2006-2007. Cependant, pour 2007-2008, le nombre d'entreprises visées a été révisé à la lumière des renseignements fournis dans la nouvelle fiche d'enregistrement des producteurs agricoles de janvier 2008. Ce nombre est maintenant établi à 11 909, une diminution que l'on attribue principalement à la consolidation des entreprises (regroupements, acquisitions ou cessation d'activités).

La cible de 2008 est donc considérée comme atteinte puisque, sur la base de la nouvelle donnée, 86,8 % des exploitations agricoles qui sont visées par le REA sont actuellement conformes quant au stockage des déjections animales. Sur le plan du volume, 92,7 % des déjections animales sont entreposées adéquatement, représentant 92 % du phosphore des exploitations visées par la réglementation environnementale.

Interventions en matière de réduction de la pollution diffuse ou de cohabitation harmonieuse

Les interventions en matière de réduction de la pollution diffuse visent les activités qui risquent de causer une détérioration de la qualité de l'eau. Ces interventions incluent la gestion des zones riveraines (entre autres, empêcher l'accès des animaux aux cours d'eau), les mesures de lutte contre l'érosion hydrique et éolienne, la gestion des puits, l'amélioration de la lutte antiparasitaire et les cultures de couvre-sol d'hiver. De plus, les interventions en matière de réduction de la pollution diffuse incluent les projets financés dans le cadre des volets *Équipement d'épandage des fumiers* et *Atténuation des odeurs provenant des ouvrages de stockage* du programme Prime-Vert. Ceux-ci contribuent à l'acceptabilité sociale en réduisant l'impact de certains irritants découlant des activités agricoles, notamment les odeurs.

Globalement, la cible visée en 2008 n'a pu être atteinte entièrement. Cette situation s'explique en grande partie par une demande moins forte que prévu des producteurs agricoles à l'égard de deux mesures visées par le REA, soit le retrait des animaux des cours d'eau (échéance réglementaire : 1er avril 2005) et l'achat de rampes d'épandage pour les lisiers de bovins (échéance réglementaire : 1er avril 2007). Pour le retrait des animaux des cours d'eau, plusieurs exploitations ne demandent probablement aucun financement, soit parce qu'elles modifient la gestion de leur élevage (garder les animaux dans le bâtiment) ou qu'elles réalisent, à leurs frais, les aménagements requis. Les systèmes de suivi actuels ne permettent pas d'évaluer ce nombre avec précision. Quant aux rampes d'épandage, des messages mentionnant d'éventuelles modifications réglementaires ont incité les producteurs (de lait particulièrement) à suspendre leur investissement à cet égard.

Rappelons que la mise en œuvre du Cadre stratégique agricole a permis le cofinancement provincial et fédéral de projets de réduction de la pollution diffuse dans le programme Prime-Vert (de 2004 à 2008). Le financement des projets est conditionnel à la production d'une évaluation environnementale basée sur les critères établis par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Au cours des années 2006-2007 et 2007-2008, le Ministère a consenti une aide supplémentaire de 20 % aux initiatives collectives de réduction de la pollution diffuse financées par le Programme de couverture végétale du Canada, sous la gestion administrative du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec.

Les perspectives d'avenir s'annoncent encourageantes au regard des interventions en matière de réduction de la pollution diffuse. En effet, le Ministère a annoncé, pour avril 2008, une bonification des mesures d'aide financière offertes dans le cadre du programme Prime-Vert pour les volets touchant la réduction de la pollution diffuse et

l'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole. Notamment, le pourcentage d'aide financière sera majoré de 70 % à 90 %. Ces nouvelles mesures auront, de toute évidence, un effet stimulant sur la réalisation de projets de réduction de la pollution diffuse par les producteurs agricoles au cours des prochaines années.

Par ailleurs, la mise en œuvre, dans le cadre du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010, de nouveaux projets collectifs de réduction de la pollution diffuse en milieu agricole aura également, au cours des prochaines années, un impact favorable sur la réalisation d'interventions à la ferme en faveur de la réduction de la pollution diffuse.

RÉALISATIONS 2007-2008

Mise en place de mesures d'aide à la réduction des gaz à effet de serre

Dans la foulée des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, le Ministère a élaboré de nouvelles mesures en vertu du programme Prime-Vert pour aider le secteur agricole à réduire ses émissions de GES et valoriser la biomasse agricole.

Ces nouvelles mesures entreront en vigueur au printemps 2008. Le Ministère disposera alors d'un budget de 24 M$ sur 6 ans provenant du Fonds vert. Outre la réduction des émissions de GES, elles procureront d'autres bénéfices environnementaux appréciables, notamment une réduction des inconvénients reliés aux odeurs, une meilleure valeur fertilisante des fumiers ou encore une réduction des surplus de matière fertilisante.

IRPeQ express ✓

IRPeQ Express ✓ est un outil informatique en ligne qui s'appuie sur l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Il permet de faire des choix stratégiques de pesticides moins à risque pour la santé et l'environnement et d'effectuer le suivi des risques possibles pour une exploitation agricole. Il en existe maintenant une version adaptée pour les golfs.

- Le site compte plus de 250 usagers inscrits à ce jour.
- Le suivi du risque des pesticides utilisés est effectué auprès d'environ 110 producteurs agricoles associés à divers projets de lutte intégrée.
- Plus de 325 intervenants ont assisté aux quelque 15 formations.

Mise en œuvre des dix projets de sous-bassins versants du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010

Dix projets collectifs locaux ont été sélectionnés et mis en place en 2007-2008 dans le cadre du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010 (un partenariat entre le MAPAQ, le MDDEP et l'UPA, avec la participation financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada). Ces projets visent à favoriser la conservation des sols et le contrôle du transport des nutriments, des pathogènes et des pesticides vers les cours d'eau et les eaux souterraines. Pour ce faire, les partenaires ont retenu une approche de gestion intégrée par bassin versant impliquant la participation volontaire active de plus de 350 producteurs agricoles des territoires ciblés. Un suivi rigoureux de la qualité de l'eau est effectué dans les sous-bassins sélectionnés. Sur la base de l'expérience acquise et des résultats obtenus, de précieuses recommandations seront formulées pour l'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole ailleurs sur le territoire.

Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole

Le Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole a été mis en œuvre cette année, dans la foulée du plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 annoncé par le gouvernement du Québec en septembre 2007, pour contrer le phénomène de prolifération des algues bleu-vert touchant les plans d'eau du Québec. Associé au problème dans certains cas, le secteur agricole fera aussi partie de la solution en misant, dès 2008, sur l'accompagnement et le soutien financier accrus des exploitations agricoles les plus à risque. À cette fin, une enveloppe estimée à 145 M$ sur 10 ans est prévue pour le financement des mesures introduites dans le cadre du programme Prime-Vert. Les principales étapes de mise en œuvre du plan comprennent :

- l'identification des zones d'intervention prioritaires (1 110 fermes ciblées en 2008-2009);
- la formation des conseillers en agroenvironnement chargés de l'accompagnement;
- la bonification de l'aide financière accordée par le programme Prime-Vert et l'ajout de nouvelles mesures;
- le suivi annuel des résultats et de la qualité de l'eau dans les bassins versants témoins.

Suivi 2007 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec

Le Suivi 2007 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec permet de mesurer les progrès accomplis par les exploitations agricoles depuis l'établissement de ce portrait en 1998. Le Sondage sur les pratiques agroenvironnementales 2007, qui a servi de référence pour établir le suivi en 2007, s'est déroulé avec succès dans les directions régionales du Ministère. Une proportion de 85 % des quelque 5 000 exploitations agricoles qui composaient l'échantillon ont accepté de répondre au sondage. Ce taux de réponse témoigne bien de l'engagement, sur le plan environnemental, des producteurs et productrices agricoles. L'analyse des résultats a été confiée à une entreprise privée pour garantir l'impartialité et la crédibilité des résultats du sondage, qui seront publiés à l'été 2008.

AXE D'INTERVENTION : AQUAENVIRONNEMENT

Contexte

La Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) a été établie grâce au travail et à l'étroite collaboration de tous les membres de la Table filière de l'aquaculture en eau douce, dont l'Association des aquaculteurs du Québec ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le MAPAQ. Cette stratégie vise l'amélioration de la performance environnementale des entreprises piscicoles.

De plus, le programme Aquableu permet au gouvernement de respecter son engagement, inscrit dans la Politique nationale de l'eau, qui consiste à soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles dans leur virage vers l'amélioration de leur performance environnementale. En 2007, on estime que 113 entreprises d'aquaculture en eau douce ont produit plus de 1 400 tonnes de poissons, ce qui équivaut à des ventes de l'ordre de 12 M$.

OBJECTIF

Accompagner les exploitations piscicoles dans la réduction des rejets de phosphore de telle sorte que, d'ici 2008 :

- les entreprises représentant 45 % de la production piscicole se seront engagées dans la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce, dont l'échéance de mise en œuvre est 2014.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Part relative de la production des entreprises adhérant à la STRADDAQ	45 %	24 %	24 %	20 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2007-2008, aucune entreprise n'a adhéré officiellement à la STRADDAQ. Parmi les trois entreprises dont les plans d'intervention ont été préparés en 2006-2007, deux ont reçu un accord préliminaire de la direction régionale du MDDEP en 2007-2008 et sont à faire réaliser les plans et devis des travaux correctifs nécessaires. La troisième entreprise a fermé ses portes à cause de difficultés financières. De plus, le cas d'une entreprise problématique a dû être réglé en 2007-2008. Cette entreprise devra relocaliser la majorité de ses activités sur un autre site. Les travaux de recherche et d'évaluation de potentiel d'un nouveau site ont débuté. C'est ce qui explique que la part relative de la production des entreprises adhérentes n'a pas progressé en 2007-2008. Il est à noter que cet indicateur est basé sur les volumes de production établis par le comité de pilotage de la STRADDAQ et reconnus par le MDDEP.

En outre, en 2007-2008, quatre plans d'intervention ont été préparés par les ingénieurs du Ministère pour quatre pisciculture, dont deux déposés au comité technique de la STRADDAQ pour l'obtention d'un avis. L'adhésion de ces entreprises, conditionnelle à la délivrance de certificats d'autorisation par le MDDEP, permettrait aux partenaires de la STRADDAQ de se rapprocher de la cible qui avait été fixée pour 2008.

Par ailleurs, le nombre d'entreprises adhérant à la STRADDAQ connaît une lente augmentation parce que la participation des pisciculteurs au portrait aquaenvironnemental est beaucoup plus forte que prévu, ce qui en allonge la durée totale. Ce travail est réalisé par une équipe technique du Ministère en collaboration avec le MDDEP. Au 31 mars 2008, un portrait aquaenvironnemental avait été effectué pour 39 entreprises, alors qu'il était commencé pour 14 autres. Le portrait aquaenvironnemental sera terminé dans toutes les entreprises participantes à l'automne 2008.

RÉALISATIONS 2007-2008

Entente liant les trois partenaires de la STRADDAQ

Dans l'entente liant les trois partenaires de la STRADDAQ, il avait été convenu que le comité de pilotage produirait des bilans de gestion à intervalles d'au plus trois ans et selon un calendrier qu'il devait établir. Un premier bilan a été préparé en 2007 et sa version finale a été diffusée parmi les partenaires en janvier 2008. Ce document contient une présentation sommaire de la STRADDAQ, le bilan des activités effectuées et des résultats atteints, les problématiques observées depuis le début de la mise en œuvre de la STRADDAQ et les perspectives des prochaines années.

En vertu de la même entente, le comité technique de la STRADDAQ recevait le mandat d'établir des normes générales pour le programme de suivi environnemental des pisciculture. Au 31 mars 2008, ce programme était sur le point d'être terminé. En effet, à l'automne 2007, le comité de pilotage a mené une consultation auprès des partenaires afin de connaître leur avis sur une version préliminaire du suivi environnemental de pisciculture ayant adhéré à la STRADDAQ. Les commentaires reçus à cette occasion ont donné lieu à une série de mises à jour du programme visant à le rendre plus près des préoccupations de l'ensemble des partenaires. En avril 2008 suivra une autre consultation qui permettra d'obtenir l'accord final des autorités de chaque partenaire.

4. RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES

ORIENTATION

Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation.

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Une part équitable des transferts fédéraux et le respect des champs de compétence** en appui aux priorités du Québec.
- **Des interventions fédérales mieux adaptées à la réalité québécoise** par des relations soutenues entre les deux ordres de gouvernement et la conclusion d'ententes.
- **La défense des intérêts du Québec** dans le cadre de l'établissement de nouvelles règles commerciales à l'échelle nationale et internationale.

AXE D'INTERVENTION : POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE

Contexte

Le Québec a signé l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle le 17 juillet 2003 et un accord de mise en œuvre du CSA le 31 octobre 2003. Le CSA couvre des volets liés à la gestion des risques, à la salubrité et à la qualité des aliments, à l'environnement, au renouveau des entreprises ainsi qu'à la science et à l'innovation. Les frais qui en découlent sont partagés : 60 % sont payés par le gouvernement fédéral et 40 %, par les gouvernements provinciaux. Le CSA couvre une période de cinq ans qui s'échelonne du 1er avril 2003 au 31 mars 2008.

La signature et la mise en œuvre des accords sur le CSA ont permis au Québec d'atteindre plusieurs objectifs en matière de relations intergouvernementales, soit :

- d'obtenir une juste part des transferts fédéraux;
- d'utiliser les fonds fédéraux pour appuyer ses priorités;
- d'utiliser ses propres mécanismes de livraison de programmes. La Financière agricole du Québec a assuré la prestation des principaux programmes de gestion des risques agricoles, soit le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), qui a été scindé en deux nouveaux programmes en 2007-2008, soit Agri-investissement et Agri-stabilité, ainsi que le Programme d'assurance-production, qui a été renommé « Agri-protection ».

Le processus de renouvellement du CSA en vigueur a été enclenché à l'automne 2006 et a fait l'objet de discussions lors des rencontres fédérales, provinciales et territoriales, auxquelles le Québec participe activement. Plusieurs tournées de consultations fédérales, provinciales et territoriales ont été tenues entre décembre 2006 et mars 2008. Au cours de ces consultations, des représentants de l'ensemble de la filière agroalimentaire ont été appelés à s'exprimer sur la prochaine politique agricole et agroalimentaire canadienne. Le CSA a été prolongé d'une année afin de terminer la conclusion d'un nouvel accord et d'assurer une transition harmonieuse entre les programmes actuels et ceux à venir.

OBJECTIF

Tirer parti de la politique agricole canadienne dans l'optique d'une complémentarité des interventions du gouvernement fédéral et du Québec et du respect de leurs champs de compétence et de leurs institutions

- État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole canadien ou d'autres stratégies canadiennes.

INDICATEUR	CIBLE[1]	RÉSULTATS CUMULATIFS[2]					
État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole canadien ou d'autres stratégies canadiennes	Allocation prévue ou anticipée pour le Québec pour la période de l'entente 2003-2008	2007-2008[4]		2006-2007[3]		2005-2006[3]	
	(M$)	(M$)	(%)	(M$)	(%)	(M$)	(%)
Gestion des risques	1 397,40	1 397,40	100,0	1 082,00	77,4	837,60	59,9
Salubrité et qualité des aliments	17,32	9,82	56,7	2,62	15,1	1,75	10,1
Environnement	44,30	49,79	112,4	36,34	82,0	27,74	62,6
Renouveau	24,00	26,24	109,3	10,32	43,0	4,26	17,8
Science et innovation	2,95	2,67	90,5	1,11	37,6	0,30	10,2
Autres programmes[5]	7,49	6,41	85,6	2,18	29,1	0,24	3,2
Total	1 493,46	1 492,33	99,9	1 134,57	76,0	871,89	58,4

1. La cible est révisée annuellement.
2. Ces montants représentent les sommes obtenues par le Québec depuis le 1er avril 2003.
   Le versement de ces sommes est souvent décalé par rapport à l'année à laquelle elles se rapportent.
3. Les résultats de 2005-2006 et de 2006-2007 ont été révisés.
4. Les résultats de 2007-2008 sont estimés.
5. Le Programme de couverture végétale du Canada et le Programme national d'approvisionnement en eau.

RÉSULTATS COMMENTÉS

La signature des accords sur le CSA a engendré des transferts gouvernementaux de près de 1,5 G$ au Québec au cours des cinq années de sa mise en œuvre. Ce montant inclut une aide spéciale du gouvernement fédéral en ce qui concerne la gestion des risques, mais ne tient pas compte des sommes versées dans le cadre des programmes d'aide concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Ces engagements fédéraux représentent 100 % des sommes anticipées sur cinq ans.

Le CSA a permis à bien des égards de compléter et de bonifier les interventions du Québec. Par exemple, il a fourni à La Financière agricole du Québec des moyens de jouer un rôle de premier plan dans le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Ainsi, en ce qui a trait à la gestion des risques agricoles, le Québec aura bénéficié d'un engagement fédéral de 1,4 G$ pour les cinq années de mise en œuvre du CSA.

Il a aussi permis de poursuivre les efforts déjà réalisés pour améliorer la performance environnementale des entreprises agricoles et développer davantage les services-conseils offerts aux agriculteurs. Le CSA a eu des retombées majeures pour le secteur agricole québécois. Le Québec a reçu 49,8 M$ de transferts fédéraux au 31 mars 2008 pour la mise en œuvre du volet *Environnement*, soit 112 % des sommes prévues.

Pour ce qui est du volet *Renouveau*, le Québec a assumé la gestion de deux programmes financés entièrement par le gouvernement fédéral, soit les Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes et l'Initiative d'appui aux conseillers agricoles, ainsi que d'un troisième programme financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, soit le Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises. Au 31 mars 2008, les versements fédéraux s'élevaient à 26,2 M$ pour l'ensemble du volet, soit 109 % de la somme totale anticipée.

Les programmes canadiens du volet *Salubrité et qualité des aliments* ainsi que ceux du *volet Science et innovation* ont été offerts par le gouvernement fédéral et destinés à des projets de portée canadienne. Par la suite, les dépenses fédérales ont été réparties entre chacune des provinces sous forme d'attributions.

Finalement, deux programmes en marge des accords relatifs au CSA, soit le Programme de couverture végétale du Canada et le Programme national d'approvisionnement en eau, ont apporté 7,5 M$ au Québec au cours des trois années de leur mise en œuvre.

RÉALISATIONS 2007-2008

Ententes intergouvernementales

Au cours de l'année 2007-2008, le Québec a signé neuf ententes intergouvernementales.

1. En vertu des ententes intergouvernementales, les transferts totaux se sont élevés à 357,8 M$ en 2007-2008, soit 239,6 M$ selon les ententes signées avant le 1er avril 2007 et 118,2 M$ en vertu des nouvelles ententes. Une entente signée avec le gouvernement fédéral le 31 mars 2008 permettra le versement d'un montant pouvant atteindre 4,5 M$ pour des projets de traçabilité menés par Agri-Traçabilité Québec.

2. Le processus de renouvellement du CSA, entamé depuis plus d'un an, s'est traduit par une entente de principe conclue entre les ministres de l'Agriculture lors de leur conférence annuelle tenue à Whistler en juin 2007. Les ministres ont convenu d'un nouveau cadre quinquennal intitulé *Cultivons l'avenir* qui visera trois objectifs stratégiques, soit un secteur compétitif et innovateur, un secteur qui répond aux objectifs de la société et un secteur qui gère les risques de façon proactive. Cette entente de principe mentionne clairement la notion de flexibilité, répondant ainsi à une attente formulée par le Québec. Elle reconnaît également le système de la gestion de l'offre comme programme de gestion des risques ainsi que ses trois composantes, dont le contrôle des importations de produits et de plusieurs sous-produits, une politique d'établissement des prix administrée en fonction des coûts de production ainsi que la gestion de la production.

3. Au cours de l'année 2007-2008, la programmation en matière de gestion des risques agricoles a été revue par les gouvernements. Ainsi, le PCSRA a été scindé en deux nouveaux programmes, soit Agri-investissement et Agri-stabilité. Le programme Agri-investissement, qui se présente sous la forme d'un compte d'épargne, avait été réclamé par les producteurs agricoles, surtout ceux du Québec. Agri-stabilité est en fait l'ancien PCSRA avec certaines améliorations, dont les premiers 15 % ont été remplacés par Agri-investissement. Pour sa part, le Programme d'assurance-production a été renommé « Agri-protection ».

4. Les gouvernements ont convenu de poursuivre les programmes du CSA pour une période pouvant aller jusqu'à un an à compter du 1er avril 2008. Au cours de cette période, les parties négocieront les conditions de nouveaux accords et des programmes qui découleront de *Cultivons l'avenir*.

5. Le Québec a conclu avec le gouvernement fédéral l'Accord Canada-Québec établissant le programme du Québec sur l'élimination du matériel à risque spécifié, qui a permis le transfert au gouvernement du Québec de montants fédéraux de 10 M$. Le Québec a ainsi été en mesure d'élaborer sa propre mesure financière, soit le Programme d'aide à la ségrégation, récupération et disposition du MRS. Ces montants ont été versés pour aider les entreprises à respecter les nouvelles exigences de la réglementation fédérale et ainsi maintenir la confiance, aux échelons canadien et international, dans les mesures d'atténuation des risques d'ESB prises par le Canada et le Québec.

6. Le Québec a aussi conclu avec le gouvernement fédéral l'Accord de contribution entre le Canada et le Québec concernant la transition des vergers d'arbres fruitiers et des vignobles au Québec, qui permettra le transfert

de 4,85 M$ au gouvernement du Québec. Cette aide du gouvernement fédéral financera une partie des interventions prévues dans le programme québécois Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec, doté d'un budget de 16,8 M$ et mis en œuvre pour appuyer les entreprises dans l'amélioration de leur efficacité et de leur rentabilité ainsi que pour accroître la productivité du secteur.

AXE D'INTERVENTION : POLITIQUES CANADIENNES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Part historique du Québec pour les stocks à accès partagé

Contexte

Pêches et Océans Canada gère les ressources halieutiques et établit leur partage entre les provinces aux fins de la pêche commerciale. Pour la plupart des espèces, les parts de chaque province ont été établies. Toutefois, certaines espèces demeurent sous un régime de pêche compétitive.

Pour ces dernières espèces, le Québec réclame l'abandon de la pêche compétitive et son remplacement par des parts pour chaque province afin d'éviter une course effrénée vers la ressource. La pêche compétitive nuit à la coordination des activités de pêche avec celles des usines de transformation et ne permet pas de maximiser les retombées économiques dans les communautés maritimes, notamment au chapitre des emplois.

En attendant que les parts provinciales soient établies pour toutes les espèces, le Québec et son industrie doivent poursuivre, année après année, leurs représentations auprès de Pêches et Océans Canada pour ne pas être pénalisés dans le partage de la ressource.

OBJECTIF

Défendre le principe d'équité pour le Québec dans le partage de la ressource marine ainsi que dans l'application des politiques et des programmes du gouvernement fédéral.

- Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé	Part obtenue pour tous les stocks à accès partagé	Part obtenue : 11/21 stocks	Part obtenue : 10/21 stocks	Part obtenue : 10/21 stocks

RÉSULTATS COMMENTÉS

Vingt et un stocks de différentes espèces font l'objet de discussions et de négociations de partage entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les autres provinces de l'Atlantique. Notons qu'une espèce peut comprendre plusieurs stocks, par exemple le crabe de la zone 12 et celui de la zone 13, la morue du nord du golfe du Saint-Laurent et celle du sud du golfe du Saint-Laurent (une espèce, deux stocks distincts).

En 2007-2008, sur les 21 stocks à accès partagés, le Québec a obtenu sa juste part pour 11 d'entre eux, soit la morue de l'Atlantique du nord du golfe, le sébaste, le flétan de l'Atlantique, la plie canadienne, le flétan du Groenland pour le stock sous quota individuel transférable, la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent et le crabe des neiges.

Pour le thon rouge, la crevette nordique de la zone du nord et le loup marin, le Québec estime qu'il n'a pas obtenu une part équitable dans l'allocation établie par Pêches et Océans Canada. En 2007-2008, il a fait des démarches pour réclamer sa juste part pour le thon rouge et le loup marin.

Pour les autres espèces qui sont sous un régime compétitif, le gouvernement fédéral accorde un contingent global pour les provinces de l'Atlantique sans attribuer de part spécifique à chaque province, ce qui amène une course vers la ressource. Ainsi, les espèces suivantes ont fait l'objet de représentations de la part du Québec pour l'établissement d'une juste part entre les provinces en 2007-2008 : la morue de l'Atlantique du sud du golfe, le flétan de l'Atlantique, le hareng et le maquereau.

Au cours de la dernière année, le Québec a obtenu une part de 57,7 % pour le flétan de l'Atlantique. En 2007-2008, après s'être concertés pour établir une position commune, les différents représentants québécois du secteur de la pêche commerciale ont présenté un argumentaire à Pêches et Océans Canada qui a permis au Québec d'obtenir une juste part de l'allocation du flétan de l'Atlantique du golfe du Saint-Laurent. Comme le souhaitait le Québec, cette part a été calculée en considérant l'historique des captures des pêcheurs québécois par rapport à celui des captures des pêcheurs des autres provinces. Concernant les autres espèces pour lesquelles la part régionale n'a pas encore été obtenue, Pêches et Océans Canada s'est engagé à réaliser à court terme le partage entre les flottilles du stock de morue de l'Atlantique du sud du golfe.

Rappelons que le crabe et la crevette du golfe, espèces pour lesquelles le Québec obtient sa juste part, correspondaient à 61 % du volume et à 56 % de la valeur des débarquements du Québec en 2007. Si l'on inclut le homard, qui n'est pas une espèce à accès partagé, ces proportions représentent plutôt 67 % du volume et 86 % de la valeur des débarquements. Ces faits révèlent la moindre importance économique de certaines espèces pour lesquelles le Québec n'obtient pas sa juste part.

État des négociations relatives à la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé

PART HISTORIQUE OBTENUE (ONZE STOCKS)	STOCKS SOUS UN RÉGIME COMPÉTITIF (SEPT STOCKS)
Morue de l'Atlantique – Nord du golfe du Saint-Laurent	Morue de l'Atlantique – Sud du golfe du Saint-Laurent
Flétan de l'Atlantique	Limande à queue jaune
Sébaste – Unité 1	Plie grise
Sébaste – Unité 2	Flétan du Groenland
Plie canadienne	Plie rouge
Flétan du Groenland – Sous quota individuel transférable	Hareng – Golfe du Saint-Laurent
Crevette nordique – Golfe du Saint-Laurent	Maquereau – Golfe du Saint-Laurent
Crabe des neiges – Zone 12	
Crabe des neiges – Zone 12 E	
Crabe des neiges – Zone 12 F	
Crabe des neiges – Zone 13	

PART HISTORIQUE NON OBTENUE (TROIS STOCKS)
Thon rouge
Crevette nordique – Zone du Nord
Loup marin (phoque) – Golfe du Saint-Laurent

Délivrance de permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine

Contexte

Constatant les délais importants associés au traitement d'une demande de permis d'aquaculture en milieu marin, ces délais pouvant parfois s'étirer sur plus de deux ans, différents ministères et organismes gouvernementaux ont convenu de se concerter et de mettre au point une nouvelle procédure afin de s'assurer que les délais de délivrance des permis soient inférieurs à un an. Il est bon de rappeler que l'encadrement législatif et réglementaire du secteur de l'aquaculture au Québec relève du MAPAQ. Toutefois, les responsabilités en matière de protection de l'environnement, de la faune et de ses habitats ainsi que des eaux navigables relèvent de cinq autres ministères ou organismes publics des gouvernements du Québec et du Canada.

La coordination de l'ensemble du processus d'octroi de ces permis est assumée par le MAPAQ pour le gouvernement du Québec et par Pêches et Océans Canada pour le gouvernement fédéral. En vue d'améliorer l'efficacité de ce processus commun, ainsi que pour simplifier et faciliter la tâche des promoteurs, le MAPAQ et Pêches et Océans Canada ont produit conjointement le *Guide Canada-Québec de demande ou de modification de site aquacole en milieu marin*. Ce guide fait actuellement l'objet d'une révision visant à simplifier le processus et à raccourcir les délais de traitement. L'édition de cette nouvelle version est prévue pour l'automne 2008.

OBJECTIF

Faciliter l'arrimage administratif en aquaculture entre la politique du gouvernement fédéral et celle du Québec

- Réduction des délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine	Moins d'un an	11,7 mois (2 permis) 16,5 mois (2 permis)	s. o. (aucun permis délivré)	12 mois

RÉSULTATS COMMENTÉS

Rappelons d'abord que le délai de traitement pour la délivrance de permis d'aquaculture est calculé à partir du moment où la demande est considérée comme complète par le Ministère. Cette première étape franchie, des copies de la demande sont transmises aux ministères concernés pour que chacun, en fonction de ses champs de compétence, puisse donner les autorisations nécessaires à la délivrance du permis. Pour les autorisations du gouvernement du Québec, le dossier est transmis par le MAPAQ au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Pour le gouvernement fédéral, le dossier est envoyé à Pêches et Océans Canada, qui le fait parvenir à Transports Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à Environnement Canada. Lorsque chacun de ces ministères a donné les autorisations nécessaires, le MAPAQ peut délivrer le permis d'aquaculture en eau marine.

En 2007-2008, 4 permis d'aquaculture en eau marine ont été officiellement délivrés dans un délai variant entre 11,7 et 16,5 mois. Le délai moyen de délivrance des permis a été de 14,1 mois. Au 31 mars 2008, 9 demandes de permis étaient en traitement.

AXE D'INTERVENTION : NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Contexte

Les entreprises bioalimentaires québécoises évoluent dans un contexte hautement concurrentiel. Il est important qu'elles puissent bénéficier de règles du commerce claires et équitables qui leur permettent de tirer parti de leurs avantages comparatifs à l'échelle internationale.

Dans les négociations commerciales internationales, tout en souscrivant aux avantages économiques d'une plus grande libéralisation des échanges, les pays visent également à maintenir une marge de manœuvre qu'ils estiment nécessaire à l'exercice de politiques et de programmes répondant à leurs particularités économiques.

La gestion de l'offre, par sa conception, est unique au Québec et au Canada. Elle est appliquée dans les secteurs du lait, de la volaille et des œufs. La gestion de l'offre comporte plusieurs avantages, notamment celui de ne pas créer de surplus sur les marchés internationaux et de permettre aux producteurs de tirer un revenu stable du marché. Le Québec défend avec fermeté cette politique dans les négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier dans les discussions sur les produits sensibles.

Le MAPAQ travaille en concertation avec l'industrie pour défendre la gestion de l'offre, qui soutient des secteurs contribuant pour approximativement 40 % des recettes monétaires agricoles du Québec et générant environ 55 000 emplois directs et indirects.

Le Québec fait également la promotion de ses intérêts dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), dans les ententes de libéralisation du commerce intérieur canadien ainsi que dans les ententes fédérales-provinciales de commercialisation des produits sous gestion de l'offre.

OBJECTIF

Faire reconnaître les positions du Québec auprès du gouvernement fédéral ou d'autres instances concernées

- Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise.

INDICATEUR : PRÉSENCE ET INTERVENTION DU QUÉBEC DANS DES FORUMS CIBLÉS PERMETTANT DE FAIRE LA PROMOTION DE LA POSITION QUÉBÉCOISE			
CIBLES 2007-2008	**RÉSULTATS**		
	2007-2008	**2006-2007**	**2005-2006**
Organisation mondiale du commerce (OMC) : que le gouvernement fédéral assure une défense efficace de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations agricoles	• Leadership dans une demande commune faite en février 2008 par le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des résultats tangibles au regard de la défense de la gestion de l'offre, dans le cadre des négociations tenues à l'OMC • Présence du Ministère à Genève aux moments importants de la négociation • Travail en concertation avec les producteurs québécois pour assurer une défense efficace de la gestion de l'offre	• Leadership dans une intervention commune de six ministres de l'Agriculture provinciaux auprès du gouvernement fédéral pour l'appuyer dans la défense continue de la gestion de l'offre à l'OMC • Présence du ministre à Genève, siège de l'OMC, à l'été 2006 lors des négociations • Maintien d'une position concertée avec l'industrie	• Appui à la Coalition G05 pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre • Participation à la rencontre ministérielle de Hong Kong • Présence de représentants du gouvernement du Québec à Genève lors des phases importantes des négociations
Ingrédients laitiers : que le gouvernement fédéral encadre les importations d'ingrédients laitiers et leur utilisation dans la fabrication de produits laitiers	• Adoption, en décembre 2007, par le gouvernement fédéral d'un règlement sur la composition des fromages qui fixe la quantité minimale de lait nécessaire	• Annonce, le 8 février 2007, par le gouvernement fédéral qu'il aurait recours à l'article 28 du GATT afin de limiter les importations de concentrés de protéines laitières	• Appui des démarches des producteurs de lait pour encadrer les importations d'ingrédients laitiers
Commerce intérieur canadien : Révision du chapitre agricole de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) ; défense de la position du Québec	• Poursuite des travaux de révision du chapitre sur les produits agricoles et alimentaires de l'ACI; maintien de la demande faite par le Québec pour exclure clairement la gestion de l'offre et la mise en marché collective	• Poursuite des discussions pour réviser le chapitre; maintien de la demande du Québec pour exclure de la portée les oléobeurres et les succédanés des produits laitiers; présentation d'une proposition pour renforcer les clauses liées à la protection du consommateur • En septembre 2006, obtention par le Québec que la révision du chapitre agricole pour englober toutes les mesures techniques ne porte pas atteinte aux systèmes de commercialisation ordonnée	• Aucun consensus sur la révision du chapitre

INDICATEUR : PRÉSENCE ET INTERVENTION DU QUÉBEC DANS DES FORUMS CIBLÉS PERMETTANT DE FAIRE LA PROMOTION DE LA POSITION QUÉBÉCOISE

CIBLES 2007-2008	RÉSULTATS		
	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Renforcement de l'espace économique Québec-Ontario : élaboration de la position du Québec en agriculture et en agroalimentaire	• Consultation des intervenants de l'industrie à la suite du lancement, en novembre 2007, de cette négociation afin d'établir la position du Ministère	• S. O.	• S. O.
Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre : participation du Québec à la révision des ententes	• Poursuite de la révision de l'entente sur la mise en commun de tout le lait, qui devrait être terminée au cours de l'année 2008-2009 • Signature par la Saskatchewan d'une entente de service dans le secteur des œufs d'incubation • Suspension toujours en cours de la révision de l'entente dans le secteur des œufs de consommation	• Poursuite de la révision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, qui devrait être terminée au début de 2008 • Suspension toujours en cours de la révision des ententes dans les secteurs des œufs de consommation et du dindon en raison de litiges entre certaines provinces et les Offices canadiens sur les méthodes d'allocation des contingents	• Collaboration des quatre signataires québécois[1] à la révision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait • Collaboration de plusieurs signataires québécois[2] à l'élaboration d'une position commune pour la poursuite du processus de révision des ententes dans le secteur des œufs et de la volaille
Salubrité des aliments importés : que le gouvernement fédéral s'assure que les produits importés au Canada respectent les normes canadiennes de salubrité et d'innocuité et assure un meilleur contrôle de ces produits	• Annonce, en décembre 2007, par le gouvernement fédéral d'un nouveau plan d'action visant à assurer la sécurité des produits alimentaires et des produits de consommation	• S. O.	• S. O.
Étiquetage de la provenance des produits alimentaires : que le gouvernement fédéral révise les directives relatives à l'emploi de l'indication « Produit du Canada »	• Interventions du Ministère auprès du gouvernement fédéral pour s'assurer que les directives relatives à la mention « Produit du Canada » soient révisées rapidement	• S. O.	• S. O.
Produits biologiques prise en compte du système de certification québécois des produits biologiques et des structures qui en découlent dans le cadre de la réglementation biologique canadienne	• Avant l'entrée en vigueur, en décembre 2008, du Règlement sur les produits biologiques, poursuite des travaux qui doivent permettre d'ajuster les systèmes existants par rapport à ceux du régime biologique fédéral et de reconnaître les structures en place au Québec	• Règlement sur les produits biologiques, publié en décembre 2006, qui répond à la demande du Québec de prévoir une période de transition pour ajuster les systèmes existants à ceux du système fédéral et quant à la prise en considération des structures en place au Québec	• S. O.

1. Ces signataires sont : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et la Fédération des producteurs de lait du Québec.
2. Ces signataires sont : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, la Fédération des producteurs de volailles du Québec, la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Contexte

Après une suspension décrétée en août 2006, les négociations de la ronde de Doha ont repris en janvier 2007. En agriculture, un document sur les règles agricoles a été publié en juillet 2007. De nouvelles versions de ce document ont été présentées en février et en mai 2008. Ces règles ont trait notamment aux tarifs douaniers et aux subventions agricoles. Dans chacune des versions de ce document, les modalités pour les produits dits sensibles, auxquels appartiennent les produits sous gestion de l'offre au Canada, ne permettent pas de protéger efficacement ces secteurs de l'agriculture québécoise.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Après la publication, par le président des négociations agricoles de l'OMC, des projets de règles pour le commerce agricole, le Québec est intervenu auprès du gouvernement fédéral pour lui demander d'éviter des impacts économiques négatifs pour les producteurs sous gestion de l'offre au terme de la ronde de Doha.

Le Ministère a poursuivi son action en travaillant de manière concertée avec l'industrie et en assurant le leadership d'une intervention menée conjointement avec l'Ontario.

Ingrédients laitiers

Contexte

En raison des progrès technologiques survenus dans la transformation du lait, il est de plus en plus facile d'isoler des composantes pour les utiliser ensuite dans la fabrication de divers produits laitiers. Certains de ces ingrédients laitiers sont importés au Canada et prennent graduellement la place du lait produit au Canada dans la fabrication de produits laitiers, comme les fromages et le yogourt.

Le gouvernement du Québec a appuyé la démarche des producteurs laitiers visant à amener le gouvernement fédéral à encadrer les importations d'ingrédients laitiers au Canada et leur utilisation dans les produits laitiers.

RÉSULTATS COMMENTÉS

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a publié, en décembre 2007, un règlement sur l'identité et la composition des fromages qui prescrit la proportion de lait qui doit entrer dans la fabrication de certains fromages.

Commerce intérieur canadien

Contexte

Le Québec exporte annuellement pour près de 6 G$ de produits agricoles et agroalimentaires sur le marché intérieur canadien. Des règles commerciales claires et prévisibles sont importantes pour les entreprises agroalimentaires qui vendent des produits dans les autres provinces.

Révision du chapitre sur les produits agricoles

Le chapitre sur les produits agricoles et alimentaires de l'Accord sur le commerce intérieur fait l'objet d'une renégociation qui permettra d'élargir sa portée. Ces travaux sont réalisés à la demande du Conseil de la fédération.

Le Québec est d'accord avec la proposition qui consiste à étendre la portée de ce chapitre à toutes les mesures techniques relatives au commerce des produits agricoles sous réserve d'une exemption explicite de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective.

Renforcement de l'espace économique Québec-Ontario

Le 26 novembre 2007, dans une déclaration commune, les premiers ministres du Québec et de l'Ontario ont officiellement lancé un projet de négociation d'un accord de commerce élargi entre leurs deux provinces. Cet accord permettra de formaliser et d'étendre les domaines de collaboration entre ces provinces. Le Québec et l'Ontario collaborent déjà à plusieurs dossiers d'intérêt commun comme la protection des systèmes de gestion de l'offre ainsi que les négociations à l'OMC.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Révision du chapitre sur les produits agricoles

Le Québec a maintenu sa demande pour exclure clairement la gestion de l'offre et la mise en marché collective.

Renforcement de l'espace économique Québec-Ontario

Dans le cadre des discussions sur le renforcement de l'espace économique Québec-Ontario, une table sectorielle en matière d'agriculture et d'agroalimentaire a été formée. Cette instance tiendra ses premières activités au début de l'année financière 2008-2009.

Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre

Contexte

L'année 2007-2008 a permis de poursuivre les travaux visant à finaliser le texte de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait et menés par ses signataires, soit les gouvernements et les organisations de producteurs laitiers des provinces de l'Est du Canada (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard). Rappelons que cette révision porte principalement sur l'actualisation de la teneur de l'accord par l'intégration des nombreuses décisions prises, depuis sa mise en œuvre en 1995, par son organisme de supervision. Le Ministère a continué de participer directement à la révision du texte, tout en coordonnant les interventions des autres signataires du Québec. Les provinces participantes attendaient les commentaires de l'Ontario, une entente révisée devrait être signée au cours de l'année 2008-2009.

De plus, les ministères de l'Agriculture, les associations représentant les usines laitières et les fédérations de producteurs du Québec et de l'Ontario ont poursuivi, en 2007-2008, des discussions exploratoires, entamées en 2006, visant l'harmonisation des politiques d'approvisionnement des usines laitières entre les deux provinces. La réussite de ces discussions est considérée comme essentielle par les participants québécois en vue d'assurer une croissance du secteur laitier.

Depuis quelques années, les accords fédéral-provinciaux dans le secteur des œufs d'incubation et des œufs de consommation font l'objet d'une révision. Dans le secteur des œufs d'incubation, les quatre provinces signataires, soit le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique, ont poursuivi les travaux entrepris en 2005 relativement à la révision de l'Entente. Parallèlement, les discussions se sont poursuivies entre les représentants des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) et les provinces non signataires pour convenir d'ententes de service qui permettraient d'assurer le bon fonctionnement du système de commercialisation de ce secteur. La Saskatchewan a signé une entente de service en mars 2008. Les discussions se poursuivent avec l'Alberta.

Dans le secteur des œufs de consommation, le processus de révision a été suspendu en raison d'un litige entre la Saskatchewan et l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) sur l'établissement et la répartition entre les provinces de la croissance de l'allocation pour l'année 2005. Au début de 2006, la Cour fédérale a rendu une décision favorable à l'OCCO. Les discussions entre l'OCCO et la Saskatchewan ont repris au cours de l'année 2007-2008; elles n'ont pas permis de trouver un compromis. La révision de l'entente est toujours en suspens.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Dans le secteur laitier, le Ministère a joué un rôle clé dans les travaux visant l'harmonisation des règles d'approvisionnement des usines laitières, notamment en ce qui concerne l'aspect réglementaire d'un éventuel accord.

Dans le secteur des œufs d'incubation, la Saskatchewan a signé une entente de service et l'Alberta devrait reprendre les discussions sur ce sujet en 2008-2009.

Salubrité des aliments importés

Contexte

Les représentants de l'industrie agroalimentaire du Québec ont fait état de leur inquiétude et de leur mécontentement quant à l'innocuité et à la qualité des produits alimentaires importés. Selon eux, il est primordial que le gouvernement fédéral effectue la surveillance de la salubrité et de l'innocuité des aliments importés avec la même rigueur que pour les produits alimentaires canadiens.

Le Ministère est intervenu auprès du gouvernement fédéral pour signifier ces préoccupations et demander une intensification du contrôle et de la surveillance des aliments importés.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le plan d'action annoncé par le premier ministre du Canada le 17 décembre 2007 vise à introduire une nouvelle législation qui devrait donner encore plus de force aux différents mécanismes de contrôle qui sont en place tout au long de la chaîne alimentaire.

Le Québec participera aux discussions qui auront lieu sur ce sujet, notamment pour s'assurer que cette législation s'harmonise avec celle déjà en vigueur au Québec.

Étiquetage de la provenance des produits alimentaires

Contexte

Cette problématique a été soulevée plusieurs fois dans le cadre des diverses consultations effectuées par le Ministère et par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Les participants ont dénoncé la confusion qui existe présentement en ce qui concerne l'étiquetage des produits importés, qui sont souvent présentés comme des produits canadiens.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement fédéral sur cette question, estimant que le consommateur est en droit de connaître la provenance réelle des denrées qu'il achète.

Produits biologiques

Contexte

© Olivier Maleinfant, MAPAQ

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a mis en place une réglementation visant à créer un système obligatoire de certification des produits biologiques. Cette réglementation entrera en vigueur en décembre 2008. Le Ministère a poursuivi ses démarches et ses interventions auprès de l'ACIA afin que les normes biologiques de référence du Québec soient reconnues comme équivalentes aux normes canadiennes dans le cadre de la réglementation fédérale. En outre, le Ministère a demandé que le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants soit reconnu en tant qu'accréditeur dans le système canadien.

Le Ministère a consulté à différentes reprises l'industrie biologique québécoise afin de s'assurer de bien saisir ses préoccupations et ses attentes.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Les travaux se poursuivent afin de mettre en place tous les éléments requis pour assurer une entrée en vigueur en souplesse de la réglementation canadienne. La demande du Ministère de reconnaître les structures et les normes en place au Québec s'inscrit dans le cadre de ces travaux.

RÉALISATIONS 2007-2008

À l'OMC, le Ministère était présent aux étapes importantes de la négociation et il est intervenu auprès du gouvernement fédéral afin que celui-ci maintienne une position ferme dans la défense de la gestion de l'offre. Il a pris le leadership d'une intervention menée conjointement avec l'Ontario pour faire pression sur le gouvernement fédéral. En février 2008, ce dernier a réaffirmé sa position selon laquelle il s'oppose à des réductions tarifaires ou à une augmentation des contingents tarifaires dans le cas des produits sensibles.

Face à la présence sur le marché québécois d'aliments importés d'une diversité croissante de régions du monde, le Ministère est intervenu auprès du gouvernement fédéral afin que les produits importés respectent les normes canadiennes de salubrité et de qualité des aliments et qu'un meilleur contrôle soit exercé à cet égard. Le Ministère a aussi demandé au gouvernement fédéral qu'il révise la directive relative à l'emploi de l'indication « Produit du Canada », qui permet à des aliments importés au Canada et transformés ici d'afficher cette indication, ce qui peut entraîner de la confusion chez les consommateurs. Ces deux situations avaient été dénoncées durant les audiences de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

5. MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES

ORIENTATION

Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité.

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Des ressources humaines, matérielles et financières bien utilisées** grâce à une gestion rigoureuse des fonds publics.
- **Des relations entre l'État et les citoyens simplifiées** par la prestation de services en ligne.
- **Des activités et services ministériels adaptés aux besoins de la population québécoise.**

AXE D'INTERVENTION : MODERNISATION DES INTERVENTIONS

Contexte

Le Ministère s'est donné un plan de révision de ses principaux programmes afin de s'assurer qu'ils sont toujours pertinents, centrés sur les missions essentielles de l'État et adaptés aux besoins de ses clientèles. Globalement, le Ministère souhaite moderniser ses façons de faire et adopter des pratiques innovatrices, entre autres par la réorganisation des services et leur adaptation aux spécificités régionales, l'instauration de guichets uniques pour les entreprises, une utilisation accrue des technologies de l'information pour la prestation des services, la poursuite de l'implantation d'une gestion axée sur les résultats et un recours plus marqué au partenariat.

OBJECTIF

Poursuivre le plan de révision des programmes du Ministère sous l'angle de l'amélioration des façons de faire et de la performance de telle sorte que, d'ici 2008 :

- le plan de révision des programmes du Ministère aura été réalisé à 100 %.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Programmes visés par un plan de révision				
Programme de crédit de taxes foncières agricoles	100 %	100 %	96 %	80 %
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	100 %	100 %	100 %	100 %
Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	100 %	75 %	68,75 %	62,5 %
Offre de services-conseils en agriculture	100 %	100 %	100 %	100 %
Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire	100 %	100 %	93 %	93 %
Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	100 %	94 %	87 %	52 %

Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Contexte

À la suite de l'entente conclue en décembre 2005 entre le gouvernement, les associations municipales et l'Union des producteurs agricoles, il a été convenu que le Programme de remboursement de taxes du Ministère serait remplacé par un système de crédit appliqué au compte de taxes des propriétaires d'unités d'évaluation agricoles.

Ainsi, le Programme de crédit de taxes foncières agricoles a subi une refonte majeure de son cadre légal, réglementaire et administratif. En ce qui a trait aux modifications du cadre législatif, les étapes ont toutes été effectuées dans une proportion de 100 % avant l'entrée en vigueur du nouveau programme, soit en janvier 2007.

RÉSULTATS COMMENTÉS

L'année 2007 a été la première année d'application du Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Parallèlement à cette vaste opération, l'entrée en vigueur du Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, le 18 septembre 2007, est venue confirmer les orientations du nouveau régime de fiscalité municipale agricole.

En décembre 2006, le Ministère transmettait les données des exploitations agricoles aux municipalités afin qu'en janvier 2007, le crédit de taxes foncières agricoles soit appliqué directement aux comptes de taxes 2007. Cette opération lui a permis de transmettre un paiement aux municipalités le 17 avril 2007, soit 13 jours avant la date cible. Le Ministère a pu ainsi respecter son engagement de prendre des mesures pour que les municipalités soient payées le 30 avril 2007.

En date du 8 avril 2008, le Ministère avait déboursé, pour l'année de taxation municipale 2007, 104,6 M$, ce qui correspond à près de 80 900 unités d'évaluation. De ce montant, 15,7 M$ n'ont pu être crédités directement aux comptes de taxes municipales et ont dû être payés par chèque aux propriétaires. Pour l'année financière 2007-2008, le Ministère s'attend à ce que les décaissements totaux ne dépassent pas 108,9 M$.

En décembre 2007, pour une deuxième année d'application, le Ministère a transmis les données des exploitations agricoles aux municipalités afin qu'en janvier 2008, le crédit de taxes foncières agricoles soit appliqué directement aux comptes de taxes municipales. Les municipalités ont, quant à elles, retourné rapidement au Ministère les données de taxation nécessaires au paiement des montants de crédit appliqués aux comptes de taxes municipales. Ainsi, durant la semaine du 21 avril 2008, soit neuf jours avant la date cible, les municipalités recevaient leur paiement. Cette opération a permis au Ministère de respecter son engagement de prendre des mesures pour que les municipalités soient payées le 30 avril 2008.

Ce dernier paiement correspond à 91 % des unités d'évaluation que le Ministère estime devoir payer sur la base de 2007, ce qui constitue une amélioration de plus de 12 % par rapport à l'année de taxation municipale 2007 (81,3 % des unités d'évaluation pour l'année de taxation 2007).

Finalement, un effort considérable a été fait afin de mieux informer les exploitants agricoles quant à l'état de leur dossier au Ministère. De ce fait, plusieurs communications ont été faites auprès des exploitants agricoles ainsi que des propriétaires, et ce, dans le but de leur transmettre de l'information importante sur leur admissibilité au Programme ainsi que sur les paiements dont les exploitations agricoles ont fait l'objet.

Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

Contexte

© Marc Lajoie, MAPAQ

Le Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ) se trouve au début de la chaîne alimentaire et permet ainsi une surveillance et une vigilance accrues des maladies animales pouvant avoir un impact sur la santé publique et la santé animale.

En 2004-2005, ce programme a été révisé afin de le recentrer sur la mission du Ministère en matière de protection de la santé animale et de la santé publique. Cette révision a permis d'établir un consensus avec des partenaires de ce dernier, soit l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec, le Centre de distribution de médicaments vétérinaires et l'Union des producteurs agricoles.

Les nouveaux objectifs du programme ont été établis comme suit :

- favoriser l'accessibilité des services à la ferme;
- participer à l'épidémiosurveillance des maladies animales ainsi qu'à la prévention des zoonoses et des maladies animales au Québec;
- contribuer à la surveillance de l'antibiorésistance;
- assurer la relève vétérinaire en milieu agricole.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Même si la cible de 100 % a été atteinte par le Ministère, la mise en œuvre du Programme d'amélioration de la santé animale n'est pas terminée.

Bien que le plan de révision de ce programme ait été achevé en 2005-2006, sa mise en œuvre a eu lieu au cours des années 2006-2007 et 2007-2008.

Au 31 mars 2008, 79 cliniques et 466 médecins vétérinaires étaient inscrits au programme ASAQ. Ils ont effectué plus de 214 000 visites et rempli 185 fiches de signalement de maladies pouvant mettre en péril la santé animale et la santé publique. De celles-ci, 131 ont donné lieu à des suivis. L'augmentation du nombre de fiches de signalement remplies par les médecins vétérinaires praticiens dans le contexte du volet *Surveillance* du programme ASAQ est un indicateur de l'évolution positive de la mesure de recentrage de ce programme. En 2007-2008, 4 nouveaux médecins vétérinaires ont été intégrés au volet *Relève* du programme. Ceux-ci s'ajoutent aux 13 médecins vétérinaires faisant déjà partie de ce volet depuis quelques années. Le volet *Relève* vise à aider de jeunes médecins vétérinaires à s'établir en région.

Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Contexte

Les problématiques émergentes tant sur le plan de la santé animale que sur celui de l'innocuité des aliments démontrent clairement que le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) doit continuellement adapter ses façons de faire. Les investissements consentis, notamment, au chapitre de la traçabilité, du système d'évaluation du niveau de risque sanitaire des entreprises, de l'inspection basée sur cette charge de risque et du maillage de toute la chaîne bioalimentaire, en appui à la sécurité des aliments, en font une organisation performante misant sur un partenariat efficace.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2005, le ministre rendait publique la stratégie d'optimisation des activités d'inspection. Les travaux de 2005-2006 ont principalement consisté à élaborer une stratégie qui tienne compte à la fois des préoccupations gouvernementales et de celles de la clientèle visée par les activités du Centre. L'objet de cette stratégie était de mieux protéger la population en adaptant les façons de faire aux nouvelles réalités. En 2007-2008, les travaux relatifs à la formation obligatoire en hygiène et salubrité se sont poursuivis. Ainsi, un projet de règlement modifiant le Règlement sur les aliments, visant à rendre obligatoire la formation en hygiène et salubrité pour les gestionnaires de certains établissements alimentaires ainsi que pour les manipulateurs d'aliments travaillant dans ces lieux, a fait l'objet d'une prépublication dans la *Gazette officielle du Québec* le 27 décembre 2007. Des ajustements mineurs ont été apportés à ce projet après la consultation de 45 jours ayant suivi sa prépublication afin de tenir compte des commentaires formulés. Une version amendée du règlement a été déposée au gouvernement en vue de son adoption finale prévue pour mai 2008.

Le taux de réalisation de cette activité en 2007-2008 est évalué à 95 %. Le taux de réalisation des étapes visant à optimiser les activités du CQIASA est approximativement de 75 % de la cible établie pour 2008.

Offre de services-conseils en agriculture

Contexte

Le Ministère reconnaît que les services-conseils jouent un rôle stratégique dans l'amélioration de la performance technique (efficacité) et économique (rentabilité) des entreprises agricoles. C'est donc dans un contexte de besoins croissants des entreprises agricoles pour des services-conseils diversifiés et multidisciplinaires et afin de joindre un plus grand nombre de clients que le Ministère a mis en branle un processus de restructuration des services-conseils subventionnés en matière de gestion, de technique et de relève. La démarche consistait à préciser la nature des services, à établir les principes encadrant le soutien et à proposer des modes d'organisation compatibles avec les principes établis.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2005-2006, les objectifs fixés pour 2008 ont été atteints dans une proportion de 100 %. Pour en savoir plus sur la mise en place des réseaux régionaux de services-conseils aux entreprises agricoles, le lecteur est invité à consulter le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du Ministère. Pour obtenir plus de détails sur les résultats de ces organisations, il pourra consulter la section « Réalisations 2007-2008 » de l'axe d'intervention « Services-conseils agricoles en région » dans le présent rapport.

Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire

Contexte

© Éric Labonté, MAPAQ

Eu égard aux demandes des organisations représentatives de l'industrie et des entrepreneurs, le Ministère a créé, en 2005, Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) afin d'offrir aux entreprises de transformation alimentaire un accès intégré et régionalisé à l'ensemble des services gouvernementaux pertinents. Cette réorganisation administrative avait comme objectif d'assurer à ces entreprises une mise à contribution coordonnée de tous les acteurs utiles à l'avancement de leurs projets et à la satisfaction de leurs besoins.

La création de TRANSAQ comprenait trois éléments :

- la réorganisation de la prestation des services de la nouvelle unité administrative;
- la signature d'ententes et de mécanismes de collaboration avec les principaux partenaires;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'affaires couvrant la période 2005-2008 pour répondre aux priorités du secteur.

RÉSULTATS COMMENTÉS

D'une façon générale, la démarche de modernisation de TRANSAQ est maintenant terminée et l'organisation a atteint sa vitesse de croisière.

En effet, en 2007-2008, TRANSAQ a tenu deux rencontres du Conseil des entrepreneurs, rattrapant ainsi le retard accusé à ce chapitre l'année précédente. De plus, elle a consolidé les mécanismes de collaboration avec son principal partenaire économique, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Réunions du Conseil des entrepreneurs

Depuis la création de TRANSAQ en 2005, le Conseil des entrepreneurs, formé de dirigeants d'entreprises agroalimentaires québécoises, s'est réuni à quatre occasions. Les deux dernières réunions ont eu lieu les 9 juin et 29 octobre 2007.

Ces réunions ont permis au Conseil des entrepreneurs d'établir des assises solides en transmettant au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et à TRANSAQ des avis, des conseils et des recommandations sur des sujets d'intérêt pour le développement du secteur de la transformation alimentaire au Québec. Ainsi, les deux dernières réunions ont porté, notamment, sur des sujets actuels de haute importance pour l'industrie, comme la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et la Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur *Le Québec dans votre assiette!*

Ententes et mécanismes de collaboration avec les principaux partenaires

Au cours de l'année 2007-2008, TRANSAQ a établi des mécanismes avec son principal partenaire économique, le MDEIE, afin d'accentuer la collaboration entre les deux ministères.

Ainsi, TRANSAQ a inventorié, en collaboration avec le MDEIE, tous les programmes d'aide financière offerts par ce dernier et dont pouvaient bénéficier les entreprises de transformation alimentaire, et validé leur admissibilité à ces programmes.

TRANSAQ a aussi convenu avec le MDEIE que celui-ci lui ferait parvenir un rapport trimestriel de l'aide versée aux entreprises de transformation alimentaire à même ses programmes. Un rapport faisant état de l'aide accordée du 1er avril 2007 au 17 décembre 2007 a été transmis à TRANSAQ.

Finalement, le directeur général de TRANSAQ et le sous-ministre adjoint aux opérations régionales du MDEIE ont convenu de se rencontrer périodiquement pour faire le point et assurer un service complémentaire aux entreprises de transformation alimentaire. Une rencontre a eu lieu en janvier 2008.

Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Contexte

L'exercice de modernisation entrepris consiste à revoir l'ensemble des outils financiers et professionnels destinés au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales sur la base de leur efficience et de leur efficacité.

L'objectif principal de cette révision des outils financiers vise à diminuer le nombre d'interventions financières de type « soutien récurrent » au profit d'autres mesures conjoncturelles et de développement. Cette modernisation touche l'ensemble des programmes destinés aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux transformateurs (cinq programmes) de même que les interventions en matière de R-D et les actions menées en appui technologique au Ministère.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2007-2008, le taux de réalisation de la révision de l'intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales a atteint 94 %.

Volet 1 : programmes d'aide financière aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux transformateurs

Le volet 1 de cet exercice de modernisation a été achevé en 2006-2007, ainsi qu'en faisait état le rapport annuel que le Ministère publiait l'an dernier.

En 2007-2008, compte tenu d'une conjoncture particulièrement difficile pour les pêcheurs, le Ministère a reconduit les programmes suivants :

- Programme d'allégement temporaire du remboursement des prêts aux entreprises de pêche;
- Programme conjoncturel d'appui financier aux entreprises de pêche.

De plus, le Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales a été modifié pour tenir compte de la dissolution de la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec.

Volet 2 : modes d'action en R-D et en appui technologique

L'exercice de modernisation des modes d'action en R-D et en appui technologique vise à améliorer l'offre de services, à établir avec les clientèles et les partenaires une approche de partenariat et de partage des coûts de R-D, et à moderniser certains processus administratifs et opérationnels. En décembre 2004, ce dossier avait donné lieu au dépôt d'un projet de plan d'action 2004-2008, dont la mise en œuvre s'est poursuivie en 2007-2008. Au cours de la dernière année, le Ministère a notamment :

- déposé un plan d'innovation 2008-2012 comme cadre stratégique entourant les activités de R-D et d'appui technologique de la Direction de l'innovation et des technologies (DIT);
- renouvelé son appui financier à l'Université du Québec à Rimouski, permettant ainsi la poursuite du programme de R-D portant sur les biomolécules marines, dont les travaux sont réalisés en partenariat avec le personnel scientifique du Ministère au Centre technologique des produits aquatiques (CTPA), à Gaspé.

AXE D'INTERVENTION : SERVICES EN LIGNE

Contexte

Afin de rehausser l'efficacité des interventions, il est important de considérer de nouvelles façons de faire, dont la mise à profit des nouvelles technologies dans la prestation des services du Ministère. Une utilisation accrue des technologies de l'information représente une voie d'avenir qui s'inscrit dans la nouvelle vision du gouvernement en ligne. Cela implique de réviser complètement la manière de rendre accessible l'information à la clientèle, qui a de plus en plus recours à Internet, et d'offrir des services en ligne.

OBJECTIF

Rendre la majorité des services du Ministère accessibles en ligne et amener la clientèle à y recourir davantage de telle sorte que, d'ici 2008 :

- l'achalandage du site Internet du Ministère (y compris Agri-réseau) aura augmenté de 5 % par année pour atteindre 1,4 million de visites et 580 000 visiteurs annuellement;
- le nombre de transactions électroniques aura décuplé pour atteindre 25 000.

INDICATEUR	CIBLES D'ICI 2008	SITE	RÉSULTATS		
ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DES SERVICES DU MINISTÈRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE			**2007-2008**	**2006-2007**	**2005-2006**
VOLET INFORMATIONNEL					
• Nombre de visiteurs	580 000/an	MAPAQ	476 780	437 101	343 157
		ITA	60 227	63 926	66 543
		Agri-Réseau[2]	758 247	659 346	612 608
		TOTAL	1 295 254	1 160 373	1 022 308
• Nombre de visites	1 400 000/an	MAPAQ	633 606	535 964	427 676
		ITA	75 727	75 994	75 332
		Agri-Réseau[2]	1 098 323	955 064	902 402
		TOTAL	1 807 656	1 567 022	1 405 410
VOLET TRANSACTIONNEL[1]					
• Nombre de transactions électroniques	25 000	MAPAQ	14 059	16 842	8 865
		ITA	--	--	--
		Agri-Réseau[2]	--	--	--
		TOTAL	14 059	16 842	8 865

1. Le terme « transactions électroniques » fait ici référence à tous les services offerts aux clients du Ministère à la page « Services en ligne » de son site Internet.
Détails des visites en 2007-2008 selon la page « Services en ligne » pour la clientèle externe :

FLORA-TAXES (services aux municipalités)	6 400
PATBQ	1 268
RAP	373
Condamnations	206
Rappel des aliments	342
Liste des établissements	2 010
Permis (BAK)	3 460

2. Ces données ont été fournies par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (gestionnaire du site Agri-Réseau). Elles incluent les accès des employés du Centre et du Ministère.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Depuis le 1er novembre 2004, le Ministère offre un portail refondu du point de vue informationnel et technologique. Ce projet s'inscrit dans la Vision d'affaires électroniques du MAPAQ, qui privilégie notamment une meilleure organisation de l'offre de services, réalisée par l'entremise du site Internet en fonction des besoins de la clientèle. Ce site est maintenant présenté sous forme de « grappes de services » par secteur d'activité. De plus, à la suite de ce changement majeur, le Ministère a acquis un nouvel outil statistique qui a transformé sa méthode de collecte de données et qui offre un degré de précision nettement supérieur à celui de la méthode utilisée par les années passées.

Le volet informationnel est un succès, et les résultats ciblés sont atteints ou même dépassés. En effet, 1 807 656 visites ont été effectuées par 1 295 254 visiteurs au cours de la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

Le volet transactionnel n'a toutefois pas atteint la cible fixée. À cet égard, il faut considérer le fait que ces résultats ne tiennent pas compte des informations que le Ministère transmet par courriel aux abonnés des services *Rappel des aliments*, *Condamnations* et *Réseau d'avertissements phytosanitaires*. Pour l'heure, les données relatives à ce type de services en ligne ne sont pas compilées.

AXE D'INTERVENTION : QUALITÉ DES SERVICES

Taux de satisfaction des clientèles

Contexte

Le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du Ministère faisait état des résultats d'un sondage ayant permis de mesurer le taux de satisfaction de ses clientèles à l'égard des services professionnels et techniques offerts dans le cadre des programmes d'aide financière Prime-Vert et Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, de même qu'à l'égard du service d'inspection des aliments sur l'ensemble du territoire du Québec, y compris la Ville de Montréal.

Réalisé avec le soutien du Secrétariat du Conseil du trésor, ce sondage a été suivi de rapports d'analyse finaux présentant les résultats détaillés de l'enquête, au regard surtout des engagements de la Déclaration de services aux citoyens. Sur la base de ces résultats, qui se sont révélés par ailleurs fort positifs pour le Ministère, les unités administratives concernées ont entrepris un examen des aspects présentant un potentiel d'amélioration, ce qui s'est traduit par des actions concrètes, adaptées aux spécificités des clientèles de même que des unités administratives qui dispensent les services et qui en sont responsables.

OBJECTIF

Offrir des services de qualité conformément à la Déclaration de services aux citoyens de telle sorte que, d'ici 2008 :

- le taux de satisfaction des clientèles du Ministère se maintiendra au-dessus de 95 %.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Cote de satisfaction globale des clientèles du Ministère	s. o.	Aucun sondage réalisé	Plus de 8/10	Aucun sondage réalisé

RÉSULTATS COMMENTÉS

À l'instar des ministères et organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique, le Ministère s'inscrit dans la continuité d'une démarche d'amélioration de services à la clientèle qui prend appui sur la Déclaration de services aux citoyens. Dans ce contexte et à la lumière des rapports du sondage mené en 2007, des actions visant l'amélioration des services et la valorisation du personnel ont été planifiées et mises en œuvre par le Ministère.

Ainsi, en 2007-2008, la Direction générale du développement régional et du développement durable du Ministère, responsable de l'administration des programmes d'aide financière Prime-Vert et Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, a diffusé les résultats du sondage parmi l'ensemble de son personnel. Un plan d'action découlant des réflexions et recommandations d'un groupe de travail sur la qualité du service à la clientèle œuvrant au sein de la Direction générale a été élaboré. À terme, il en résultera la mise en œuvre de mesures concrètes visant l'amélioration des services à la clientèle.

Dans cette même optique, le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale, une agence sous convention de performance et d'imputabilité, mise sur une démarche d'amélioration des services intégrée à ses processus administratifs et se réalisant de façon continue. Pour cette raison et étant donné la performance reflétée par le taux de satisfaction de la clientèle, les actions réalisées par cette unité administrative ont été menées dans une perspective de reconnaissance et de valorisation des ressources humaines.

Les plans d'amélioration de services résultant du sondage réalisé par le Ministère en 2007 s'inscrivent dans la finalité même de la Déclaration de services aux citoyens. Dans la mesure où les pistes d'amélioration retenues reposent sur une juste lecture des attentes des clientèles du Ministère, elles se révèlent à moyen terme comme étant l'élément contribuant le plus à l'atteinte de l'objectif visé par le Ministère pour ce qui est du maintien ou de l'augmentation du taux de satisfaction des clientèles.

RÉALISATIONS 2007-2008

Création de la Direction de la coordination des services à la clientèle et de la modernisation

Afin de consolider et de renforcer ses interventions en matière de services à la clientèle et de modernisation, le Ministère a institué, en 2007, la Direction de la coordination des services à la clientèle et de la modernisation.

Cette nouvelle unité administrative a pour mandat de guider et de coordonner la démarche ministérielle de modernisation, notamment en ce qui a trait à la révision d'une offre de services basée sur une approche clientèle et sur l'utilisation accrue des technologies de l'information. Elle a également comme mandat de coordonner les actions ministérielles se rapportant à la Déclaration de services aux citoyens, d'abord aux fins de sa révision périodique, de la mesure des résultats et des plans d'amélioration de services, mais également à l'égard du processus ministériel de traitement des plaintes.

Le Ministère opte ainsi pour l'attribution des fonctions de coordination ministérielle à une unité administrative officiellement instituée et chargée d'assurer la convergence des actions dans une perspective ministérielle orientée vers les grands projets gouvernementaux.

Bien que relativement récente, la mise en place de cette unité administrative a donné lieu à une première analyse ayant permis de définir une approche concertée d'intervention. Si les résultats de l'exercice 2007-2008 se traduisent davantage par une réflexion préliminaire et une structuration fonctionnelle, ces étapes sont vues comme les prémisses d'une révision des orientations et stratégies ministérielles en matière de services à la clientèle, ainsi que de l'émergence de projets de modernisation plus structurants et s'inscrivant dans le sens des grands chantiers gouvernementaux.

Attentes de la population

Contexte

Le secteur bioalimentaire québécois compose avec les attentes et les préoccupations de la population, car celles-ci exercent une influence sur son évolution. Une intervention équilibrée du Ministère repose donc sur le croisement des informations provenant de l'opinion publique et des données à caractère économique et sociétal dont il dispose. C'est dans le but de considérer l'apport de la population dans ses interventions que le Ministère réalise un sondage intitulé *Étude des perceptions de la population québécoise à l'égard du MAPAQ et de la filière bioalimentaire* environ tous les 18 mois. Le dernier sondage, effectué en juin et juillet 2007, visait un échantillon de 1 000 répondants. Les citoyens ont eu l'occasion de faire part au Ministère de leurs intérêts, de leurs attentes et de leurs perceptions, et ce, à divers niveaux du secteur bioalimentaire.

En parallèle, le Ministère mène aussi un sondage auprès de ses clientèles afin d'évaluer leur niveau de satisfaction. En vue de pouvoir comparer les résultats d'un sondage à ceux de l'autre, certaines questions se recoupent. Ainsi, pour certains thèmes, les réponses des clientèles du Ministère peuvent être comparées à celles provenant de la population. C'est dans cette perspective que les résultats du sondage mené en 2006-2007 auprès des clientèles ont été comparés à ceux du sondage effectué en 2005-2006 auprès de la population.

OBJECTIF

Améliorer la connaissance et la compréhension des attentes de la population à l'égard du secteur et de l'action du Ministère de telle sorte que, d'ici 2008 :

- un suivi régulier de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées aura été réalisé à partir de sondages.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées	Suivi régulier à partir de sondages	Sondage[1] réalisé en juin et juillet 2007	Sondage partiel des clientèles en mars et avril 2007	Sondage[1] réalisé en janvier 2006

1. Sondage auprès de la population.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2007-2008, 65 % de la population répondante était d'avis que le Ministère s'acquitte bien de ses responsabilités (très bien ou plutôt bien). Une baisse a été constatée par rapport aux résultats de 2005-2006 (77 %). Cet écart pourrait s'expliquer par le fait qu'en 2005-2006, la population s'est prononcée sur la question en ayant davantage à l'esprit le rôle d'inspection des établissements exercé par le Ministère, et ce, en raison de la façon dont le questionnaire était construit. Invitée à répondre à la même question en 2006-2007, la clientèle des programmes d'aide Prime-Vert et Appui au développement de l'agriculture et l'agroalimentaire en région a reconnu, dans une proportion de 92 %, que le Ministère assume bien ses responsabilités. Les clients interrogés du service d'inspection des aliments ont eu une perception encore plus positive, puisque 97 % d'entre eux ont répondu que le Ministère s'acquitte bien de ses responsabilités.

L'intérêt de la population à l'égard de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire est demeuré stable depuis le sondage de 2005-2006, soit à 67 %. Plus du tiers des répondants (36 %) étaient d'avis, en 2007-2008, qu'un des plus grands défis de l'industrie agricole et alimentaire québécoise au cours des prochaines années sera d'être compétitive sur les marchés et de s'adapter à la mondialisation. Plusieurs croient également que le respect de l'environnement (27 %) et la production d'aliments sains (20 %) seront des défis importants. En ce qui a trait aux entreprises alimentaires québécoises, 60 % estiment par ailleurs qu'elles ont la capacité de concurrencer les marchés étrangers.

En 2007-2008, 95 % de la population était d'accord pour dire que les aliments en vente au Québec étaient sécuritaires (comparativement à 91 % en 2005-2006). Lorsqu'ils achètent un produit à l'épicerie, 43 % des Québécois interrogés disent vérifier souvent ou toujours si le produit est d'origine québécoise. Il s'agit d'une baisse significative de 9 points de pourcentage par rapport au taux de 52 % enregistré en 2005-2006. Par contre, une hausse significative a été observée dans la proportion de Québécois qui vérifient occasionnellement si le produit vient du Québec (29 % en 2007-2008 contre 17 % en 2005-2006). Plus de 7 répondants sur 10 (73 %) soutiennent qu'ils accepteraient de payer plus cher (en moyenne 15 %) pour un produit du Québec de qualité équivalente (66 % en 2005-2006). De plus, 6 répondants sur 10 (61 %) ont acheté des produits alimentaires identifiés *biologiques* au cours de l'année 2007-2008. On note également que 9 répondants sur 10 (91 %) affirment regarder, au moins occasionnellement, les étiquettes lors de l'achat de produits alimentaires afin de s'assurer de faire un choix santé.

En 2007-2008, la proportion de la population pensant que la protection de l'environnement en milieu agricole s'améliore a grimpé significativement (41 % contre 29 % en 2005-2006). On observe un écart important entre la perception des producteurs (participants des programmes d'aide) et celle de la population lorsqu'on compare les données des divers sondages menés. En effet, en 2006-2007, 83 % des bénéficiaires des programmes d'aide Prime-Vert et Appui au développement de l'agriculture et l'agroalimentaire en région estimaient que la protection de l'environnement en milieu agricole s'améliorait.

Concernant les efforts déployés en cette matière par les entreprises agricoles, en 2007-2008, 46 % de la population sondée estimait qu'elles en font assez ou beaucoup, et 46 % pensait qu'elles en font un peu. Les trois quarts de la population (74 %) se disait très ou modérément inquiète des impacts sur l'environnement occasionnés par les pratiques agricoles, ces résultats étant similaires à ceux de 2005-2006 (75 %).

En 2007-2008, la contamination de l'eau potable par les pratiques agricoles était la principale préoccupation de la population (29 % contre 16 % en 2005-2006), suivie par les résidus d'herbicides ou de pesticides dans les aliments (23 % contre 28 % en 2005-2006). C'est la première fois depuis 2005-2006 que la contamination de l'eau potable inquiète le plus la population. Il est à noter que le sondage de 2005-2006 traitait de la contamination de l'eau potable par les animaux et non de la contamination par les pratiques agricoles.

La notoriété spontanée des campus de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) a grimpé significativement en 2007-2008 : 49 % des répondants les ont nommés (comparativement à 28 % en 2005-2006). D'après les répondants, parmi les connaissances les plus importantes à maîtriser pour exercer le métier d'agriculteur aujourd'hui au Québec figurent celles liées à l'environnement (65 %), suivies par celles ayant trait à la technologie (46 %) et à la gestion (45 %).

La notoriété de certaines interventions du Ministère a aussi été mesurée. Mentionnons la campagne de prévention de la maladie du hamburger intitulée *Beau! Bon! Bien cuit! Bye-bye bactéries!*, qui était davantage connue de la population en 2007-2008 (49 %) qu'en 2005-2006 (22 %).

AXE D'INTERVENTION : PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

Contexte

De 2004 à 2007, le Ministère a eu à produire annuellement pour le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) un plan pluriannuel de main-d'œuvre qui incluait un exercice de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre.

En 2007-2008, le SCT ne demandait plus ce plan, laissant cette gestion exclusivement aux ministères et organismes (M/O). Le Ministère s'est doté de cibles lui permettant de satisfaire aux orientations gouvernementales en matière de réduction de l'effectif.

Dans le contexte de la planification de sa main-d'œuvre, le Ministère a poursuivi ses actions en évaluant la criticité de ses emplois (le risque de ne plus pouvoir rendre ses services en raison de la perte de son expertise à la suite des nombreux départs à la retraite). Il étudie également les moyens à mettre en place pour s'assurer du transfert et du développement de ses savoirs.

OBJECTIF

Implanter un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des étapes du processus de planification auront été implantées.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Implantation du processus de planification des ressources humaines	100 % des étapes du processus de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (trois étapes[2]) implantées	100 % Dépôt au Centre de services partagés du Québec de la Planification des concours de recrutement aux conditions minimales d'admission 2007-2008	100 % Troisième étape réalisée[2] Dépôt au SCT du Plan pluriannuel de main-d'œuvre 2006-2009	66 % Deuxième étape réalisée[1] Dépôt au SCT du Plan triennal de main-d'œuvre 2005-2008

1. Cette étape a été réalisée selon le calendrier d'implantation prévu au Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007 du SCT (juin 2004).
2. Selon la troisième étape du calendrier d'implantation, le Ministère devait réaliser, à compter de mars 2006, un exercice complet de planification de la main-d'œuvre, y compris une description des principales compétences exigées et une définition des besoins qualitatifs, particulièrement pour les postes stratégiques. Or, pour la troisième année de mise en œuvre du Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007, la demande du SCT s'est avérée différente de celle initialement prévue. Elle s'est limitée à la mise à jour du Plan pluriannuel de main-d'œuvre, en y ajoutant des précisions pour le secteur des technologies de l'information.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère s'est assuré de documenter les besoins de main-d'œuvre de l'ensemble de ses unités administratives afin de disposer de ressources humaines en temps opportun pour lui permettre de réaliser ses mandats. À cet effet, il a déposé au Centre de services partagés du Québec la Planification des concours de recrutement aux conditions minimales d'admission 2007-2008. Cette collecte des besoins ministériels indique le nombre d'emplois réguliers et occasionnels à pourvoir, tout en spécifiant la classe d'emploi, le secteur d'activité et la région administrative de même que la scolarité exigée.

De plus, dans la poursuite de la planification stratégique de sa main-d'œuvre, le Ministère s'est ouvert au transfert des savoirs en développant une démarche organisationnelle qui permet d'évaluer la vulnérabilité de ses postes et l'état de criticité dans lequel il risque de se retrouver à la suite de la perte de ses savoirs. Cette démarche suppose l'évaluation de chacun de ses postes et prévoit l'identification tant des savoirs à sauvegarder que des savoirs à développer. Ainsi, chaque gestionnaire devra déterminer les compétences qui seront requises dans son équipe au cours des prochaines années et les moyens qu'il utilisera pour les développer. En 2007-2008, sept ateliers ont été donnés aux gestionnaires pour leur permettre d'apprivoiser tant le contexte que l'application informatique qui soutient cette démarche.

Annexes

Annexes

ANNEXE 1 : EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

ANNEXE 1.1

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Rappelons que, dans la foulée de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a énoncé sa propre politique linguistique en 1997.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, le responsable de l'application de la politique linguistique au Ministère, à la suite d'une demande ou encore de sa propre initiative, est intervenu à 17 reprises auprès de gestionnaires ou de collègues pour expliciter les dispositions de la Charte de la langue française ou de la politique linguistique du Ministère ainsi que les droits et obligations de ce dernier en cette matière. Ces interventions ont porté sur la correspondance, l'affichage, les activités publiques auxquelles est lié le Ministère, la publication de textes dans les médias de même que le site Internet du Ministère.

ANNEXE 1.2

Plan gouvernemental de protection des renseignements personnels

Outre le traitement des demandes d'accès pour lesquelles les principales statistiques opérationnelles sont présentées ci-après, le Ministère a procédé au cours de la dernière année à la mise en œuvre de programmes nécessitant l'obtention de renseignements personnels et confidentiels du ministère du Revenu du Québec (MRQ) et du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS).

Ainsi, le MRQ et le MAPAQ ont présenté, pour approbation à la Commission d'accès à l'information, une entente visant à permettre la communication des renseignements nécessaires à l'application d'un volet du nouveau régime de fiscalité municipale agricole.

Ce régime requiert que le MRQ communique au Ministère les renseignements nécessaires à l'enregistrement d'une exploitation agricole et à la vérification de l'admissibilité d'une personne à un paiement de taxes foncières et de compensations. Pour ce faire, l'entente mise en application depuis juin 2007 a pour objet de déterminer les termes, conditions et modalités par lesquels le MRQ transmet au Ministère les renseignements requis.

Par ailleurs, la mise en œuvre des lois administrées par le MSSS et le MAPAQ et visant notamment les intoxications alimentaires ou les zoonoses oblige ces ministères à transmettre ou à recevoir les renseignements personnels nécessaires à l'exercice de leur mission respective en matière de santé. Ainsi, afin de s'assurer de la confidentialité des informations échangées, le MAPAQ et le MSSS ont convenu, par entente administrative, de la nature des informations ainsi requises, de leur protection au sein des organisations et des processus à mettre en œuvre à ces égards.

Enfin, le Ministère a poursuivi ses activités de formation et de sensibilisation auprès de son personnel, notamment dans le cadre de l'application des ententes avec le MRQ et le MSSS. Il a aussi donné une session de formation à l'intention du personnel impliqué dans le développement des systèmes d'information, et ce, dans le but de faciliter la prise en compte et le partage des préoccupations en matière de protection des renseignements personnels et confidentiels dès le début d'un projet.

Le tableau ci-dessous présente les principales statistiques operationnelles pour l'annee 2007-2008.

Demande d'accès	324	
Décisions		
Acceptées – transmission des renseignements	156	48 %
Acceptées partiellement[1]	97	30 %
Refusées[1]	71	22 %
Types de demande[2]		
Accès aux documents	219	68 %
Accès aux renseignements personnels	100	31 %
Avis-Consultation	27	8 %
Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information	0	0 %

1. Principaux motifs de refus : protection des renseignements personnels et incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'économie et sur les décisions administratives.
2. Une demande peut être de plusieurs types et ainsi être comptabilisée plus d'une fois.

ANNEXE 1.3

Accès à l'égalité en emploi

1. Données globales

L'embauche totale au cours de la période 2007-2008

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	138	263	109	15

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2008

EFFECTIF TOTAL (PERSONNES)	1 714

2. Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles 2007-2008

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2007-2008	NOMBRE D'EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES 2007-2008					
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Réguliers	138	20	1	3	7	31	22,5
Occasionnels	263	16	3	1	5	25	9,5
Étudiants	109	7	2	1	3	13	11,9
Stagiaires	15	2	0	0	0	2	13,3

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2005-2006	14,3	5,8	12,1	0
2006-2007	23,1	5,0	21,3	0
2007-2008	22,5	9,5	11,9	13,3

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

GROUPES CIBLES	2006		2007		2008	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communautés culturelles	42	2,4	48	2,8	61	3,6
Autochtones	5	0,3	6	0,3	8	0,5
Anglophones	10	0,6	12	0,7	12	0,7
Personnes handicapées	22	1,2	26	1,5	23	1,3

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2008

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL[15]		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	5	0,3	36	2,1	16	0,9	3	0,2	0	0	1	0,1	61	3,6
Autochtones	0	0	1	0,1	6	0,4	1	0,1	0	0	0	0	8	0,5
Anglophones	0	0	9	0,5	2	0,1	1	0,1	0	0	0	0	12	0,7
Personnes handicapées	2	0,1	4	0,2	12	0,7	5	0,3	0	0	0	0	23	1,3

3. Femmes

Taux d'embauche des femmes 2007-2008

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	78	143	76	6	303
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2007-2008	56,5	54,4	69,7	40,0	57,7

15. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2008

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL[16]	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	113	752	590	226	0	33	1 714
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	35	294	315	218	0	1	863
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	31,0	39,1	53,4	96,5	0	3,0	50,4

4. Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Sensibilisation faite au comité de direction et dans les directions générales.

16. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

ANNEXE 1.4

Engagements et réalisations en matière d'allégement réglementaire et administratif pour les entreprises

En 2007-2008, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a posé plusieurs gestes concourant à l'objectif gouvernemental visant l'allégement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. La liste suivante fait état de ces gestes.

Guide conjoint Canada-Québec pour la demande ou la modification d'un site aquacole en milieu marin

Une entreprise voulant œuvrer en aquaculture dans un site marin doit obtenir les approbations d'intervenants gouvernementaux dont le nombre peut aller jusqu'à sept, soit trois ministères fédéraux, une agence fédérale ainsi que trois ministères du gouvernement du Québec. Pour simplifier le processus de délivrance de permis auprès des promoteurs, un guide conjoint Canada-Québec est en train d'être modernisé par le MAPAQ et ses vis-à-vis du gouvernement fédéral. Environ 70 % du travail requis a été effectué au cours de l'année 2007-2008 et la publication du guide est prévue pour l'automne 2008.

Propositions de modifications réglementaires dans le secteur laitier

Le projet de modifications réglementaires prévoit notamment l'abrogation de neuf règlements du secteur laitier et le regroupement des normes dans un nouveau chapitre du Règlement sur les aliments. Ce projet vise en outre l'assouplissement de la réglementation en l'orientant sur les objectifs à atteindre plutôt que sur les moyens. Les modifications proposées permettront par ailleurs d'harmoniser la réglementation québécoise avec le Code national sur les produits laitiers. Finalement, le projet de règlement allégera les normes relatives à la production de lait cru et favorisera ainsi l'émergence de nouveaux produits.

Le projet de règlement a été prépublié dans la *Gazette officielle du Québec* le 17 octobre 2007.

Propositions de modifications réglementaires relativement au confinement des oiseaux domestiques

Les modifications réglementaires proposées visent essentiellement à alléger les exigences en matière de confinement des oiseaux domestiques en permettant aux éleveurs de les garder à l'extérieur dans une surface clôturée. L'obligation de garder les oiseaux à l'intérieur ou confinés par un filet sera donc levée. Le nouveau règlement permettra de surcroît un contrôle plus serré en cas d'augmentation du risque d'introduction de maladie par les oiseaux migrateurs.

Le projet de règlement a été prépublié dans la *Gazette officielle du Québec* le 13 février 2008 et le règlement est entré en vigueur en juin de la même année.

Programme Compétitivité-innovation

En 2007-2008, Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) lançait un nouveau programme visant à améliorer la compétitivité du secteur de la transformation alimentaire au Québec grâce à l'innovation. Lors de l'élaboration de ce programme, une attention particulière a été apportée afin que la démarche d'inscription soit simple et conviviale. En plus de regrouper toute la documentation sur le site Internet du MAPAQ, les concepteurs ont réduit à deux pages le formulaire d'inscription et à une seule page la Déclaration du requérant.

Formation en ligne de l'Institut de technologie agroalimentaire

Ce service de formation à distance offre aux entreprises laitières un cours sur les systèmes de pasteurisation sans que les employés aient à quitter leur lieu de travail, éliminant ainsi les frais de déplacement et de séjour et réduisant le temps nécessaire à la formation. En tout, 145 personnes ont été formées grâce à ce service au cours de l'année 2007-2008.

Projet de loi sur la protection sanitaire des cultures : regrouper les mesures de phytoprotection réparties dans trois lois distinctes

Ce projet de loi vise à regrouper sous une même loi la Loi sur la protection des plantes, la Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre et la section IV relative aux mauvaises herbes de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture. Il a comme objectif d'assurer la protection des végétaux cultivés à des fins commerciales par des producteurs agricoles contre des organismes nuisibles déterminés par règlement. Il facilitera et simplifiera le travail des agriculteurs. En effet, il permettra de créer un guichet unique pour le dépôt de plaintes et d'harmoniser les interventions phytosanitaires menées contre des organismes nuisibles.

Le projet de loi sur la protection sanitaire des cultures a été présenté à l'Assemblée nationale le 14 décembre 2007.

Formalités administratives imposées aux entreprises

Entre 2004 et 2007, le coût des formalités administratives imposées aux entreprises bioalimentaires par le Ministère est passé de 1 777 794 $ à 1 637 670 $, ce qui représente une diminution de 140 124 $, soit un pourcentage de 8,6 %.

Au cours de la même période, le nombre de formalités administratives a diminué, quant à lui, de 9 078, passant de 60 705 à 51 627, ce qui représente une diminution de 17,6 %.

ANNEXE 1.5

Développement durable et changements climatiques

Développement durable

Mise en œuvre du développement durable au Ministère

En avril 2006, l'Assemblée nationale adoptait la Loi sur le développement durable, qui a pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration publique. Par la suite, en vertu de cette loi, le gouvernement a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre du développement durable.

Afin de répondre aux exigences de la Loi, chaque ministère ou organisme gouvernemental (M/O) devra préciser, dans un plan d'action portant sur le développement durable qui devra être rendu public d'ici le 31 mars 2009 :

- les objectifs particuliers qu'il compte atteindre en vue d'appliquer progressivement la Stratégie;
- les activités qui seront mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie;
- les moyens qu'il entend prendre pour mesurer l'atteinte de ces résultats.

Au MAPAQ, un comité de mise en œuvre du développement durable composé de représentants de chacune des directions générales a été mis en place en octobre 2007 et travaille à l'élaboration du plan d'action du Ministère.

Orientations prioritaires de la Stratégie gouvernementale

Par ailleurs, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 désigne trois orientations prioritaires qui devront faire l'objet d'actions dans le plan d'action. Des activités préliminaires ont été entreprises au regard de l'une d'elles, soit l'orientation 3 : « Produire et consommer de façon responsable », afin de pouvoir inclure une action dans le plan d'action actuellement en cours d'élaboration. Plus particulièrement, l'objectif 6, découlant de cette orientation et formulé ainsi : « Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux », a été retenu.

La Direction des ressources immobilières et matérielles (DRIM) du Ministère a embauché, en décembre 2007, une éco-conseillère afin d'appliquer ces mesures de gestion environnementale. Un portrait de la situation actuelle, qui constitue la première étape de cette démarche, a été dressé.

Un diagnostic comprenant un inventaire des pratiques actuelles a été posé. Les bonnes pratiques des membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions telles que les déplacements, les acquisitions de même que la gestion des bâtiments et des matières résiduelles ont été identifiées. Les aspects environnementaux significatifs et les exigences gouvernementales ont également été déterminés. Enfin, des recommandations ont été faites en vue de l'élaboration du plan d'action en matière de gestion environnementale du Ministère.

Actions concrètes qui tiennent compte de l'impact sur l'environnement et du développement durable

Au cours de l'année, le Ministère a entrepris un projet de réaménagement de son siège social, l'édifice « Le Deux Cent », intégrant des éléments de gestion environnementale. Ainsi, compte tenu de la diminution de la taille des espaces de travail et d'une nouvelle méthode de classification des documents, des journées consacrées à l'épuration des dossiers et à l'archivage ont été planifiées. L'activité « Classeurs au régime », qui s'est tenue le 14 mars 2008, a permis la récupération et le recyclage par une entreprise d'économie sociale de 17 760 litres de papier classé confidentiel. On estime que cet effort collectif aurait permis d'éviter la coupe d'environ 220 arbres[17]. De plus, en vue d'optimiser la réutilisation des ressources et ainsi réduire la quantité de matières résiduelles, on a choisi de restaurer les cloisons séparant les bureaux. On a aussi entamé une réflexion quant aux impacts de la connexion des refroidisseurs d'eau potable au réseau d'aqueduc. À ce sujet, une évaluation des économies potentielles a également été réalisée par la DRIM.

En plus des actions mises en œuvre par les autorités du Ministère, un groupe d'employés bénévoles du nom d'ENVerdure[18] a aussi organisé des activités de sensibilisation auprès des employés, plus particulièrement de ceux de l'édifice « Le Deux Cent ».

17. Si l'on considère que la masse volumique du papier est de 129 kilogrammes par mètre cube, qu'un mètre cube égale 1 000 litres et que le recyclage d'une tonne de papier procure l'équivalent en fibre en moyenne de 17 arbres.

18. ENVerdure est une organisation de bénévoles qui a été créée en juin 2008. Elle regroupe des personnes, majoritairement des employés du Ministère, qui ont la volonté de contribuer, par des gestes simples et concrets, à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement et des ressources naturelles.

- Conférence « Composter chez soi : simple et écolo » en mai 2007;
- Lancement officiel, en juin 2007, d'un site intranet contenant une foule de renseignements sur les bonnes habitudes de consommation à adopter;
- Séries d'activités pour souligner la semaine de réduction des déchets en octobre 2007, dont l'envoi d'un message de sensibilisation au personnel, une collecte de piles et un kiosque d'information sur la réduction des déchets dans le hall de l'édifice.

De plus, des directions régionales bénéficient des initiatives de leurs employés puisque certains ont également formé des comités verts. C'est le cas de la Direction régionale Chaudière-Appalaches, où le comité VERT, créé en mars 2007, a notamment fait en sorte d'entreprendre le compostage de toutes les matières putrescibles ainsi que des activités de sensibilisation relatives au recyclage et aux événements écoresponsables.

Par ailleurs, au Ministère, d'autres activités tenant compte des trois dimensions du développement durable que sont les aspects social, économique et environnemental ont débuté au cours de 2007, alors que d'autres se poursuivent. En voici quelques-unes :

- Promotion du centre d'activité physique Tonus 200;
- Participation à la campagne d'Entraide;
- Activité intergénérationnelle « La motivation des générations au travail »;
- Concours de marche « La santé, c'est capital »;
- Inscription au Conseil du bâtiment durable du Canada en vue d'obtenir la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour la construction du laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec;
- Certification Cegep vert, niveau 2, obtenue par les deux campus de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- Promotion de l'entente entre le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Ministère pour l'abonnement annuel au transport en commun.

Suivi des recommandations contenues dans le Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008 – Rapport du commissaire au développement durable

Tome II, chapitre 4

Production agricole

Mise en contexte

Le Vérificateur général a déposé un rapport sur la production agricole en décembre 2007. Le mandat du Vérificateur visait à :

- Déterminer dans quelle mesure le processus de planification et de coordination du Ministère contribue à la cohérence des actions gouvernementales liées à la production agricole et intègre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.
- Déterminer si le MAPAQ, le MDDEP, la FADQ et le MAMR se sont dotés d'un cadre de gestion qui leur permet de tenir compte de la protection de l'environnement dans le développement de l'agriculture.

Ce rapport recommande notamment au Ministère les actions suivantes :

- Améliorer ses mécanismes de planification et de suivi de ses actions en vue de permettre une meilleure coordination et une plus grande cohérence des interventions gouvernementales concernant le développement durable de l'agriculture.
- Accélérer l'inclusion de nouvelles mesures associées à l'écoconditionnalité afin de tendre vers un soutien financier tributaire du respect de la réglementation en vigueur, de développer une stratégie permettant de disposer en temps opportun d'une information complète en matière de gestion de qualité et de s'assurer que les producteurs suivent les mesures d'écoconditionnalité.

Bilan ministériel

Mécanismes de planification

Les mécanismes de planification et de suivi des actions du Ministère ont pris différentes formes au cours des dernières années. Par exemple, les formules de cogestion mises en place ont permis d'accroître l'offre de services à la clientèle agricole, de regrouper et de mobiliser les ressources publiques et privées autour d'objectifs et de projets communs et d'exercer une influence sur un plus grand nombre de ressources que son seul budget. Par exemple, chaque dollar investi par le Ministère pour soutenir l'innovation technologique amène une injection de fonds de 2,14 $ de ses partenaires, ainsi que le rapporte son rapport annuel de gestion 2006-2007.

Par ailleurs, la réalité de la gouvernance d'aujourd'hui est beaucoup plus complexe que par le passé. En effet, l'émergence de l'enjeu agroenvironnemental est relativement récente et le nombre d'intervenants concernés par l'activité agricole a décuplé. La régionalisation a ajouté de nouvelles structures décisionnelles à l'échelle locale avec lesquelles il faut composer. Cela est sans compter l'évolution du rôle de l'État, qui est passé d'un État entrepreneur à un État plus stratège.

C'est pour cela que le Ministère a mis en place des mécanismes de planification et de suivi, en agroenvironnement notamment. Le groupe de travail « Un environnement à valoriser », issu de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire tenue en 1999, son plan d'action et les bilans périodiques qu'il a publiés jusqu'en 2005 en sont de beaux exemples.

Le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010, lancé en 2007, s'inscrit dans cette continuité. Le Ministère prend bonne note des recommandations du Vérificateur général pour améliorer le suivi de ce plan.

Les mécanismes de planification et de suivi des actions du Ministère, dont les interventions regroupent souvent plusieurs partenaires, prennent donc différentes formes. Que ce soit par sa participation à des conseils d'administration, à des comités de gestion ou autres comités de suivi d'ententes spécifiques, le Ministère s'assure que les objectifs poursuivis guident les actions réalisées. Cette façon de faire facilite la coordination et la cohérence des interventions gouvernementales.

Le Ministère est déjà engagé dans l'application de l'écoconditionnalité des aides gouvernementales. En 2005, il l'a appliquée au Programme de remboursement de taxes foncières agricoles, qui constitue son principal programme et comprend des dépenses près de 100 M$. Pour bénéficier de ce programme, les entreprises agricoles doivent démontrer qu'elles ont transmis leur bilan de phosphore au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que le prescrit la réglementation en vigueur, à défaut de quoi leur droit au remboursement est annulé. Au 31 mars 2007, la quasi-totalité des quelque 18 200 entreprises agricoles concernées avaient répondu à cette exigence d'écoconditionnalité. Il faut souligner que le bilan de phosphore est la pièce charnière du Règlement sur les exploitations agricoles. Il est le premier pas vers l'application de mesures correctrices qui conduisent à la confection d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental visant à éliminer les surplus d'application de phosphore à la ferme.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires en vue de se doter d'objectifs communs et de réaliser des actions concrètes et concertées. Quant à l'écoconditionnalité, il entend poursuivre ses efforts afin d'élargir son application dans le respect de sa juridiction.

Le Ministère est déjà en action concernant les recommandations à émettre et déposera, au début de l'année 2008-2009, auprès du Vérificateur général un plan d'action visant leur mise en œuvre.

Changements climatiques

En vertu du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques :

- les ministères et organismes doivent améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant (action 16);
- les ministères doivent développer, d'ici 2008, un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail (action 17).

Dans le cadre du diagnostic de gestion environnementale réalisé par la DRIM, des questions portant spécifiquement sur les déplacements des employés ont été posées. Selon les résultats des questionnaires, la consommation de carburant est d'au moins 165 095 litres d'essence pour une distance d'environ 1 541 500 kilomètres, ce qui représente le rejet de 400 tonnes de gaz à effet de serre. Des questions visant à documenter les émissions occasionnées par les déplacements permettant de se rendre au travail ont aussi été incluses dans les questionnaires. Ces premières données serviront à établir les bases des actions à venir et actuellement en élaboration.

ANNEXE 1.6

Suivi des recommandations contenues dans le Rapport du Vérificateur général du Québec 2004-2005

Tome I, chapitre 4

Vérification interne au gouvernement du Québec

Mise en contexte

Au cours de l'année 2004-2005, le Vérificateur général du Québec a procédé à une vérification d'envergure gouvernementale portant sur la vérification interne au gouvernement du Québec. Un des objectifs visés par cette vérification effectuée auprès de six entités gouvernementales, dont le Ministère, était de s'assurer que les ministères et organismes avaient mis en place des moyens permettant aux responsables de la vérification interne de remplir correctement leur rôle. Le mandat du Vérificateur général consistait aussi à apprécier dans quelle mesure les travaux de vérification interne relatifs à la validation des rapports annuels de gestion des ministères et organismes avaient été menés avec le soin nécessaire.

Bilan mentionné

Rappelons qu'au 31 mars 2007, le Ministère avait appliqué 15 des 19 recommandations le concernant, dont 9 partiellement. Au cours de l'exercice 2007-2008, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne (DEPVI) a développé une méthodologie de travail afin de se conformer aux nouvelles Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institute of Internal Auditor (IIA). Cette nouvelle approche sera dorénavant utilisée pour réaliser les différentes missions confiées à la vérification interne.

Par conséquent, il est prévu que toutes les recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec auront été mises en application au terme de l'exercice 2008-2009. Notons que la formation d'un comité de vérification composé de membres suffisamment indépendants est à venir.

L'application des recommandations relève du sous-ministre, du comité de vérification et de la DEPVI.

ANNEXE 2 : LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
Loi sur les appellations réservées (c. A-20.02)[19]
Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)[20]
Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)
Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)
Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
Loi sur la protection des plantes (c. P-39.01)
Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 1a, 29.2 et 29.2.1)
Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 1, 10.9 et 10.10)
Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)
Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche inc. (1983, c. 6)
Charte de la Ville de Montréal (c. C-11.4, annexe C, articles 56, 58 et 60)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec (à partir d'avril 2001)

Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)
Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

19. Cette loi sera remplacée lors de l'entrée en vigueur de l'article 72 de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03).
20. Les dispositions de cette loi entreront en vigueur par décret du gouvernement. Le décret 856-2006 a fixé au 8 novembre 2006 l'entrée en vigueur des articles 7 et 8, 12 à 14, 16 à 29, 71, 79 et 80. Le décret 1124-2007 a fixé au 31 décembre 2007 l'entrée en vigueur des paragraphes 1° et 2° de l'article 9, du paragraphe 5° de l'article 9, dans la mesure où il concerne les appellations réservées, de l'article 58 et de l'article 74.

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)
Loi sur le crédit forestier (c. C-78)
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants (c. A-4.1)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3 et 16 à 20)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

ANNEXE 3 : POUR NOUS JOINDRE

Les coordonnées du siège social du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont les suivantes :

200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6
CANADA

Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTIONS RÉGIONALES – Direction générale du développement régional et du développement durable

Bas-Saint-Laurent
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Tél. : 418 727-3615
Téléc. : 418 727-3967

Capitale-Nationale–Côte-Nord
1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau RC-22
Québec (Québec) G1N 3Y7
Tél. : 418 643-3433
Téléc. : 418 644-8263

Montréal-Laval-Lanaudière
867, boulevard de l'Ange-Gardien, C. P. 3396
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : 450 589-5785
Téléc. : 450 589-7812

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
34, boulevard Perron Ouest, C. P. 524
Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : 418 388-2282
Téléc. : 418 388-2834

Saguenay–Lac-Saint-Jean
801, chemin du Pont-Taché Nord, bureau 1.02
Alma (Québec) G8B 5W2
Tél. : 418 662-6486
Téléc. : 418 668-8694

Estrie
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A5
Tél. : 819 820-3001
Téléc. : 819 820-3942

Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
180, boulevard Rideau, bureau 2.01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél. : 819 763-3287
Téléc. : 819 763-3359

Chaudière-Appalaches
675, route Cameron, bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : 418 386-8121
Téléc. : 418 386-8345

Montérégie-Est
1355, rue Gauvin, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Tél. : 450 778-6530
Téléc. : 450 778-6540

Montérégie-Ouest
177, rue Saint-Joseph, bureau 201
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Tél. : 450 427-2000
Téléc. : 450 427-0407

Mauricie
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761
Téléc. : 819 371-6976

Outaouais-Laurentides, secteur Outaouais
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Tél. : 819 986-8544
Téléc. : 819 986-9299

Centre-du-Québec
460, boulevard Louis-Fréchette, 2e étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8501
Téléc. : 819 293-8446

Outaouais-Laurentides, secteur Laurentides
617, boulevard Curé-Labelle, bureau 100
Blainville (Québec) J7C 2J1
Tél. : 450 971-5110
Téléc. : 450 971-5069

DIRECTIONS RÉGIONALES – Direction générale de l'alimentation

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord
1600, rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
Tél. : 418 698-3530
Téléc. : 418 698-3533

Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches
2700, rue Einstein, bureau F.1.106
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
Tél. : 418 643-1632
Téléc. : 418 644-6327

Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie–Lanaudière
5195, boulevard des Forges, bureau 55
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6844
Téléc. : 819 371-4907

Laurentides–Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec–Montréal–Laval
1700, boulevard Laval, bureau 500, 5e étage
Laval (Québec) H7S 2J2
Tél. : 450 972-3020
Téléc. : 450 972-3019

Montérégie
1355, rue Gauvin, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Tél. : 450 778-6517
Téléc. : 450 778-6538

DIRECTIONS RÉGIONALES – Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

Gaspésie
96, montée de Sandy Beach, bureau 205
Gaspé (Québec) G4X 2V6
Tél. : 418 368-7631
Téléc. : 418 360-8851

Îles-de-la-Madeleine
125, chemin du Parc, bureau 101
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1B3
Tél. : 418 986-2098
Téléc. : 418 986-4421

Côte-Nord
466, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
Tél. : 418 964-8521
Téléc. : 418 964-8744

Estuaire et eaux intérieures
460, boulevard Louis-Fréchette, R. C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-5677
Téléc. : 819 293-8519

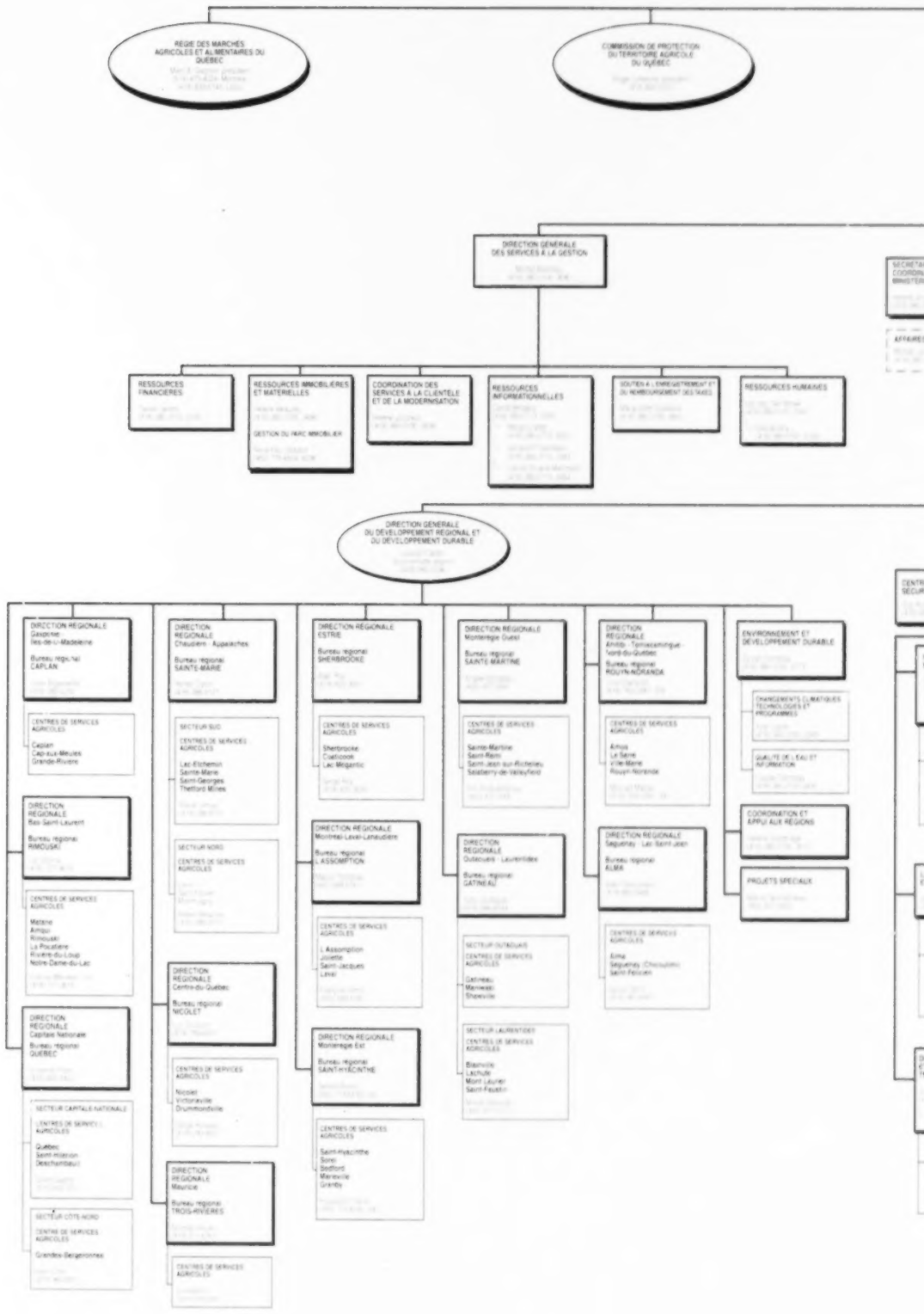
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION
RESSOURCES FINANCIÈRES
RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES
GESTION DU PARC IMMOBILIER
COORDINATION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE ET DE LA MODERNISATION
RESSOURCES INFORMATIONNELLES
SOUTIEN À L'ENREGISTREMENT ET DU REMBOURSEMENT DES TAXES
RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION RÉGIONALE Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Bureau régional CAPLAN
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Caplan
Cap-aux-Meules
Grande-Rivière
DIRECTION RÉGIONALE Bas-Saint-Laurent
Bureau régional RIMOUSKI
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Matane
Amqui
Rimouski
La Pocatière
Rivière-du-Loup
Notre-Dame-du-Lac
DIRECTION RÉGIONALE Capitale-Nationale
Bureau régional QUÉBEC
SECTEUR CAPITALE-NATIONALE
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Québec
Saint-Hilarion
Deschambault
SECTEUR CÔTE-NORD
CENTRE DE SERVICES AGRICOLES
Grandes-Bergeronnes
DIRECTION RÉGIONALE Chaudière - Appalaches
Bureau régional SAINTE-MARIE
SECTEUR SUD
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Lac-Etchemin
Sainte-Marie
Saint-Georges
Thetford Mines
SECTEUR NORD
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
DIRECTION RÉGIONALE Centre-du-Québec
Bureau régional NICOLET
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Nicolet
Victoriaville
Drummondville
DIRECTION RÉGIONALE Mauricie
Bureau régional TROIS-RIVIÈRES
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
DIRECTION RÉGIONALE Estrie
Bureau régional SHERBROOKE
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sherbrooke
Coaticook
Lac Mégantic
DIRECTION RÉGIONALE Montréal-Laval-Lanaudière
Bureau régional L'ASSOMPTION
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
L'Assomption
Joliette
Saint-Jacques
Laval
DIRECTION RÉGIONALE Montérégie Est
Bureau régional SAINT-HYACINTHE
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Saint-Hyacinthe
Sorel
Bedford
Marieville
Granby
DIRECTION RÉGIONALE Montérégie Ouest
Bureau régional SAINTE-MARTINE
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sainte-Martine
Saint-Remi
Saint-Jean-sur-Richelieu
Salaberry-de-Valleyfield
DIRECTION RÉGIONALE Outaouais - Laurentides
Bureau régional GATINEAU
SECTEUR OUTAOUAIS
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Gatineau
Maniwaki
Shawville
SECTEUR LAURENTIDES
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Blainville
Lachute
Mont-Laurier
Saint-Faustin
DIRECTION RÉGIONALE Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec
Bureau régional ROUYN-NORANDA
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Amos
La Sarre
Ville-Marie
Rouyn-Noranda
DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean
Bureau régional ALMA
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Alma
Saguenay - Chicoutimi
Saint-Félicien
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
CHANGEMENTS CLIMATIQUES TECHNOLOGIES ET PROGRAMMES
QUALITÉ DE L'EAU ET INFORMATION
COORDINATION ET APPUI AUX RÉGIONS
PROJETS SPÉCIAUX

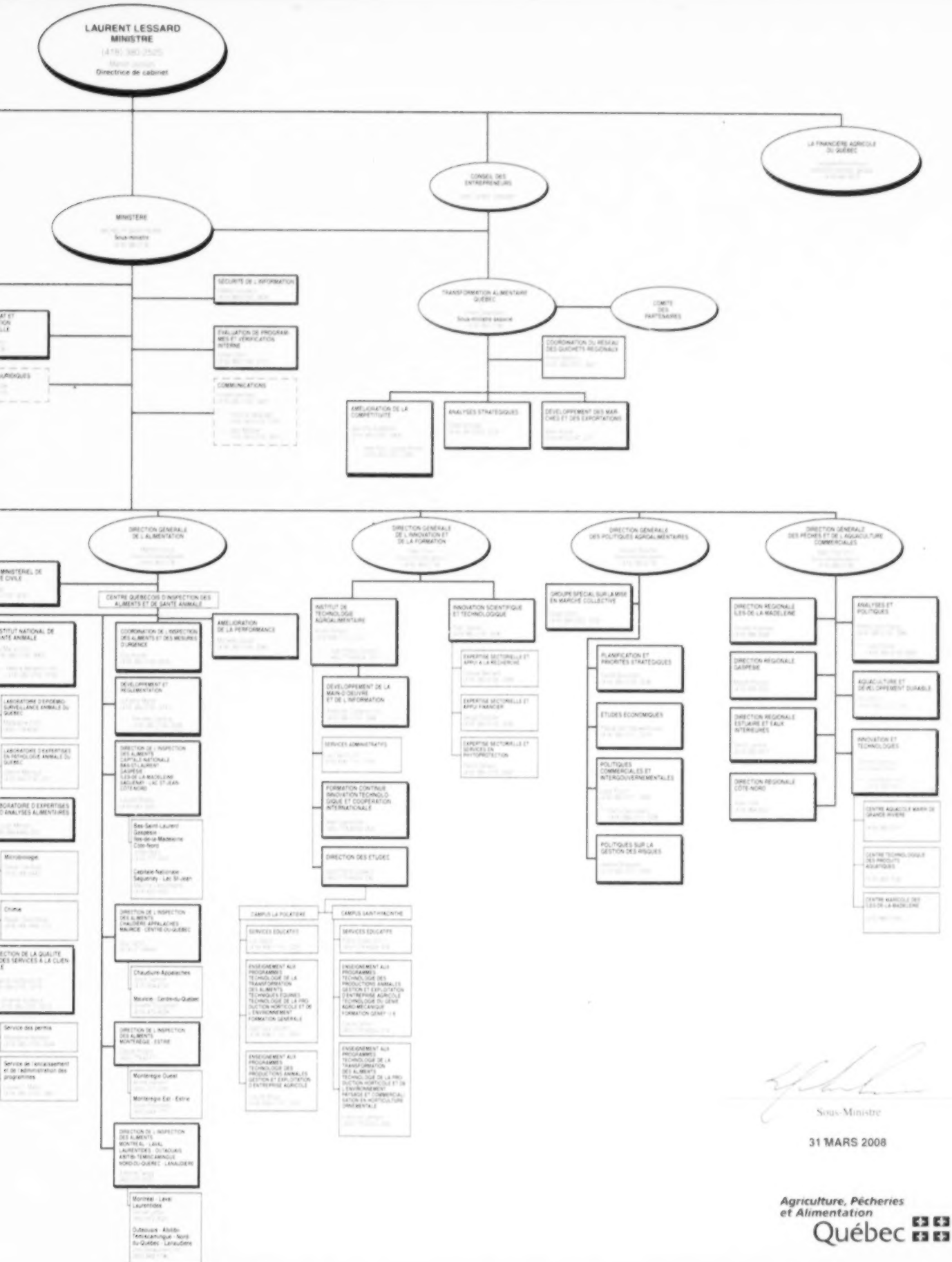

Sous-Ministre

31 MARS 2008

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec